

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ A

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC A CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES

PAR
MARIE-JOËLLE BRASSARD
B. A. sciences sociales

LA RESTRUCTURATION INSTITUTIONNELLE EN RÉGION :
L'EXEMPLE DU SAGUENAY--LAC-SAINT-JEAN CHIBOUGAMAU.

Août 1987



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

REMERCIEMENTS

J'adresse des remerciements particuliers à mon directeur, Juan Luis Klein, pour ses suggestions éclairantes tout au long de la rédaction de ce travail, ce qui m'a permis d'envisager des avenues nouvelles. Je remercie également le fonds FCAR du gouvernement du Québec pour le financement accordé au projet de recherche intitulé "Perspectives de développement autonome dans une région périphérique" dans lequel s'est intégré ce mémoire, et au programme PAIR de l'Université du Québec à Chicoutimi qui m'a octroyé une bourse de recherche. Finalement, je remercie M. Majella Gauthier pour ces conseils dans le domaine graphique.

376

RESUME

La crise économique et sociale a provoqué une restructuration des industries et une relocalisation de ces dernières en fonction de l'espace. On assiste à de profondes transformations concernant la nature et la distribution de l'emploi. En périphérie, on verra diminuer le nombre des emplois même si les entreprises moins performantes tendent à se localiser dans ce type de région. Comme ces entreprises requièrent peu de qualifications, les travailleurs y perdent en ce qui concerne la qualité de l'emploi et sur le salaire parce que ces emplois sont moins bien rémunérés.

90

Nous postulons que dans de telles conditions, le rôle de l'Etat consiste à faire accepter aux collectivités périphériques leur nouvelle condition de marginaux. La politique choisie par le gouvernement québécois propose une restructuration des institutions régionales qui se traduit par la formation d'un nouveau palier supra-municipal réunissant des intervenants traditionnellement opposés. Il semble que cette restructuration ait comme objectif principal de redéfinir le type de rapports sociaux qu'entretenaient jusqu'alors les intervenants régionaux en vue de les faire adhérer à cet effet d'appauvrissement lié au contexte international. L'Etat procède en tenant des sommets socio-économiques dans plusieurs régions québécoises d'où résultera un nouvel organisme de concertation. Nous avons examiné l'un de ces sommets socio-économiques, celui du Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau, en mettant en lumière le rôle des principaux intervenants impliqués dans ce processus et les nouveaux rapports sociaux qui s'y constituent. En effet, suite aux interventions gouvernementales en région, une nouvelle configuration du tissus social se dessine.

153

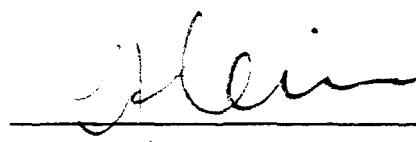
Les intervenants visés, ce sont principalement les syndicats qui jouent un rôle-clé dans la redéfinition des relations patrons/employés, les représentants des municipalités, qui devront modifier leur rationalité pour la rendre plus conforme à celle de l'Etat, les PME et coopératives de production qui viendront combler les pertes d'emplois occasionnées par le départ et la restructuration de la grande industrie. Finalement, il y a le mouvement associatif, ce gestionnaire des problèmes sociaux, à qui l'Etat confère le noble rôle de soutenir les politiques sociales désormais réduites à leur minimum et ce, en diminuant considérablement les coûts occasionnés puisque les services rendus par ces groupes sociaux sont moins onéreux que ceux des professionnels de l'Etat.

115

Comment se définissent ces nouveaux rapports résultant de la restructuration institutionnelle guidée par l'Etat? Quelle est la manifestation des participants? Y a-t-il l'expression d'une appartenance collective à un espace particulier et dans ce cas, comment se manifeste-t-elle?



Marie Joelle Brassard
Etudiante, maîtrise en Etudes Régionales



Juan Luis Klein
Directeur du mémoire

TABLE DES MATIERES

	PAGE
REMERCIEMENTS	1
RESUME.....	11
TABLE DES MATIERES.....	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES.....	IX
LISTE DES CARTES.....	X
LISTE DES ANNEXES.....	XI
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1: LES COMPOSANTES ECONOMIQUES, POLITIQUES ET SOCIALES DE LA CRISE: DEPENDANCE ET AUTONOMIE.....	6
1,1 : La restructuration industrielle en réaction à la crise.....	7
1,2 : De l'Etat en crise à la crise de l'Etat-providence.	16
1,3 : Développement par la base: l'autogestion territoriale.....	18

CHAPITRE 2 : LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL AU CANADA ET AU QUEBEC.....

NADA ET AU QUEBEC.....	24
2,1 : Les politiques de développement régional au Canada.....	26
2,2 : Les politiques de développement régional au Québec.....	33
2,3 : La MRC : nouvel instrument de l'Etat.....	39
2,4 : Une politique de développement par la base qui vient "d'en haut": Le Choix des régions.....	45

CHAPITRE 3 : LE SOMMET SOCIO-ECONOMIQUE AU SAGUENAY-LAC-SAINT-

JEAN-CHIBOUGAMAU: SON DEROULEMENT, SON HISTOIRE..	61
---------------------------------------------------	----

3,1 : Le Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau : portrait d'une région extravertie.....	63
3,2 : Le sommet socio-économique au Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau:.....	67
3,2,1 : Ses objectifs.....	67
3,2,2 : Ses mécanismes.....	68
3,3 : Une réaction au sommet : celle des groupes populaires	86

CHAPITRE 4 : LES ACTEURS DE LA RESTRUCTURATION INSTITUTIONNELLE.	89
4,1 : La présence gouvernementale et para-gouvernementale	92
4,2 : Les municipalités.....	100
4,3 : Les syndicats.....	102
4,4 : Les PME.....	107
4,5 : Les coopératives de production.....	107
4,6 : Les groupes populaires.....	109
4,7 : Les corporations patronales et professionnelles.....	112
4,8 : La grande entreprise.....	113
4,9 : Les institutions financières.....	114
CHAPITRE 5 : LES ACTEURS DE LA RESTRUCTURATION REGIONALES ET LEUR TERRITOIRE.....	119
5,1 : L'ancrage des intervenants au sommet.....	122
5,2 : La territorialité vue à travers la dynamique spatiale des intervenants.....	134
5,3 : La différentiation socio-professionnelle des municipalités.....	143
CONCLUSION.....	149
BIBLIOGRAPHIE.....	151
ANNEXES.....	159
NOTES.....	163

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : TAUX DE CHOMAGE AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
CHIBOUGAMAU COMPARE A CELUI DU QUEBEC (%) 1983.

TABLEAU 2 : EMPLACEMENT DES COLLOQUES DE ZONES, SOMMET SOCIO-
ECONOMIQUE DE LA REGION 02, 1983.

TABLEAU 3: TABLES SECTORIELLES , SOMMET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA
REGION 02, 1983

TABLEAU 4 : INTERVENANTS AU FORUM, SOMMET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA
REGION 02, 1984.

TABLEAU 5 : REPARTITION DES ACTEURS REGIONAUX QUI ONT PARTICIPE AUX
AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE CHOIX DES REGIONS PAR
CATEGORIE D'ORGANISMES, 1983.

TABLEAU 6 : REPARTITION DES ACTEURS REGIONAUX QUI ONT PARTICIPE AU
PROCESSUS DU SOMMET ECONOMIQUE REGIONAL SELON LA
CATEGORIE D'APPARTENANCE, 1983-1984

TABLEAU 7 : REPRESENTATION DES PALIERS GOUVERNEMENTAL ET PARA-
GOUVERNEMENTAL AU SOMMET ECONOMIQUE DE LA REGION 02 (%),
1984.

TABLEAU 8 : PARTICIPATION AU SOMMET ECONOMIQUE 02 SELON LES
CATEGORIES SYNDICALES, 1983- 1984.

TABLEAU 9 : IDENTIFICATION DES GROUPEMENTS SOCIAUX QUI ONT PARTICIPE
AU SOMMET ECONOMIQUE 02, 1983-1984.

TABLEAU 10: REPRESENTATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES AU
PROCESSUS DU SOMMET ECONOMIQUE REGIONAL 02 (%). 1983-84

TABLEAU 11: PROVENANCE DES INTERVENANTS AUX ETAPES DU SOMMET, 1983-84.

TABLEAU 12: REPARTITION DES TABLES SECTORIELLES AU SOMMET ECONOMIQUE DE LA REGION 02, 1983-1984.

TABLEAU 13: REPARTITION DE LA PARTICIPATION PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE AU SOMMET ECONOMIQUE 02. (%)

TABLEAU 14: REPARTITION SPATIALE DE LA REPRESENTATION GOUVERNEMENTALE AU SOMMET 02 (%), 1983-1984.

TABLEAU 15: REPARTITION DES INTERVENANTS PAR MUNICIPALITE (%) LORS DU SOMMET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION 02, 1983-1984.

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : UNE PLUIE DE SUBVENTIONS ARROSE LE SOMMET, 1984.

FIGURE 2 : LES ETAPES DU SOMMET DE LA REGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN CHIBOUGAMAU. 1983-1984

FIGURE 3 :TAUX DE PARTICIPATION AUX ETAPES DU SOMMET ECONOMIQUE REGIONAL 02. 1983-1984.

FIGURE 4: PARTICIPATION PAR CATEGORIE SELON LES ETAPES DU SOMMET .02 1983-1984

FIGURE 5 : REPARTITION DE LA PARTICIPATION PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE , SOMMET 02, 1983-1984. (%)

FIGURE 6 : REPARTITION DES INTERVENANTS PAR MUNICIPALITE ,SOMMET 02, 1983-1984. (%)

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION AUX COLLOQUES DE ZONES EN SAGAMIE, 1983.

CARTE 2 : IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION AUX TABLES SECTORIELLES EN SAGAMIE, 1984.

CARTE 3 : IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION AUX ETAPES DU SOMMET ECONOMIQUE EN SAGAMIE, 1984.

ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHE D'IDENTIFICATION DES INTERVENANTS.

ANNEXE 2 : LETTRE ENVOYEE AUX PARTICIPANTS DU FORUM, JANVIER 1984.

INTRODUCTION

Sur la scène politique municipale, c'est le remue-ménage lorsqu'à la fin des années 1970, le gouvernement du Québec institue un nouveau palier régional : la Municipalité Régionale de Comté (MRC). Un vaste mouvement de restructuration institutionnelle est ainsi enclenché. Une entente mutuelle entre les élus est proposée sur la base de l'appartenance à un même territoire. Il s'agirait d'abord de confectionner ensemble un schéma d'aménagement couvrant tout le territoire de la MRC, territoire déterminé par les élus eux-mêmes et ce, toujours en fonction de leur appartenance. Parallèlement, une autre instance supra-locale verra le jour. Cette fois-ci, le nouveau palier requiert la participation d'intervenants issus de différents secteurs. La formation de cette instance devait être le résultat de sommets socio-économiques tenus dans plusieurs régions québécoises. Le mot d'ordre de tout ce processus de restructuration : la concertation. Nouvelles structures, nouveau discours ; désormais les régionaux ne devront plus compter sur l'Etat pour se développer, ils devront s'appuyer sur leurs forces vives. Ce discours trouvait sa justification du fait d'une situation économique précaire doublée de la nécessité pour l'Etat de diminuer le coût de ses programmes sociaux et économiques en vue de renflouer ses coffres. On propose donc aux intervenants du milieu de se prendre en main et d'orienter le développement de leur milieu. De là la création de nouvelles institutions qui devaient favoriser l'adhésion de tous à ces perspectives autonomistes. L'Etat laissait ainsi croire à une

décentralisation de certains pouvoirs qui devaient être transmis aux instances régionales. Mais n'y a t-il pas là sujet à questionnements? En effet, l'autonomie comme la liberté ou l'égalité n'est-elle pas l'apanage des milieux qui se l'approprient? C'est là un questionnement de départ qui nous conduit vers d'autres interrogations relativement à la restructuration des institutions étatiques et sociales en région. Ainsi, nous nous préoccupons de ce processus de restructuration institutionnelle observé en région et sur les finalités auxquelles l'Etat entend arriver par sa réalisation. A t-il à dessein d'institutionnaliser la concertation en vue d'instaurer une nouvelle dynamique des rapports sociaux et salariaux qui répondrait aux exigences du capital? La restructuration institutionnelle en région caractérisée par la formation de nouvelles instances entre le local et l'Etat, serait-elle le lieu du corporatisme? Nous nous arrêterons également sur les nouveaux rapports sociaux qui résultent de cette restructuration. Le pouvoir local remaniera t-il ses priorités en vue de les adopter à celles que l'Etat propose? Le palier local deviendra t-il le lieu qui absorberait le choc causé par la situation économique qui prévaut au niveau international? Pour se faire, nous allons étudier l'un de ces sommets socio-économiques qui ont conduit à la formation d'une nouvelle instance supra-locale. Le sommet socio-économique qui s'est tenu au Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau en 1984 sera considéré comme un exemple à partir duquel nous analyserons la restructuration régionale. Notre intérêt se concentrera donc sur l'étude du processus de restructuration institutionnelle en région, le sommet en étant une illustration.

Dans un même ordre d'idée, nous nous proposons de définir quel est l'ancre territorial des principaux intervenants qui ont participé à ce

sommet c'est-à-dire du lieu d'appartenance sur lequel les différents acteurs désirent s'assurer une emprise. Leur ancrage se rapporte donc à un lieu qu'ils veulent transformer en fonction des représentations qu'ils ont d'eux-mêmes, sur lequel ils inscrivent des objectifs qui répondent à leurs préoccupations. Nous définirons donc ce à quoi correspond le niveau spatial choisi par les intervenants régionaux et celà, toujours en relation avec ce que propose l'Etat.

Mais avant d'aborder le noeud du sujet, dans un premier chapitre, nous nous concentrerons sur le problème de la crise, et ce dans une perspective internationale. Cette situation de crise sera abordée sous l'angle de la restructuration des industries et des exigences nouvelles de l'accumulation du capital résultant de l'avènement des technologies de pointe. Nous verrons que ce phénomène contribue à marginaliser encore davantage les périphéries tout en accentuant le développement des centres. Ensuite, nous examinerons le rôle que s'est attribué l'Etat dans ce processus. Egalement, nous préciserons notre définition de ce que nous entendons par développement par la base et ce, dans une perspective d'autogestion territoriale tout en introduisant les distinctions nécessaires à la bonne compréhension d'une notion souvent galvaudée.

Au deuxième chapitre, nous traiterons des politiques mises sur pied par l'Etat québécois et canadien depuis le début de la révolution tranquille jusqu'à aujourd'hui. Nous soulignerons davantage les politiques de l'Etat québécois mises sur pied au début des années 1980. Au troisième chapitre, nous présentons une vision globale de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

en précisant le mode de développement qu'elle a connu. Il sera ensuite question des faits qui ont entouré le déroulement du sommet socio-économique, des mécanismes qui ont appuyé sa concrétisation, des réactions de la part de la population, des média, bref de tout ce qui touche de près ou de loin la réalisation d'un évènement suffisamment ébruité pour qu'il attire l'attention générale. Au quatrième chapitre, nous exposerons les résultats concernant le cœur de notre étude : soit le rôle des intervenants régionaux en regard de la restructuration institutionnelle ainsi que la nouvelle dynamique qui en découle. Et au dernier chapitre nous nous interrogeons sur l'appartenance des intervenants régionaux et le rapport entre leur territorialité et celle que l'Etat leur a proposée.

La méthodologie de la recherche ne sera présentée ici que dans ses grandes lignes. Un exposé plus détaillé sur la démarche empirique pourra être trouvée au début des chapitres 4 et 5. Contentons nous pour l'instant de dire qu'une première phase consistait à identifier chacun des intervenants dans l'une ou l'autre des étapes du sommet socio-économique de la région 02. Nous avons d'abord procédé à une recherche documentaire qui a permis de retracer les intervenants régionaux aux quatre étapes du sommet en plus de celle qui a précédé sa réalisation c'est-à-dire les audiences publiques sur le Choix des régions. Nous avons aussi tenu compte des différents groupes qui ont réagi en décidant de ne pas participer au sommet. Les informations ont été colligées sur une FICHE D'IDENTIFICATION DES INTERVENANTS (annexe 1). Sur ces fichiers, nous avons identifié les intervenants qui ont soumis un mémoire lors des audiences publiques sur le Choix des régions, ceux qui ont participé aux colloques de zone tenus dans

sectorielles tenues dans sept municipalités différentes, les participants au forum qui s'est déroulé à Alma et les intervenants dans la dernière phase du sommet, lieu de diffusion du consensus formé tout au long des étapes précédentes. Nous avons identifié un total de 1 136 intervenants qui se sont impliqués à l'une ou l'autre des phases du sommet. A cela s'ajoutent 20 groupes sociaux qui se sont réunis à trois reprises en vue de prendre position relativement à une faible représentation au niveau du comité d'orientation du sommet. Une fois toutes ces données compilées, nous avons procédé au traitement des données au moyen du logiciel APPLEWORKS. L'essentiel des données concernant les acteurs régionaux est présenté dans les différents tableaux et cartes qui documentent les chapitres 4 et 5 de ce mémoire.

CHAPITRE 1 : LES COMPOSANTES ECONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIALE DE LA CRISE : DEPENDANCE ET AUTONOMIE.

Une première partie de ce chapitre traite de la crise: crise économique, crise de l'emploi, crise spatiale. Partant du contexte international, nous définirons comment se présentent la crise économique et ses effets en région. Nous ferons état de quelques orientations théoriques divergentes l'une de l'autre. Elles se distinguent par les effets que chacune entraîne, effets qui diffèrent selon que l'on se place en périphérie ou dans le centre. Ces théories portent sur la convergence, la divergence et finalement le retournement. Dans une seconde partie, nous abordons le rôle défini par l'Etat en réaction à la crise. Il semble que l'Etat providence soit chose révolue et qu'on assiste à un désengagement de celui-ci de la sphère sociale. Comment se présente un tel retrait et quels en sont les effets en région. Finalement, nous proposons, en dernière partie de ce chapitre une définition de ce que nous entendons par le développement par la base. Ce terme, pour qu'il prenne un sens, doit supposer une autonomie véritable. Ainsi apparaissent des concepts qui sont étroitement liés à cette notion d'autonomie, soit ceux d'identité, d'appartenance et de territorialité. De cette manière nous voulons discerner les conditions préalables à la mise sur pied d'une véritable politique de développement par la base. Dès lors, nous serons en mesure de distinguer une politique qui se limite au discours autonomiste d'une politique régionale qui respecte les particularités de chaque milieu et celà, avec de réelles possibilités d'actions.

1,1 : La restructuration industrielle en réaction à la crise.

Au plan de l'économie mondiale, la restructuration industrielle s'avère être une issue à la crise (Smith, Michael et Tardanico, Richard : 1985). Mais qu'est-ce au juste que cette crise dont on parle si abondamment comme d'une justification à tous les maux et qui, par surcroit semble être un phénomène plus subi que maîtrisé. Pour comprendre cette crise, il faut tenir compte de plus d'une dimension. Les aspects qu'elle recouvre sont en étroite interrelation et englobent les dimensions structurale, sectorielle et spatiale.

La crise structurale se caractérise par la détérioration de structures industrielles en réaction à une interruption dans l'accumulation du capital. On observe donc la formation d'un nouvel agencement des structures industrielles dont la cohérence s'exprime sur le plan international (Lung, Yannick : 1983). Les investissements sont alors concentrés dans les secteurs caractérisés par un haut niveau d'efficience utilisant dans une large mesure les nouvelles technologies. Principalement, il semble que ce soit aux nouvelles technologies que l'on doive attribuer les transformations connues. Partout dans le monde, la mutation des structures industrielles requiert une contribution croissante du facteur technologique dans le processus de développement économique (Nordvist, Stig : 1985). Cette concentration des investissements dans les secteurs performants se double d'une tendance à concentrer spatialement ces technologies de pointe. Ainsi s'accroissent les inégalités de développement entre les différents

espaces, ce qui s'ajoute aux inégalités entre les différents secteurs économiques (Maclouf et Sarbib : 1983).

En plus d'une restructuration des industries, il se produit une relocalisation de certaines d'entre elles en d'autres lieux, créant un vide important dans certaines régions. Ce vide se traduit par la mise en disponibilité d'une main d'œuvre considérable. De ce fait, les pertes d'emplois ouvrent la voie à un potentiel de main d'œuvre bon marché. Ainsi donc le déplacement sectoriel des industries impliquées induit du même coup une profonde mutation spatiale que l'on peut aussi qualifier de crise spatiale du fait des ruptures qu'elle entraîne relativement à la situation antérieure.

Une intégration intersectorielle à très longue distance, c'est-à-dire sur un espace international fait en sorte que les périphéries reçoivent chez elles les activités déclinantes, activités liées à la consommation de masse dont les caractéristiques résident dans la banalisation des activités de production et dans leur faible niveau de qualification (Planque, Bernard : 1984). Cette nouvelle articulation spatiale du travail se traduit par une centralisation des activités stratégiques de conceptualisation et de gestion dont la main d'œuvre requiert un niveau de qualification plus élevé. L'un des facteurs clés expliquant une telle polarisation réside dans la mise à contribution de réseaux de communication dont la transmission d'informations exige la présence de spécialistes. On assiste donc à l'établissement d'une nouvelle hiérarchie spatiale de la force de travail. Lazzeri (1985), à partir d'une étude basée sur les deux critères de différenciation que sont le poids des services dans la région et le niveau

de qualification de l'emploi par région montre l'établissement d'une ségrégation socio-temporelle à partir des possibilités d'accès à l'information qualitative et diversifiée située dans les centres. Les travailleurs du centre se verront donc favorisés par un développement qui s'appuie sur des secteurs de pointe alors que les espaces périphériques recevraient chez eux les secteurs qui ne performent plus au plan international. La périphérie accueillerait les activités de fabrication et d'assemblage caractérisées par un besoin de main d'oeuvre industrielle dont les traits essentiels sont la faible expérience et le bas niveau de syndicalisation. Or, au Québec, les périphéries ne répondent pas à de tels critères, elles sont dotées d'une main d'oeuvre caractérisée par un taux de syndicalisation élevé et par des salaires qui sont trop élevés pour que l'entreprise vienne s'y installer.

On obtient à la fois, une répartition nouvelle de l'emploi en fonction des activités économiques qui sont déployées dans l'espace ainsi qu'une nouvelle division internationale du travail liée aux transformations dans la nature même de la production. L'objectif d'une telle division des fonctions localisées en des lieux précis réside dans l'accroissement des profits réalisés par les monopoles (Lung, Yannick; 1983). La main d'oeuvre non occupée peut ainsi être laissée vacante, dans lequel cas, le rôle palliatif joué par l'Etat prend d'autant plus d'importance qu'il devient l'issu pour solutionner les problèmes occasionnés par le redéploiement et la restructuration de l'industrie.

Une telle accentuation de la dépendance que vivent les régions périphériques face au marché international où extra-régional laisse

présager une emprise moindre des régionaux sur leur propre développement ainsi qu'une perte de leur autonomie (Planque, Bernard : 1984). L'enjeu pour les entreprises dans les régions périphériques consisterait à mettre à profit les différences du coût du travail provoquées par les faibles salaires et par la hausse des demandes d'emplois qui résulte d'une résistance à la mobilité inter-régionale chez les travailleurs (Planque, Bernard : 1984). Toutefois, la situation semble se présenter différemment dans les centres, il apparaît que des gisements de matière grise pourraient être désormais plus importants pour localiser des entreprises que ne le sont d'autres critères tels la proximité de la main d'oeuvre où l'existence d'un marché local. Telle est l'une des conclusions amenées par Bouchet (1984) de l'analyse qu'il a effectuée à partir de la dynamique socio-économique et géographique de la population. De plus, le déplacement de certaines industries a permis une détérioration du statut de syndiqué que revêtait le travailleur avant que ne se produise les transformations liées à l'entreprise elle-même et à sa localisation. Cette nouvelle posture assigne au travailleur une perte de protection salariale et un abaissement des conditions de réalisation du travail. C'est donc dire que le rapport salarial subirait des transformations majeures.

La nouvelle polarisation spatiale de l'appareil productif influe sur la localisation et les enjeux de la production, enjeux sur lesquels nous devons nous interroger. Ne résident-ils pas pour les entreprises dans la recomposition du rapport salarial qui s'effectueait tout en conservant le pouvoir économique et ce, dans les rapports de production comme dans l'organisation sociale de la reproduction de la force de travail? A moins que ne se produisent des contradictions entre les entreprises monopolistes et

l'Etat, contradictions dues aux échelles différentes dans lesquelles, elles se reproduisent. Dans le cas de l'entreprise monopoliste, l'échelle privilégiée serait mondiale alors que pour l'Etat, elle se situerait au plan local. Nous avons déjà abordé la crise sous l'angle d'une interruption dans l'accumulation du capital. Comme le souligne justement Yung (1983), il semble que l'accumulation capitaliste repose sur la production de plus-value absolue, c'est-à-dire d'une augmentation de la durée et de l'intensité du travail, et de la production de plus-value relative, c'est-à-dire d'une baisse de la valeur de la force de travail par le développement des forces productives. Une façon de contrer une telle interruption dans l'accumulation du capital consiste alors à prendre appui sur une baisse du niveau salarial et sur l'augmentation du temps de travail. L'un des obstacles rencontrés par le grand capital à la mise sur pied de telles conditions se trouve dans l'existence même des syndicats qui protègent les "acquis" des travailleurs autant sur le plan salarial qu'au plan de leurs conditions de travail, ce qui inclut évidemment le temps alloué quotidiennement par le travailleur. Le second obstacle que nous identifions réside dans l'existence de barrières nationales qui consistent à prélever des tarifs douaniers aux entreprises en vue de limiter les importations, protégeant du même coup l'entreprise nationale. Ainsi, l'accumulation requiert à la fois une concentration spatiale des activités de l'Industrie, celle-ci se gardant une marge de manœuvre pour répondre à la concurrence qui s'inscrit au plan international. Dans cette forme de polarisation autocentré, la région ne représente plus qu'un simple niveau d'organisation économique, un espace de soumission du travail segmenté où le processus de travail se trouve localisé. Reste à savoir de quelle façon réagiront et l'Etat et les syndicats, ces deux acteurs directement impliqués dans la recomposition du rapport salarial. Car, nous

nous en doutons, une telle restructuration des entreprises qui entraîne la formation d'espaces hiérarchisés transformeront aussi les modes de vie. Car, entre le travail et les modes de vie ne s'inscrit pas de dichotomie vie au travail/ vie hors travail. Les conditions sociales des travailleurs et la nature du travail à accomplir les marie à leur cadre de vie. Ainsi, en spatialisant l'emploi, on spatialise aussi les modes de vie qui y sont liées.

En outre, une notion de région comprise par la grande entreprise comme emplacement qui favorise la reproduction de son capital et de la force de travail omet l'existence d'une dynamique sociale qui soit spécifique à la région. Elle est conçue avant toute autre chose en tant que bassin potentiel d'emplois et de matières premières. Et comme nous l'avons déjà expliqué, à la localisation d'un type de travail particulier se greffe un mode de vie. En transformant les caractéristiques de l'emploi par de nouvelles, l'entreprise détruit du même coup les façons de vivre et les usages antérieurs. Elle matérialise dans un nouvel espace social, un espace projeté qui se substitue à l'espace préexistant.

La thèse que nous avons traité jusqu'à maintenant porte sur ce que certains auteurs ont appelé la théorie de la divergence (Bouchet, Jean : 1984 et Lazzeri, Y : 1985). L'écart entre le centre et la périphérie irait en s'accentuant et les niveaux de vie des travailleurs seraient atteints par la restructuration des industries et par leur relocalisation. Ce sont les centres qui bénéficieraient de la concentration des activités au détriment des périphéries. La disjonction spatiale des fonctions serait là pour rester et tendrait même à s'amplifier.

Deux thèses s'opposent à celle de la divergence : la première porte sur la convergence et la seconde parle d'un effet probable de retournement des tendances. Dans les deux cas, les résultats seraient les mêmes c'est-à-dire un amoindrissement des disparités interrégionales. La première proposition tente de démontrer qu'à plus long terme, on assisterait à une régression des inégalités interrégionales créées par l'hyperpolarisation des centres et la banalisation des fonctions en périphérie. Une fois que l'effet de concentration dans les centres serait dépassé, il y aurait tendance progressive à la formation d'un équilibre sur le territoire. Cette hypothèse est suggérée par quelques auteurs tels Klassen et J Van Der Meer (1983) et Planque (1984). Ce dernier soutient que les technologies d'innovation ont atteint un niveau de banalisation suffisant à partir de 1975 pour que les activités de responsabilités se diffusent en milieu périphérique. Les technologies permettraient un traitement de l'information du centre vers les périphéries, ce qui stimulerait un rééquilibrage spatial. Ici, une dimension importante est négligée, celle qui réside dans l'existence d'un réseau informel complexe nécessaire aux intervenants qui gravitent dans les centres. Ce à quoi répond Lazzeri lorsqu'il inclut dans son analyse la nécessité de contacts personnels dans le cadre d'une fonction hautement qualifiée où le savoir-faire est important. Cela expliquerait en partie que se produise un phénomène auto-cumulatif d'attraction des services supérieurs. Ainsi, le traitement des informations à distance ne concernerait que la transmission d'informations où prédomine l'exécution. Le résultat en serait une déconcentration en périphérie des activités qui requièrent un bas niveau de qualification et offrent un bas salaire.

La seconde thèse qui s'oppose à celle de la divergence est postulé par Aydalot (1984). Ce dernier soutient que ce sont les mêmes structures qui ont retardé l'apparition de l'industrie qui les feront apparaître. Il fait l'apologie d'une décentralisation en région, autant au niveau décisionnel que de l'exécution et il préconise une politique à saveur participative dont la condition de réussite se trouve dans la possibilité d'un consensus local. Les acteurs concernés par un tel processus concernent davantage les PME, le mouvement associatif et tend à stimuler l'apparition d'un nouvel entrepreneurship qui prend racine dans son milieu. On attendrait de la PME qu'elle réponde à une demande accrue de l'emploi en région et ce, à bas salaire. Ainsi seraient mis sur pied des programmes visant la création de PME et la stimulation de l'entrepreneurship régional. Quant au mouvement associatif, il permettrait dans un premier temps de répondre à une demande de services dont le coût est beaucoup moins élevé que celui qui subsiste chez les professionnels embauchés par l'Etat. De plus, rien n'engage l'Etat à répondre à leurs demandes de subventions, celles-ci étant délimitées dans le temps. Un autre rôle attribué au mouvement associatif est celui de canaliser la critique de l'Etat et de l'entreprise (Garnier, Jean-Pierre : 1982).

De plus, cette proposition soutenue par Aydalot exige de la région qu'elle s'adapte à l'environnement économique international en vue d'accueillir des entreprises extérieures. Une telle position face au type de développement à privilégier ne se réalise t-elle pas au détriment de la qualité de vie des citoyens? Car les emplois créés en périphérie, qu'il s'agisse de pays industrialisés où en voie de développement, ne sont-ils pas

le résultat d'un accord collectif à adhérer à un nouveau discours qui propose d'accepter de travailler à salaire moindre et dans des conditions de travail diminuées. Dans ce cas, c'est la qualité de l'emploi que l'on perd de vue pour mettre l'accent sur la quantité.

En résumé, selon les trois analyses que nous avons exposées, deux conséquences peuvent être observées. Celle qui va dans le sens proposé par les tenants de la thèse du retournement (Aydalot : 1984) et celle qui porte sur la convergence (Planque : 1984) portent à croire à une tendance vers un plus grand équilibre entre le centre et la périphérie, alors que celle qui porte sur la divergence présente un tableau où les inégalités tendront à s'intensifier s'il n'y a pas interventions. La région peut alors jouer un rôle passif d'adaptation et d'intégration des structures industrielles nouvelles où encore réagir à un éventuel appauvrissement, qui se traduirait par la formulation d'objectifs collectifs qui viendraient pallier les effets de l'accroissement des inégalités interrégionales. Celà signifierait la mise sur pied d'un plan de développement intégré, formulé à partir des besoins de la population.

Selon nous, les inégalités entre les différents espaces tendront à se reproduire et à s'accentuer. La concurrence qui s'inscrit au plan international laisse peu de place à l'expression de pluralismes qui se forment à des échelles spatiales différentes. La disjonction spatiale des fonctions vient appauvrir les périphéries et augmenter leur dépendance sur le plan économique et social au profit des centres qui connaissent ainsi un accroissement de leur niveau et de leur qualité de vie. Mais pour que se réalise une telle remise en question des conditions de travail en périphérie,

la transformation du rapport salarial devient l'enjeu qu'il importe de redéfinir.

1,2 : De l'Etat en crise à la crise de l'Etat providence

Face à cette mutation de la situation économique mondiale, l'Etat propose un discours différent, celui d'abandonner plusieurs politiques sociales qui tenaient jusque là d'atténuer partiellement les inégalités sociales. Il faut donc développer des outils pour faire en sorte que les communautés se prennent en main puisque, paraît-il, l'Etat n'a plus les ressources financières dont il a déjà disposé. C'est la crise de l'Etat providence! Cette crise, tout en se distinguant de la crise de l'Etat Keynésien, découlle de cette dernière (Liepeltz, Alain : 1983). L'Etat Keynésien a fait son apparition suite à une volonté de soutenir le niveau de la demande, de là la consolidation et la diversification des services sociaux. La justification qui servait de base au maintien de telles mesures voulait que le soutien de la demande stimulerait les investissements et de cause à effet ouvrirait la porte à la création d'emplois. Le but poursuivi s'apparente donc davantage à une nécessité pour l'Etat de maintenir des structures économiques telles quelles, plus qu'à une volonté arrêtée d'affaiblir les inégalités sociales (Rosanvallon : 1982).

Ainsi, l'Etat keynésien tente d'influencer la demande en vue de susciter en dernier ressort une hausse des emplois disponibles. Toutefois, la venue des nouvelles technologies vient transformer ce modèle. En effet, à

une augmentation des investissements, on voit se succéder une baisse dans les emplois disponibles. Moins de salariés, moins de revenus et donc un plus grand besoin de services sociaux chez la population. Il en résulte que l'instrument mis en place par l'Etat pour soutenir la demande est remis en question. Il coûte trop cher. La crise de l'Etat providence, c'est donc aussi la crise de l'emploi, la crise du salariat. Du fait qu'une part importante de la population est exclue du travail, un risque prend forme : celui qu'apparaissent des conflits ouverts dont la cible première serait l'Etat lui-même (Hamel, P.; Germain, A.; 1985).

Ainsi l'Etat se désengage, mais de quoi? Celui-ci ne tenterait-il pas simplement de se dispenser de ses obligations sociales tout en accentuant ses interventions vers d'autres secteurs qui répondent plus volontiers au maintien du capitalisme? Dans l'affirmative, il s'agirait non pas d'un désengagement, mais bien d'un réagencement des interventions que l'Etat privilégie. Vu de cette manière, l'Etat Keynésien représenterait l'intervention des gouvernements dans la sphère économique alors que l'Etat providence situerait ses actions au niveau des politiques sociales et de transfert. Le désengagement dont il est question concerne davantage l'Etat providence plutôt que l'Etat Keynésien, ce dernier se trouvant alors renforcé.

1,3 : Le développement par la base : l'autogestion territoriale.

L'une des façons de se désengager consiste pour l'Etat proposer aux régionaux la responsabilité de leur propre développement. Le développement par la base représente le concept central de la politique que le gouvernement présente aux régionaux suite au retrait qu'il dit amorcer dans le secteur économique. Il est rapidement devenu un concept à la mode, galvaudant d'une sphère d'intervention à l'autre et cela, sans qu'il ne soit pour autant défini.

Le fondement sur lequel repose le développement par la base tel que nous l'entendons, est celui de l'autonomie. Elle se définit comme étant la possibilité pour un groupe ou une collectivité d'agir sur son environnement, de décider et de contrôler le sens de son développement tout en étant conscient et informé des buts et objectifs vers lesquels le groupe aspire à se diriger (Raffestin, C. ; Bresso, M.: 1979). Les objectifs sont définis par le groupe et choisis parmi les possibilités offertes; par le fait même c'est un projet mobilisateur puisqu'il traite des préoccupations du milieu. Cette autonomie suppose l'existence de relations des êtres humains entre eux et des Hommes avec leur territoire, ce dernier représentant le reflet des aspirations et des réalisations collectives. La spécificité des relations que vivent les personnes entre elles et avec leur territoire fait en sorte qu'un réel développement par la base doit se faire en respect de l'identité du groupe. Ainsi, l'identité collective exprimée sur un espace particulier devient ce qu'il est convenu d'appeler l'espace vécu, l'espace finalisé (Raffestin, Claude: 1982), l'espace quotidien où encore la territorialité. Quant au lien qui unit le groupe au territoire, à la relation particulière qui

explique l'intervention qui s'inscrit sur un lieu plutôt qu'un autre, il tient à la présence d'un important sentiment d'appartenance.

Comprendre tout le sens et les implications contenus dans ce concept d'autonomie nous demande de développer davantage les notions d'identité et de territorialité. Guindani et Bassand (1983) affirment que l'identité régionale est une condition à l'existence d'une région: pas d'identité, pas de région. Cette conception fait appel à un type de développement basé sur une dynamique ascendante, c'est-à-dire décidée et choisie par une population qui vit et qui fait le développement dans son milieu de vie. C'est ce qui explique que les politiques régionales de type économistes et d'infrastructure réalisées par des technocrates ne suffisent pas à enrayer le mal développement. Mellucci (1983) lorsqu'il traite de l'identité l'assimile comme étant l'élément déclencheur qui mobilise la collectivité. C'est la différence qui devient le point de force, l'instrument qui rend visible les problèmes et les positions en jeu. La disparition de l'identité correspond à une perte d'autonomie puisque c'est le véhicule du projet collectif. C'est dans cette foulée que s'inscrit Charles Ricq (1982) lorsqu'il situe l'identité comme un mode d'être en relation qui marque l'ensemble des normes, des valeurs, des finalités que se donne et que vit le groupe.

Une typologie qui contient quatre catégories d'identité a été élaborée par Bassand et Guindani (1983). On y retrouve l'identité positive qui se réfère à une fierté d'appartenance, à un attachement, à une solidarité qui représente à elle seule une résistance contre la pénétration d'éléments extérieurs. La seconde, qu'ils qualifient d'identité défensive vient en réaction à un changement et stimule une mobilisation du groupe pour rejeter

l'intrusion. Un troisième type est l'identité vigilante dont le fondement repose sur un acquis qui n'est pas menacé, elle n'implique donc pas de luttes vives et systématiques. Finalement, les auteurs mentionnent l'identité offensive où l'on fait la promotion de l'idée d'autonomie économique, politique et culturelle appuyée par l'élaboration d'un projet collectif pour la région. Cette dernière est particulièrement vécue par les collectivités de culture distincte en réaction à une autre culture qui veut l'assimiler.

Faire abstraction de l'identité du groupe équivaut à nier l'espace social et à ne considérer l'espace que selon des critères de productivité. S'il n'y a pas d'identité, les modes de vie sont déterminés par les entreprises et par la division du travail qu'elles perpétuent. Les liens de solidarité traditionnels nécessaires au déclenchement des mécanismes d'identification collective ne sont alors pas mis à contribution.

Lorsqu'il y a présence d'une identité, il peut y avoir territorialité car cette dernière est la matérialisation sur l'espace de l'identité du groupe. La territorialité pose aussi la question du travail autonome possédé et contrôlé par le groupe. Un territoire qui n'est que le support d'activités économiques est un espace déterritorialisé. C'est pourquoi Claude Raffestin (1982) en arrive à distinguer entre espace et territoire. Il présente l'espace comme l'objet, le point d'application d'un milieu social, un milieu physique alors que le territoire est vu comme un processus en évolution, en transformation qui se mue quotidiennement à l'image des collectivités et en relation avec celles-ci. La territorialité est expérience.

"La territorialité est le système de relations qui entretient une collectivité et partant un individu qui y appartient avec l'extériorité et/ou l'altérité à l'aide de médiateurs."

(Raffestin, Claude : 1982: 170)

L'espace est la matière première alors que le territoire implique une relation et devient le produit du travail autonome des gens qui y vivent. L'espace, c'est le lieu de l'entreprise avec sa logique de rationalisation. Il y a concentration des Hommes sur un espace, le plus restreint possible en vue d'une plus grande rentabilité et d'une plus forte productivité. Ainsi, sont perdus et le sens du territoire et le sens du travail fourni par la collectivité.

"La concentration est par excellence un principe de déterritorialisation qui est également très cohérent pour assurer le principe de division du travail. Concentration économique et division du travail sont isomorphes." (Raffestin, Claude et Bresso, Mercédès; 1979: 83)

Selon Raffestin et Bresso (1979), il faut favoriser la répartition des activités sur le territoire et rechercher des modes d'organisation économiques différents où le travail retrouve sa place réelle. En plus de se réaliser par une emprise sur tout le processus lié au travail, l'autonomie passe aussi par le contrôle du territoire. Le fait pour l'Etat de tracer des frontières sur l'espace national lui permet par exemple de contrôler les populations qui y vivent, de les encadrer et de les orienter dans un sens donné.

En d'autres termes, la position des acteurs dans une structure de pouvoir suscite des pratiques d'appropriation de l'espace très divisées, notamment comme le marquage, l'occupation, l'expulsion, l'aménagement, le quadrillage politique, la construction, la rénovation, la réhabilitation."

(Bassand, Michel ; 1982; 287)

La territorialité demande de remettre en question le type de développement généré par le haut et le discours qui le justifie, ainsi que celui dont les fins sont d'ordre économique avant d'être existentielles. Le développement tel que nous l'entendons suppose l'existence d'une autonomie vécue et possédée par la collectivité et la possession des moyens pour mettre en oeuvre sur le territoire ce à quoi elle aspire. Celà suppose le respect des différences observées d'un milieu à l'autre ainsi que l'usage de toute information concernant leur projet.

Les groupes sociaux peuvent-ils jouer un rôle d'enracinement à leur milieu territorial par une pratique qui s'inscrit à l'extérieur de leur travail? Et si oui, dans quel mesure peuvent-ils se définir un projet collectif autonome en considérant le fait que pour la plupart, ils vivent quotidiennement d'un travail d'exécution qui ne représente qu'un moyen financier pour survivre? comment, dans un cadre où les travailleurs ne possèdent ni le sens, ni les résultats de leur travail, est-il possible pour eux de se définir un projet et de s'approprier un espace qui leur appartienne?

Une population autonome doit donc décider de l'exploitation et de l'orientation de ses propres ressources naturelles et humaines. Or, il

apparaît que la marginalisation des périphéries entraînée par la restructuration des industries et leur relocalisation en fonction de critères internationaux fasse en sorte que les décisions concernant la région proviennent de l'extérieur, ne répondant pas nécessairement aux besoins des régionaux. Les décisions des multinationales iraient plutôt dans le sens d'une plus forte productivité. Nous sommes donc loin de ce qui pourrait être l'expression d'une identité régionale où s'exprime un projet décidé par les régionaux. En ce sens, quelle est la marge d'autonomie laissée aux régionaux si l'on constate que le contrôle des ressources naturelles et des ressources humaines dépend de l'extérieur de la région, lieu où pourrait s'exprimer une forte appartenance ?

CHAPITRE 2 : LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL AU CANADA ET AU QUEBEC.

La relocalisation des industries et leur restructuration nous conduirait donc à un accroissement de la dépendance vécue par les régions périphériques. Dans ce cas, la région se définirait des priorités qui répondent aux exigences de l'organisation économique. De cette manière, le travail ne procèderait plus des besoins exprimés par la population mais d'une nécessité d'amener de l'eau au moulin économique. Nous avons vu que pour répondre aux impératifs économiques, une recomposition du rapport salarial s'impose. Quant à l'Etat, il évacue les responsabilités concernant l'utilisation du territoire au niveau régional pendant qu'il appuie la restructuration industrielle. Il incite alors les régionaux à se prendre en main, à développer les ressources de leur milieu. Mais on a soutenu que l'autonomie doit permettre l'expression d'une identité régionale, d'un enracinement et d'une appartenance du milieu pour qu'elle soit porteuse d'un projet collectif mobilisateur, autrement il en résultera un accroissement de la dépendance face à l'Etat et face aux industries.

Dans ce chapitre, nous présentons les principales politiques industrielles régionales mises sur pied par l'Etat canadien et québécois dans le cadre de la révolution tranquille. Nous situons le rôle de l'Etat et celui qui fut laissé aux régions dans ces politiques de développement. Ensuite, nous présentons un tournant important concernant les politiques de planification régionale. Nous étudions plus en détail les apports de la loi 125, loi qui a permis la création d'un niveau supra-municipal, celui qu'est la

MRC. Nous terminons en présentant l'essentiel d'un document présenté par l'Etat en 1983 Le Choix des régions, document qui tient lieu de politique régionale.

2,1 : Les politiques de développement régional au canada.

L'économie canadienne a connu depuis l'après-guerre une nette augmentation de sa dépendance face à la conjoncture internationale. Christian Deblock (1985 ;170) note à ce sujet une augmentation des exportations dans la dépense nationale brute qui est passées de 17 % dans la décennie 1950 à 24 % en 1970, pour atteindre 26,3 % en 1983. De plus, la part des importations au Canada a connu une hausse. Elles sont passées de 20 % durant les années 1950 à 23,3 % en 1970 et se situent à 26,8 % en 1983. Le Canada connaît donc aussi ce phénomène de mondialisation des échanges dont nous avons déjà parlé. Son haut niveau d'extraversion, la nécessité d'une restructuration industrielle connue sur le plan international et l'obligation de répondre à une concurrence de plus en plus accentuée place le Canada en position précaire face à une quelconque possibilité d'augmenter son autonomie. Celà, d'autant plus que la voie économique privilégiée, c'est-à-dire celle du néo-libéralisme ne laisse aux politiques de planification économique qu'une maigre place où l'Etat n'intervient qu'en dernier ressort. Ce laisser-faire a fait en sorte que la politique industrielle canadienne n'est pas arrivée à articuler une cohérence d'ensemble, se limitant à corriger le développement plus qu'à l'orienter.

Au niveau fédéral, un premier programme concernant le développement régional est mis sur pied en 1961 ; il s'agit du programme sur l'aménagement régional et le développement agricole, mieux connu sous le sigle ARDA.. Ce programme qui s'est étendu jusqu'en 1976, fut découpé en

trois phases ; ARDA 1, ARDA 2 et ARDA 3, les objectifs de chacune de ces phases étant reformulées à chaque fois. Dans la première phase, on recherchait la remise en valeur des terres agricoles du Canada ainsi que leur aménagement. La seconde phase qui démarra en 1966 permit d'étendre le programme aux régions rurales en plus des terres agricoles. De cette manière, des secteurs tels la forêt, les parcs, les pêcheries, l'infrastructure économique et sociale étaient désormais inclus dans le programme. Une dernière phase qui a duré de 1971 à 1975 contenait des objectifs similaires à ceux de la phase précédente. En plus des sommes versées par ce programme, à partir de 1966 certaines régions qui désiraient appliquer un programme global de développement, pouvaient bénéficier du Fond de Développement Economique Rural (FODER). Ce dernier fut créé par une loi du gouvernement fédéral mise en vigueur le 12 mai 1966. La loi FODER permettait de conclure une entente entre le palier fédéral et toute province qui le souhaitait en vue:

"A) D'entreprendre conjointement avec la province ou un de ses organismes un programme détaillé et complet, dans des régions spéciales d'aménagement rural ou,

B) de verser à la province , des contributions relatives au coût d'un programme détaillé et complet d'aménagement rural, entrepris par le gouvernement de la province où un de ses organismes."

(Canada, Loi sur le développement économique rural, sanctionnée le 11 juillet 1966, 14-15, Elisabeth II, chap. 41, art.4)

La loi FODER prit fin en 1976, et c'est une somme de \$300 millions qui y fut versée. Le programme ARDA et la loi FODER relevaient du Ministère des Forêts et du Développement Rural et ce, jusqu'en 1969, où il passa aux mains du Ministère de l'Expansion Economique Régional, créé la même année. Ces programmes qui visait dans un premier temps la mise en valeur des régions agricoles et dans un deuxième temps, celle des régions rurales, avaient davantage à dessein une rationalisation en drainant la population des milieux agricoles et ruraux vers les centres. Quant au modèle à atteindre, c'était celui plus "moderne" de la région polarisée. En résumé une population épars sur un grand territoire coûte beaucoup trop cher à l'Etat, elle doit donc se concentrer le plus possible dans les centres. Quand à l'exploitation agricole , elle tombe alors aux mains de plus grosses entreprises, détentrices des moyens d'exploitation de la terre et de la forêt.

En 1963, deux lois vinrent se greffer au programme d'aide au développement industriel, l'une qui porte sur le développement de certaines régions et l'autre, sur les subventions au développement régional. La première reçut des demandes jusqu'en 1969 et la seconde s'étendit jusqu'en 1980. Les objectifs d'un tel programme concernaient la création d'emplois, le renforcement des structures industrielles de certaines régions et la multiplication des effets en aval du secteur primaire. Les moyens retenus portaient sur des exemptions fiscales étendues sur une période de trois ans en ce qui concerne l'impôt fédéral à payer sur le revenu des entreprises manufacturières nouvelles. Un amendement réalisé en 1965 rendait automatique les subventions aux entreprises; 1/3 pour les premiers \$250000 investis nouvellement et 1/4 pour les \$750000 suivants. Au moment où le programme est créé, c'est-à-dire en 1969, une loi qui porte sur

les subventions au développement régional est mise sur pied. Cette loi s'inscrit dans le même ordre d'idée que celle qui porte sur l'aide au développement industriel. Les avantages étaient liés au type d'entreprises et aussi à la région où l'entreprise s'installe. Les régions étaient distribuées selon trois zones qui comportaient la région A représentée par les provinces maritimes, la région B qui comprenait les autres régions désignées et finalement la régions C constituée de Montréal et Cornwall. Le programme d'aide au développement industriel était administré par le Ministère de l'Industrie via l'Agence de Développement Régional. Quant aux programmes qui sont créés en 1969, notamment la Loi sur le Développement de certaines régions et la loi des subventions au développement régional, c'est le MEER qui les administrait.

Toujours au niveau fédéral, on a vu apparaître dès 1970 la création d'ententes Canada/Québec sur les zones spéciales. Une première entente s'est échelonnée de 1970 à 1972, une seconde en 1973 et une troisième concernait spécifiquement la ville de Montréal. Cette dernière prenait forme le premier juillet 1977, jour marqué par la fête de la confédération canadienne. L'objectif des ententes consistait à intervenir dans les zones dites spéciales afin d'en favoriser l'expansion économique et le relèvement social. Les régions concernées au Québec étaient Québec, Trois-Rivières, Sept-Îles, Port-Cartier, le Lac-Saint-Jean et Saint-Scolastique. Des subventions étaient versées au développement régional dans le cadre d'une politique industrielle qui privilégiait les secteurs manifestant une productivité élevée et une croissance rapide. Était privilégiée également la mise sur pied d'infrastructures telles la construction et la restauration de routes, la canalisation d'eau et d'égoûts,

l'aménagement de parcs industriels, la construction d'écoles, l'aménagement touristique et la restauration de sites historiques. Ces ententes Canada/Québec sur les zones spéiales fut administrée par l'Office de Planification et de Développement du Québec (OPDQ).

Suivirent à celà, les ententes cadres Canada-Québec qui furent signées le 15 mars 1974 pour prendre fin le 31 mars 1984. Il s'agissait d'une politique dont l'objectif avoué était d'assurer un appui général au développement des régions à faible croissance, de déceler les entraves à leur développement économique et de les atténuer où les éliminer ces entraves. Finalement, il fallait cerner les possibilités précises de développement et contribuer à leur réalisation. La nouvelle approche consistait à mettre sur pied des ententes auxiliaires qui respectaient le sens des ententes générales. Trois types d'ententes auxiliaires étaient alors créées; dans la première, on devait coordonner les programmes fédéraux et provinciaux, la deuxième devait venir en aide aux régions qui ne pouvaient bénéficier d'aucune aide et la troisième devait soutenir des programmes permanents pour combler des lacunes identifiées dans l'ensemble des programmes gouvernementaux. La nouveauté de ces ententes auxiliaires résidait dans l'encadrement apporté face aux interventions régionales et sectorielles et la différenciation des objectifs selon les provinces.

Par ses interventions, le gouvernement canadien disait vouloir créer des emplois productifs, consolider les emplois des secteurs traditionnels, améliorer le niveau de vie, renforcer la structure industrielle et urbaine, atteindre l'équilibre entre les différentes régions et stimuler la

participation des québécois à leur propre développement. Evidemment lorsque le gouvernement parlait "d'équilibres régionaux", il était surtout question d'intervenir dans les centres, principalement Montréal, en espérant étendre l'influence jusqu'à Sherbrooke et Trois-Rivières en passant par les centres moins importants tels Sorel, Drummondville et Granby. Dans les autres régions, c'était l'infrastructure routière et les travaux publics liés à la mise en place de complexes industriels dans les centres régionaux.

Voilà pour l'essentiel les politiques adoptées par le gouvernement canadien concernant le développement des régions. Ces programmes eurent peu d'effets sur le niveau de vie et les conditions économiques des régions visées. Au nom du modernisme et du progrès, elles visaient plutôt la rationalisation des services à la collectivité par des interventions qui requéraient de la part des travailleurs une mobilité vers les centres sans considération de leur attachement au milieu ou de leur potentiel de développement en tant que collectivité distincte(Hamel et Léonard;1982). C'est davantage un objectif d'adaption aux transformations de l'industrie qui motivent les politiques fédérales. Les principes qui ont servi de guide aux politiques industrielles s'apparentent à un ajustement en fonction des signaux du marché et à une revalorisation du secteur privé. La priorité est basée sur une collaboration entre l'Etat et les milieux d'affaire, ce qui élimine le risque d'établir une réelle planification en limitant les interventions gouvernementales. Même en 1980, cette attitude qui se traduit dans les faits par une adaptation des interventions gouvernementales aux besoins des industries ne questionne pas les fondements de l'économie et contribue même à renforcer les problèmes liés à la restructuration et au redéploiement.

"La politique vient à sa manière renforcer les tendances du marché, renforcer les tendances à la polarisation de l'économie entre ses différentes composantes sectorielles, renforcer la mise en ordre sauvage par le bas, renforcer la spécialisation de l'économie canadienne, renforcer la complémentarité industrielle avec les Etats-Unis..."

(Deblock, Christian; 1985, 188)

L'intervention de l'Etat est inefficace dans la mesure où la politique d'appui à l'entreprise va dans le même sens que ce qui prévalait antérieurement. Ainsi, la situation est peu transformée. Une politique industrielle efficace impliquerait une action directe qui va à l'encontre de la situation présente puisque cette dernière contient en germe la cause du problème. ainsi, une politique qui appuie l'entreprise ne peut tendre vers une diminution des inégalités interrégionales puisque les interventions dont il est question visent à assurer la prolifération des entreprises, elle ne part pas des besoins des collectivités régionales.

Le Canada répond à ce scénario du développement qui se caractérise par une polarisation spatiale et une dualité de l'économie qui s'accentue avec la concurrence internationale.

"L'économie canadienne est une économie extrêmement polarisée, dualisée entre d'un côté un secteur traditionnel, à forte intensité de main d'oeuvre, souvent peu compétitif sur le plan des investissements et essentiellement tourné vers le marché intérieur, et de l'autre, un secteur d'amont,

lourd, très capitaliste, orienté vers l'extérieur et, disons-le, mal intégré au reste de l'économie. Les marchés sont aussi très polarisés entre d'un côté les industries pratiquement monopolistes, bien appuyées par l'Etat, créatrice de la plus grande part de la valeur ajoutée et de l'autre, la multitude de PME, aux taux de faillite les plus élevés des pays industrialisés, marginalisées, soumises aux contraintes de la sous-traitance mais, et c'est particulièrement le cas depuis dix ans, créatrices directes de la majorité des emplois."

(Romulus, Marc et Deblock, Christian; 1985; 179)

2.2 : Les politiques de développement régional au Québec.

Nous le verrons, dès le début des années soixante l'Etat québécois participe en tant qu'agent actif dans les différents secteurs de l'économie. Tout comme l'Etat fédéral, il n'a pas l'intention arrêtée de se substituer au secteur privé, il joue alors un rôle complémentaire et pallie aux lacunes du marché sans jamais l'orienter. Au Québec, la différence tient à ce que la révolution tranquille a permis l'expression d'un objectif socio-politique de type nationaliste où par son intervention, l'Etat tente d'accroître un capital autochtone appartenant à la communauté francophone (Romulus, Marc et Deblock, Christian; 1985). La révolution tranquille est marquée par l'amélioration du cadre économique environnemental propice à l'élosion d'entreprises diversifiées. Les investissements portent sur les infrastructures, les services de nature juridiques, financiers, administratifs qui supportent l'entreprise. Par ses impôts, l'Etat gère

l'offre et fait la régulation de la demande, il crée les sociétés d'Etat à vocation industrielle, commerciale ou financière, implante des mesures pour soutenir la demande suscitant par le fait même la consommation. Ces engagements, de la part de l'Etat ont requis la mise sur pied d'un encadrement servant à coordonner l'utilisation des instruments de l'Etat.

Dès 1963, une intervention financée conjointement par les deux paliers gouvernementaux est mis sur pied; il s'agissait du BAEQ (Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec) Le BAEQ fut créé par le gouvernement du Québec suite à un arrêté en Conseil au printemps 1963. Une première phase qui s'étendait jusqu'en 1966 consistait à préparer un plan de développement dans l'Est du Québec. Dans une seconde phase, il s'agissait d'en faire des propositions et ce , aux deux paliers de gouvernement en vue de l'appliquer ultérieurement. En 1966, le plan de développement était prêt. Il visait l'élimination des disparités au niveau de l'emploi, de la productivité et des revenus. Plus spécifiquement, le plan proposait une modernisation des secteurs de base tels l'agriculture, la forêt et la pêche, pour poursuivre au niveau de la création d'activités dynamiques nouvelles comme les mines, le tourisme et les industries manufacturières. Concernant les modifications structurelles, les priorités telles la valorisation de la main d'oeuvre, l'urbanisation fonctionnelle et l'émergence d'une conscience régionale étaient identifiés. En terme d'objectifs globaux, le plan devait permettre à la population de se donner un plan intégré de développement et de le gérer.

Le financement de la première phase était fourni par le programme ARDA 1 dont nous avons fait mention (2,1) et la mise sur pied du plan de développement fut financé par ARDA 2 et FODER. On ne peut passer

sous silence les résultats d'une telle expérimentation. Au début de l'année 1970, on proposait la fermeture de près de 80 paroisses, ce qui ne laissa pas indifférente une grande part de la population touchée. On a donc assisté à une réaction vive qui s'est traduite par une lutte de la part de la population, lutte qui portait sur deux thèmes soit, le droit des habitants à vivre chez eux et celui du contrôle de l'exploitation de leurs richesses naturelles. Les habitants ont démontré leur refus de fermer ces paroisses en créant un premier mouvement régional de pression; Opération dignité . Ensuite, ce fut une coopérative de développement qui prit forme; le JAL composé de trois paroisses; Saint-Juste, Auclair et Lejeune. Ces paroisses possédaient les équipements nécessaires à une communauté pour fonctionner de façon autonome, Saint-Juste qui représentait la plus ancienne paroisse avec ses 2000 habitants, constituait le centre industriel avec deux usines de transformation du bois, Auclair avec ses 600 habitants abritait les sièges sociaux et quelques fermes laitières et Lejeune se caractérisait pour son sol propice à la production de pommes de terres. Appuyée par l'église, la création d'une coopérative de production suivit; la scierie d'Esprit Saint.

En réalité, le but du BAEQ consistait à rationaliser la structure industrielle et à assurer la stabilité économique en uniformisant l'exploitation du bois et de l'agriculture nécessaire à l'exploitation monopoliste. Celà signifiait un déplacement de la population rurale vers les milieux urbains.

Le 29 mars 1966, par un arrêté en Conseil, furent créées partout au Québec les régions administratives. Au nombre de dix, elles comprenaient 25 sous-régions administratives où étaient identifiées des

capitales régionales et sous-régionales. Cette carte fut établie suite à une étude où étaient identifiées les zones d'influence des différentes villes du Québec. Cette carte, précieuse à l'Etat, devait devenir par la suite un instrument de localisation des activités de certains ministères en vue de déconcentrer en région certaines activités et d'effectuer une meilleure coordination des services gouvernementaux en région. L'objectif d'une telle réalisation se trouvait une fois de plus dans la rationalisation de diverses interventions des organismes du gouvernement. De cette façon, l'Etat pourrait contrôler plus efficacement la population du Québec en se donnant un outil qui lui permettait d'agencer ses relais en région. Suite à l'instauration de ces régions administratives, on vit apparaître les missions de planification; en 1969 au Saguenay Lac-Saint-Jean, en 1970 pour les régions du Nord Ouest et en 1971-72 dans les Cantons de l'Est. L'objectif consistait à esquisser un plan de développement pour les régions mentionnées, de décrire les problèmes de la région tant du point de vue économique, que social où bio-physique et finalement d'élaborer un diagnostic par les organismes intermédiaires en plus de réaliser un inventaire des solutions à apporter. L'exécution du plan prit la forme de conférences administratives régionales regroupant le directeur régional de chaque ministère. Ce comité était présidé par un fonctionnaire de l'OPDQ qui était rattaché à l'époque au Conseil Exécutif.

Ensuite, ce fut la période de la planification urbaine caractérisée par le regroupement de pouvoirs municipaux sous un nombre moins grand d'administrations. Dès 1965, la loi provoque vingt fusions, ensuite en 1970 apparaît la loi créant les communautés urbaines de Montréal, Québec et Outawais. En 1975, ce fut au tour de Jonquière, Arvida

et Kénogami et en 1976, on assistait à celle de Chicoutimi. Il s'agissait selon le gouvernement d'éviter les dédoublements coûteux et d'économiser au niveau de l'offre des services municipaux. Dans les agglomérations de Hull, Montréal et Québec, on voulait créer un organisme supra-local qui allait avoir pour fonction d'élaborer un plan de développement de leur territoire. Ces municipalités avaient des pouvoirs qui s'étendaient dans les domaines du développement industriel et touristique, des transports en commun, du contrôle de la pollution et de la protection. La responsabilité législative de la création des nouvelles municipalités était attribuée au ministère des affaires municipales.

Un autre programme mis sur pied par le gouvernement du Québec fut le Fond de Développement Régional administré par l'OPDQ. Les objectifs généraux étaient le financement de projets régionaux, la mise en valeur et l'appui des dynamismes locaux et régionaux ainsi que la concertation entre les intervenants du gouvernement et les intervenants du milieu. Les objectifs du Fond de Développement Régional changeaient selon la conjoncture, le lieu et le moment. En 1980-81, le FDR se définissait comme outil d'intervention dans le développement régional qui appuyait la mise en oeuvre de projets de développement socio-économique découlant des orientations de développement et des priorités convenues avec le milieu c'est-à-dire les intervenants régionaux (Rapport annuel 1980-82, OPDQ, ed. Officielle, Québec, 1981, 36).

Nous analyserons plus en détail deux mesures importantes mises sur pied par le gouvernement québécois. Ce sont la création des MRC avec la venue de la loi 125 adoptée en 1979 et la politique portant sur Le

Choix des Régions, présentée en 1983. Cette distinction s'apparente au fait qu'à partir de ces années, le modèle que l'on prétend basé sur la diversification et sur l'intégration est abandonné. En effet, de 1976 à 1980, le gouvernement québécois présente un document; Bâtir le Québec qui tient lieu de politique industrielle. Elle expose un constat: des changements structurels de l'industrie québécoise s'imposent.

Désormais, la politique industrielle est basée sur la spécialisation et la consolidation de la structure industrielle au Québec. Le modèle des années 60 , celui d'une diversification et d'une intégration est abandonné.

"Vient s'y substituer une modèle d'accumulation centré sur la constitution de filières de production intégrées, à la fois compétitives, inductrices, à la fois extraverties et polarisatrices, à la fois en amont et dans le tertiaire moteur...."

(Romulus, Marc et Deblock, Christian; 1985; 204)

Un second document, Bâtir le Québec phase 2, le Virage Technologique, est présenté en 1981. Il y est question de la nécessité de restructurer l'industrie québécoise en l'orientant vers les secteurs de haute technologie. Le primat est accordé à l'entreprise privée comme moteur du développement, laissant de côté toute planification qui provienne de l'Etat québécois.

La politique industrielle au Québec en est une qui agit à court terme et on ne peut parler de réelle planification. De la même manière, le

gouvernement canadien ouvre ses portes à la concurrence internationale en axant ses interventions sur une politique de non-interventionisme.

A la lumière des observations portant sur l'augmentation des disparités interrégionales dans un contexte de spécialisation de certains espaces et d'une nouvelle division du travail, on se questionne sur l'accroissement de la dépendance vécue par les milieux périphériques. Car nous pouvons faire l'hypothèse que les interventions gouvernementales se sont soldées par un développement anarchique qui résulte des mécanismes de l'économie libérale. De plus, lorsqu'il fut question d'une quelconque planification, dans les deux cas, il s'agissait d'une planification découlant "d'en haut".

En bref, qu'il s'agisse du gouvernement canadien ou de celui du Québec, leurs politiques industrielles se sont ajustées aux impératifs de réorganisation économique du capitalisme.

2,3 : La MRC : nouvel instrument de l'Etat

Avec la crise, les stratégies gouvernementales concernant les politiques régionales semblent changer d'orientation. Cette nouvelle direction prise par l'Etat provincial s'actualise en 1979 alors qu'il adopte une loi qui atteindra la structure même du milieu municipal et régional. Avec la loi 125, un pôle intermédiaire entre l'Etat et le local est implanté; il s'agit de la MRC (Municipalité Régionale de Comté). Par la législation qu'il

a mise sur pied, le gouvernement se donne le droit d'ériger des territoires en municipalités régionales de comté et ainsi de modifier le territoire des municipalités de comté à lesquelles les MRC viennent succéder. Ces MRC qui regroupent à l'intérieur d'une même structure plusieurs municipalités, est composée du maire de chaque municipalité impliquée. Sa fonction initiale consiste à élaborer un schéma d'aménagement qui répond à des normes précises identifiées par le législateur (art. 3, art. 9 à 27, art. 87). Toutefois, la loi mentionne que la nouvelle structure supra-locale pourrait possiblement étendre ses compétences dans les domaines de l'évaluation foncière, de la perception du droit sur les mutations immobilières et sur l'exploitation d'un système de gestion de déchets (art. 189).

Le schéma d'aménagement devra répondre aux orientations et aux projets privilégiés par le gouvernement, faute de quoi il pourra décréter une modification du schéma en vue de le rendre conforme aux projets visés par le gouvernement. De la même manière, les municipalités sont tenues de mettre sur pied un plan d'urbanisme, un règlement de zonage, de lotissement et de construction qui soient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement. Ainsi, la mise en application d'une telle législation atteint principalement les municipalités autant par leur mode de fonctionnement que par le contenu à lequel devront répondre les plans d'urbanisme de chacune des municipalités. De plus, le gouvernement s'est réservé, une fois le schéma d'aménagement d'une MRC adopté, un droit de regard et d'intervention et il peut imposer des modifications au schéma d'aménagement. A cet effet, un organisme est créé ; la Commission Nationale de l'Aménagement qui tranche sur la conformité où la non-conformité entre les objectifs gouvernementaux et ceux d'un schéma

d'aménagement (art. 206 à 220). Parallèlement, il se donne la possibilité de déclarer un territoire comme faisant partie d'une zone d'intervention spéiale, ce qui lui ouvre la porte pour intervenir en tout temps et sur tout le territoire (art. 158-159).

Quant au financement des mesures adoptées par la MRC, les dépenses sont réparties entre les municipalités qui en font partie et ce, de façon proportionnelle à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables de chaque municipalité (art. 205). La création de cette nouvelle structure régionale implique un déboursé financier supplémentaire de la part de l'Etat en ce qui concerne les coûts requis pour la réalisation des schémas d'aménagement. Quant à la création d'une nouvelle structure régionale, son fonctionnement n'entraîne pas de frais supplémentaires considérables. Au Québec, les revenus octroyés aux MRC en 1984 en provenance du gouvernement atteignent \$18,6 millions, une participation financière de l'ordre de 24,5 millions provenant des municipalités. Ces montants sont modestes en regard de celui que détiennent les municipalités du Québec, montant qui représente \$4,6 milliards (Québec, Statistiques Economiques; 1986).

A travers cette loi 125 dont nous venons d'esquisser les principales modalités, le gouvernement laisse croire à une ferme volonté de décentraliser l'administration du territoire au plan régional. Mais par cette loi, n'exerce-t-il pas une emprise accrue en décidant en dernière instance de l'utilisation du territoire? Car nulle part, il n'est question de laisser aux mains des régionaux une quelconque autonomie de décider selon eux de l'avenir de leur territoire. Ils doivent avant tout répondre aux orientations

décidées par l'Etat. La réalisation du schéma d'aménagement paraît plutôt être un exercice dont le but consisterait à transformer une rationalité, celle des élus municipaux, qui ne semble pas correspondre aux visées gouvernementales. Quant à l'enjeu offert, il serait lié à la volonté d'adhérer à une nouvelle petite bourgeoisie régionale émergeant d'une telle restructuration.

"...les nouvelles règles du jeu imposées par les récentes lois amènent progressivement et sans douceur une recherche de conformité aux objectifs de l'Etat engendrée par un processus d'acculturation technique des intervenants, en particulier, au cours du processus de construction et d'application du schéma d'aménagement. Celà pourrait favoriser si non l'éclosion d'une nouvelle élite régionale, du moins la recomposition à partir du rescapage d'anciens éléments combinés aux nouveaux, d'une élite effectivement plus moderniste et efficace mais aussi plus technocratique tant recherchée par l'Etat, sorte d'amalgame d'acteurs, qui pourraient faire le pont."

(Jalbert, Lizette; 1985; 88-89)

L'idéal sur lequel repose la loi 125 ne consisterait-il pas à stimuler la participation des élus à un type de développement pensé par l'Etat ? Il contraindrait les élus à évoluer à l'intérieur d'un nouveau cadre , celui de la MRC, en plus de leur assigner de nouvelles tâches et celà, à partir d'un territoire qu'ils devront se définir eux-mêmes. En laissant aux communautés le soin de déterminer un cadre d'action répondant aux représentations qu'ils se font d'eux-mêmes, l'action gouvernementale se trouve légitimée. Ainsi, les participants à cette nouvelle structure se voient obligés de collaborer entre eux pour définir l'utilisation du territoire,

ce qu'ils n'ont jamais fait auparavant. Ils devront donc faire appel à des techniciens qui eux, possèdent l'information et le savoir permettant de réaliser un tel schéma d'aménagement.

"Fondée sur l'idée de créer un consensus sur les objectifs de développement, la réforme actuelle vise à susciter par le haut une conscience régionale sur la base d'un sentiment d'appartenance à une même culture et à un même territoire expurgeant du même coup les divisions de nature économique et sociale. La complexité du local se trouve évacuée et niée à travers le volontarisme politique."

(Jalbert, Lizette ; 1985; 91)

On peut penser qu'une rationalité semblable à celle que véhicule l'Etat sera investie dans la MRC par l'intermédiaire des professionnels qui construiront les plans d'aménagement (Klein et Desy; 1985). Dans ce cas, l'intervention gouvernementale avait davantage à dessein de créer un relais qui soit conforme à ses aspirations et à ses objectifs, ce qui n'était pas le cas pour les municipalités. La MRC est le lieu du gouvernement en ce sens qu'elle est créée et définie par lui et elle est à la fois le lieu des élus puisqu'ils en sont les principaux acteurs. L'Etat miserait donc sur la formation d'un sentiment d'appartenance à un territoire plus étendu que celui de la municipalité en vue de transformer leur rationalité. Celà, d'autant plus que les MRC peuvent regrouper un grand nombre de municipalités rurales qui sont caractérisées par une plus grande distanciation que les municipalités urbaines face à l'approche technocratisée de l'Etat. Et de fait, la MRC donne priorité aux milieux

ruraux; ils y sont représentés en plus grand nombre, ce qui leur confère un pouvoir de votation plus important. Cette nouvelle visibilité politique offerte aux municipalités rurales transforme leurs rapports avec les municipalités urbaines (Bissonnette, Rita; 1985). Ce qui contribuera à rendre homogène sur tout le territoire national le mode de gestion que l'Etat favorise.

Nous nous questionnons sur le bien fondé du discours étatique qui promeut le respect des particularismes liés à chaque région d'appartenance. Les contradictions vécues par le monde municipal ne crée t-il pas chez eux une profonde crise d'identité ? La création de la MRC astreint la municipalité locale à faire un choix. Elle doit opter entre la régulation du conflit local/Etat au niveau de la MRC en saisissant les prérogatives que l'Etat lui propose ou encore se reconnaître dans sa dimension locale et se renforcer pour effectuer un contrôle en milieu régional. Ainsi se pose la question de la circulation du sens entre le global et le local. Opposition sans en être une puisque le local contient sa propre globalité dans ses rapports sociaux, économiques et politiques, dans la diversité des agents qui le composent, dans son identité propre. Ce qui est remis en question semble s'apparenter au mode de gestion sociale, économique et politique exercé par les élus locaux.

2.4 : Une politique de développement par la base qui vient d'en haut : le Choix des Régions.

Le document Le choix des Régions (Québec; 1983) expose la politique gouvernementale en matière d'aménagement et de développement régional. Il soutient l'hypothèse que les régions ne peuvent plus compter sur l'Etat, ni sur les grandes entreprises pour maintenir la croissance économique. Les acteurs locaux devraient alors apprendre à miser sur leurs propres ressources et moyens.

Le gouvernement ne peut plus être le principal moteur du développement régional mais doit plutôt l'appuyer en s'associant au milieu. Il convient de définir un développement proportionnel aux capacités de chacun et d'établir une nouvelle relation gouvernement-régions. Cette nouvelle relation qui reconnaît à la base le dynamisme local et régional comme le moteur du développement comporte des exigences... (Québec ; 1983 ; 60-61)

Les thèmes qui font figure de charpente de cette politique de développement régional sont principalement axés sur la nécessité de stimuler l'auto-développement, la mise en valeur des ressources, les dynamismes des acteurs locaux et régionaux, l'innovation et la croissance par les PME, l'entrepreneurship local, la gestion décentralisée et la nécessité d'une concertation entre les agents régionaux qui font le développement et entre les régions et l'Etat. La concertation représente l'armature sur laquelle s'appuie la réalisation d'un développement

harmonieux. Sa stratégie, il la définit dans Le Choix des Régions comme en étant une de développement des régions par les régions.

Un tel type de développement rendait nécessaire la concertation des intérêts des régionaux, et pour cela le gouvernement a proposé la mise sur pied d'un organisme spécifique : le Conseil Régional de Concertation et d'Intervention (CRCI). La MRC , quant à elle conserve les fonctions pour lesquelles elle a été établie c'est-à-dire la réalisation du schéma d'aménagement et la délimitatio de la région d'appartenance. Dans ce document, on prend soin de noter qu'il n'y a pas d'aménagement sans développement, non plus que de développement harmonieux répondant aux aspirations d'une communauté sans aménagement. Malgré les lacunes déjà identifiées concernant le contrôle excessif que se garde le gouvernement sur l'orientation des schémas d'aménagement, le discours reprend l'idée d'une décentralisation.

"Les MRC et les municipalités constitueront dans l'avenir les structures d'accueil vers lesquelles diverses fonctions actuellement exercées par l'appareil gouvernemental, pourront être décentralisées. Ces transferts d'activités et des ressources financières ouvriront la voie à de nouvelles responsabilités assumées en région, accroîtront l'autonomie municipale, permettront par le fait même un rapprochement des citoyens aux pouvoirs de décisions et favoriseront l'émergence de nouveaux outils de développement régional." (Québec; 1983; 78)

En réalité, cette décentralisation qui sert un besoin de rapprochement entre les citoyens et le pouvoir décisionnel de l'Etat ne

suppose-t-il pas une transformation, voire une adaptation du pouvoir municipal? Car il semble que dans l'esprit de la population, l'Etat ne représente plus qu'un concept devenu inatteignable, alors que les élus et conseillers municipaux sont une cible concrète vers laquelle les gens peuvent diriger leur mécontentement. Quant à l'autonomie décisionnelle qu'entend conférer le gouvernement aux municipalités via la décentralisation des responsabilités, elle ne paraît pas suivre le besoins du milieu. A cet effet, la proposition qui consiste à mettre sur pied des contrats de développement négociés entre les MRC et le gouvernement en vue de réaliser les projets de développement régional, laisse un rôle décisif au gouvernement face aux objectifs de développement attribués aux régions. La MRC y joue un rôle d'exécution qui consiste à identifier les projets les plus significatifs, le gouvernement se réservant la tâche de signer le contrat final avec les promoteurs régionaux pour la réalisation des projets qui sont décrits dans l'accord cadre (Québec; 1983; 80-81).

De plus, un service d'aide au développement économique adapté au territoire des MRC remplacerait les commissariats industriels ou les corporations de développement économique qui oeuvraient au niveau municipal. Le service serait financé et par le milieu et par le gouvernement. Ainsi, la restructuration institutionnelle voulue par l'Etat serait complète au sein de la MRC. La structure telle qu'elle est présentée encadre et oblige la tenue d'un consensus: pas de consensus, pas de contrat de développement. La responsabilité des problèmes qui pourraient survenir dans ces projets de développement sera automatiquement reportée sur les élus du fait que c'est à eux qu'incombe l'exécution des tâches.

Une fois l'existence et le rôle des MRC confirmés par l'Etat, ce dernier présente l'idée maîtresse d'institutionnaliser la concertation. Elle est justifiée par un besoin de cohésion et de coordination entre les intervenants impliqués par le développement régional et par la nécessité d'établir des rapports harmonieux entre l'Etat et les régions. Pour cela, une table permanente de concertation est proposée; le CRCI (Conseil Régional de Concertation et d'Intervention) (Québec; 1983; 96 à 106). Cette table est composée d'intervenants qui représentent différents milieux: le monde municipal, les affaires, les travailleurs, les producteurs agricoles, les syndicats, les institutions publiques, les différents conseils régionaux, etc, et l'on compterait sur la tenue de sommets socio-économiques pour conduire à la création de ces tables de concertation. Le mandat principal attribué aux CRCI porte sur la définition des orientations de développement et sur les priorités régionales. Comme il s'inscrirait en remplacement des CRD (Conseil Régional de Développement), le nouvel organisme doit être financé de la même manière, c'est-à-dire en partie par le gouvernement et en partie par le milieu. Deux outils financiers étaient appelés à se substituer à ceux qui existaient antérieurement. Le FIR (Fond d'Intervention Régional) prenant la relève du FIC (Fond d'Initiatives à la Concertation) et le FDR (Fond de Développement Régional) qui devait financer les projets précis d'intervention identifiés par les CRCI. Enfin, les projets de développement conclus par le CRCI seront déposés lors d'une Conférence Annuelle Régionale où il sera question de retenir certains d'entre eux et de s'engager dans une relation étroite entre le gouvernement et les régions. Il n'est donc pas question pour les régionaux d'effectuer un choix réel qui décide de leur avenir en tant que collectivité. L'Etat paternaliste veille...

Il semble que la concertation soit le moyen choisi pour faire de l'Etat redéployé un lieu de convergence des aspirations collectives. De plus, cette concertation, c'est à l'échelle régionale qu'elle se déroulera. Le point de rencontre entre la fondation de la MRC et celle du CRCI est l'avènement à l'intérieur du processus institutionnel d'une nouvelle élite personnifiée par des technocrates qui transmettent une rationalité différente de celle des élites municipales. Comme l'affirmait l'UMRCQ lorsqu'elle s'exprimait face au Choix des Régions, elle parlait d'approche trop administrative. Déjà, avec l'intégration du CRCI, les MRC perdent leur visibilité politique en faisant figure d'agent socio-économique au même titre que les autres et cela , en plus d'y être confronté (Bissonnette, Rita; 1985). L'une des solutions pour les élus locaux de conserver un certain pouvoir est de localiser le renforcement des pouvoirs dans les MRC. En proposant la création d'un nouvel organisme responsable de définir les orientations de développement, l'UMRCQ vivait là son premier désaccord réel avec le gouvernement depuis la création des MRC, quant aux représentants des élus municipaux de type urbain, l'UMQ, ils avaient déjà vécu semblable frustration au moment de la création des MRC. Elles impliquaient une limitation du pouvoir municipal urbain du fait d'une représentativité du milieu rural qu'ils jugeaient trop importante. En quelque sorte, le nouvel agencement institutionnel promu par l'Etat en deux moments distincts, relativise l'importance et des MRC et des municipalités.

La finalité de la nouvelle politique de régionalisation de l'Etat basé sur une attitude consensuelle entre les acteurs régionaux et sur la valorisation des dynamismes locaux, serait d'offrir à de nouvelles élites un espace pour s'affirmer politiquement comme relais locaux du gouvernement.

"quant à la mobilisation locale, elle fut surtout le fait des éléments de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie qui ont cherché à renforcer leur position en jouant le rôle d'intermédiaire auprès des gouvernements supérieurs. L'on ne peut guère parler de concertation d'ensemble des citoyens."

(Bariteau, Claude; 1985; 85)

"On peut faire l'hypothèse qu'une nouvelle classe relais émergera en remplacement des élites locales attachées traditionnellement aux municipalités et que la logique professionnelle viendra remplacer la logique politique dans la gestion des rapports sociaux locaux."

(Desy , Jean et Klein, Juan Luis ; 1985; 123)

Nous suggérons que les représentants des couches dominées, par leur adhésion à un nouveau cadre tel celui que propose l'Etat, consentiraient à recomposer les rapports qu'ils entretenaient jusque là. Car dans le contexte international actuel, marqué par un niveau élevé des pertes d'emplois liés à la grande entreprise et au retrait de l'intervention de l'Etat, le palier local se présente comme le lieu idéal où sont destinés les réformes.

"Ne pouvant plus compter exclusivement, comme par le passé, ni sur la grande entreprise, ni sur l'Etat pour soutenir la croissance, ces acteurs locaux apprendraient à miser sur leurs propres ressources et leurs propres moyens. C'est du moins l'hypothèse que sous-tend le réajustement du cadre d'action du gouvernement québécois."

(Hamel, Pierre et Germain, Anick; 1985; 37)

Si le pouvoir municipal renouvelé devient le relais du gouvernement, il remaniera ses priorités de développement en vue de les rendre conformes à celles qu'a décidé l'Etat. Une situation internationale marquée par une concurrence et une spécialisation accrue de certains espaces requiert la participation du palier local pour désamorcer les tensions engendrées par l'appauvrissement des milieux périphériques. Dans une situation inverse où le local répond négativement aux visés de l'Etat, il pourra orienter son développement en fonction des intérêts manifestés par le milieu. Une telle éventualité suppose la manifestation d'attitudes conflictuelles entre le pouvoir local et l'Etat. Le discours qui porte sur le développement de régions par les régions viserait à faire du local le lieu qui absorberait le choc causé par la situation économique qui prévaut au niveau international. C'est pour cette raison, croyons-nous, que le discours contenu dans le Choix des Régions valorise la participation de nouveaux acteurs au développement régional. Par la régionalisation, l'Etat voudrait faire accepter à la population les nouveaux rapports inégaux requis par le nouvel ordre économique que soumet les exigences de la gestion capitaliste. Rappelons que dans les faits, cela se traduit par des baisses de salaires et par une dévalorisation des emplois liés à la production de masse. Un nouveau cadre spatial se définit, où sont refoulés les problèmes d'emploi et les conflits sociaux qui en découlent. Le palier local devient l'amortisseur qui recueille les doléances de la crise (Garnier, Jean-Pierre; 1982).

Compte tenu des ajustements connus au niveau international, le local devient un enjeu qui peut contenir des transformations majeures. Ici,

nous ne concevons pas le local comme étant l'entité administrative délimitée géographiquement c'est-à-dire la municipalité. Nous ne la concevons pas non plus comme un lieu isolé de l'environnement extérieur où les habitants n'entrent en relation qu'entre eux. Le local est un lieu physique concret qui est une résultante des relations que vivent les habitants sur leur territoire, y laissant leur trace. Ce concept s'applique à celui de classes et aux intérêts qu'y défendent les groupes en présence. Le local peut contenir un même enjeu pour lequel les habitants se regroupent ou se confrontent et où des intérêts entrent en opposition transparaissant sur le milieu physique. Chaque acteur ou catégorie d'acteur tend à y délimiter sa propre sphère d'intervention en fonction de la problématique vécue à un moment donné, les objectifs du groupe étant la source de mobilisation (Bariteau, Claude ; 1985). Notre conception du local suppose l'existence d'interrelations entre les intervenants et entre ces derniers et le territoire où les finalités sont susceptibles de s'opposer, engendrant des pratiques conflictuelles. La société locale se conçoit dans le même sens que la territorialité que nous avons défini (chapitre 1). De ce point de vue, l'institution municipale est conçue comme une constituante de la société locale. Elle peut être une expression de la volonté de l'Etat où des intérêts d'une part importante de la population qui vit sur son territoire.

"Dans la mesure où leur création correspond ou a correspondu à une volonté populaire, les municipalités peuvent et doivent être perçues comme l'expression institutionnelle d'une volonté locale. Si par contre la création des municipalités correspond à une stratégie provinciale et à un choix d'outils faits par les gouvernements provinciaux, il faut plus voir les municipalités comme étant une des formes de gestion de l'espace et non pas l'unique expression du pouvoir local."

(Andrew, Caroline; 1985; 104)

Et nous pourrions ajouter que l'institution municipale, même si elle est l'outil de l'Etat, peut à un certain moment être investi d'une rationalité différente de celle de son initiateur. Cela signifie que l'outil de l'Etat peut à n'importe quel moment perdre de son efficacité.

La dimension restreinte de la scène locale n'est pas une assurance en faveur de la démocratie.

"La société locale est par conséquent propre à l'épanouissement du notable, comptant et retenant l'information, rendant des services à un réseau de client, sachant devenir un point de passage obligé dans le circuit de la décision et dans la distribution des flux financiers."

(Gontcharoff, G.; 1985; 121)

Ainsi, ce qui n'est pas outil de l'Etat, n'est pas pour autant représentatif des intérêts promus par la population locale. Les oppositions entre les couches sociales surgissent aussi à l'échelle locale. La différence d'avec le niveau national ou international réside toutefois dans la possibilité pour la population d'accéder plus aisément à un niveau où il est possible de recueillir les revendications populaires. Mais cette différence ne représente t-elle pas ce sur quoi l'Etat base sa politique de régionalisation? A-t-il à dessein de canaliser les griefs populaires vers l'institution municipale?

Nous posons l'hypothèse que la base sur laquelle s'appuierait les politiques gouvernementales pour inclure une nouvelle dynamique des rapports salariaux et des rapports sociaux en région réside dans l'institutionnalisation de la concertation. Ce dont nous parlons, c'est d'un nouveau contrat social entre les intervenants concernés par les politiques qui prônent le développement d'un secteur peu performant en l'occurrence les PME, secteur important au plan de la création d'emplois, et aux groupes sociaux qui se substituerait aux politiques sociales délaissées par l'Etat. Il s'agirait d'une politique de sauvetage du système social dominant basée sur le profit et ce, par une exploitation accrue de certaines couches de la population. Car la différence sur laquelle repose la création d'un plus grand profit repose sur le faible coût de reproduction de la force de travail, sur une main d'oeuvre bon marché et sur l'extraction de ressources naturelles. Les espaces ainsi marginalisés seraient les milieux périphériques et ruraux. Ainsi, le transfert de la gestion territoriale confiée au plan régional inclurait aussi la gestion des problèmes d'emplois. Quant aux différents problèmes sociaux, ils sont relégués au mouvement associatif alors que la priorité de l'Etat est axé sur la dimension économique.

Les syndicats sont directement concernés par la recomposition du rapport salarial exigeant leur participation au processus de régionalisation. L'objectif ultime serait d'amoindrir les revendications salariales et celles qui sont liées aux conditions de travail en vue d'éliminer toute contrainte qui aurait pu menacer la paix sociale. L'appât présenté aux syndicats résiderait dans la possibilité pour ces derniers d'influencer les politiques gouvernementales qui concernent le monde du travail. Une participation des syndicats aux politiques nationales ne les exclurait-elle

pas de la liste des intervenants capables de transformer les rapports de domination entre détenteurs de moyens de production sur les travailleurs?

"Pourtant, dans plusieurs régions du Québec, depuis quelques années, les syndicats participent volontiers à des projets de relance économique. Ce faisant, ils sont amenés à revoir leur mode d'action traditionnel."

(Hamel, Pierre; Germain, Anick; 1985; 38)

Une participation syndicale à l'intérieur des cadres établis par l'Etat n'instaure t-elle pas une dépendance accrue des syndicats en restreignant considérablement leur marge d'intervention? La force de frappe des syndicats serait d'autant menacée qu'un risque apparaît de perdre un nombre important de ses membres du fait que le redéploiement de l'entreprise balaie en même temps un nombre considérable d'emplois syndiqués. Ainsi, une part de travailleurs est réduite à vendre sa force de travail au plus bas prix, la pénurie d'emplois et le discours idéologique les amenant à se considérer privilégié simplement du fait qu'ils possèdent un emploi pour survivre.

Des transformations dans le niveau de vie et dans l'organisation du travail influent sur l'image que les travailleurs se font d'eux-mêmes dans un environnement qui requiert essentiellement la participation des travailleurs. La mise sur pied d'une structure de participation incluant l'instance syndicale, le patronat et L'Etat contribuerait ainsi à instaurer un consensus portant sur les objectifs socio-économiques nationaux et sur les moyens de les réaliser. Nous nous interrogeons sur l'existence d'une

stratégie en provenance des syndicats concernant le redéploiement industriel, la restructuration de l'appareil productif , ses relations avec l'Etat et avec les dirigeants d'entreprises.

Un autre intervenant concerné par la reproduction du rapport salarial fonctionne dans la logique dominante et la reproduit : il s'agit des PME. Elles se soumettent à la vente de la force de travail qui se traduit par une importante perte d'autonomie du travailleur et par l'amplification du rapport d'autorité. Celà , d'autant plus qu'il s'agit de minimiser les salaires en échange d'un travail banalisé et d'exécution. De l'augmentation des inégalités dans le rapport salarial, résulte une société locale subordonnée. En même temps, le principe de reproduction salariale qu'assumait l'Etat est supplié par la reproduction marchande.

La mise sur pied d'une telle structure, où la participation unit les intervenants de tous les milieux et celà sans distinction de classes, ne vise t-elle pas à neutraliser les oppositions potentielles face à l'autorité de l'Etat? Ce dernier ayant comme but de reproduire la hiérarchie sociale de façon à ce que la base du capitalisme, c'est-à-dire la propriété privée, ne soit pas remise en question. la création d'un niveau qui se situe entre le local et l'Etat serait le lieu du contrôle exercé par l'Etat. Barel explique que ce processus s'exprime par l'établissement du corporatisme et que celui-ci agit au méso-niveau, là où il est possible de contrôler et là aussi où les problèmes peuvent être présentés comme étant particuliers à un territoire.

"L'espace "naturel" du corporatisme est le méso-niveau dont les acteurs sont de taille respectables

mais n'ont pas et ne peuvent avoir de vocation universelle, (ni) (sic)d'action dont la pertinence se mesure à l'échelle de l'ensemble social."

(Barel, Yves; 1984, 85)

L'auteur ajoute que c'est ce même corporatisme qui s'oppose à l'autonomie des collectivités.

Ce que nous entendons par corporatisme, c'est avant tout une recherche d'intégration dans une même structure, d'intérêts potentiellement conflictuels en vue de les amener à une conception commune dont le but est de maintenir une hiérarchie fonctionnelle et une discipline sociale qui converge avec les besoins de l'Etat et du même coup avec ceux du capital. Clinton Archibald nous fournit une définition opératoire du corporatisme que l'on peut situer dans le courant de restructuration institutionnelle que l'on connaît au Québec depuis quelques années.

"Le corporatisme est un modèle d'aménagement socio-politique où la représentation fonctionnelle de tous les secteurs économiques et sociaux est institutionnalisée dans les structures gouvernementales et administratives de l'Etat: ces représentations et institutionnalisations visent à obtenir une détermination conjointe des programmes législatifs et de l'action exécutive des partenaires."

(Clinton, Archibald; 1984, 45)

Le même auteur identifie cinq traits essentiels du corporatisme. Le premier réside dans une limitation des antagonismes de

classes entraînés par le développement de l'industrialisation. Celà se réalise en mettant sur pied des structures de solidarité en vue d'une réorganisation des rapports sociaux et économiques qui impliquent tous les éléments de la société. Ensuite, le corporatisme cherche à assurer l'intégration de tous les segments fonctionnels de la société. Un troisième élément a trait au besoin d'ordre et d'efficacité qu'il suppose. En quatrième lieu, l'auteur parle du rôle moteur que s'attribue l'Etat dans l'institutionnalisation du modèle de participation. Etant le protecteur du bien commun, il légitime ainsi ses actes. C'est l'institutionnalisation des mécanismes d'interaction et la mise sur pied de structures de décisions conjointes qui marque un dernier trait du corporatisme.

Les acteurs vers lesquels se tourne l'Etat pour créer sa nouvelle structure de concertation régionale sont différents de par leur secteur d'activités et selon les fonctions qu'ils assument dans la structure socio-économique. C'est ainsi qu'au Québec, entre 1980 et 1985, cinq régions ont été appelées à former une table de concertation où tous les intervenants prendraient place pour penser ensemble et dans un objectif commun, le développement de leur région: les acteurs concernés regroupent autant le milieu des affaires, faisant partie d'une petite bourgeoisie locale, que la grande entreprise, les syndicats, les groupements sociaux, ect. Voilà réunis ensemble des intervenants qui, quotidiennement vivent des situations où ils sont confrontés. Pourtant, lorsqu'ils sont autour d'une même table, ils n'ont qu'une seule éventualité ; celle du compromis. C'est pourquoi, Barel lorsqu'il explique le "social-corporatisme" dira de ce dernier "qu'il dépolitise ce que par ailleurs il politise, si l'on tient compte d'autres dimensions qui sont les siennes." (Barel, Yves; 1984,92). Les sujets qui

participent au sommet économique sont dépolitisés du fait qu'ils ne représentent plus leurs propres intérêts mais sont repolitisés en vue d'élaborer un projet qui se situe à un autre niveau que le leur.

Le premier sommet régional s'est tenu en mai 1983 dans la région de la Mauricie Bois Franc. Ensuite ont eu lieu ceux de Québec et de Lanaudière en Septembre 1983, suivi de celui du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau en mai 1984 et finalement celui de l'Estrie en Janvier 1985. C'est en novembre 1984 que le gouvernement du Québec décide de généraliser la tenue des sommets économiques régionaux à toutes les régions du Québec, de reconnaître des comités de suivi de ces sommets comme seule table permanente de concertation et enfin de tenir des conférences annuelles régionales qui se tiendraient entre le gouvernement et les comités de suivi (Québec; Conseil des ministres, décision no. 84-317, 28 novembre 1984). Ainsi sont respectées les mesures décrites dans Le Choix des Régions.

Pour terminer, rappelons que la formation des MRC s'appuyait sur l'idée de décentraliser les responsabilités gouvernementales vers les élus municipaux, le but étant l'accroissement de l'autonomie décisionnelle des régions par une gestion du milieu. Cette gestion prenait d'ailleurs forme par la réalisation d'un schéma d'aménagement qui faisait suite à une délimitation par les élus de leur territoire d'appartenance. Rappelons aussi que l'essentiel de la politique qui figure dans Le Choix des Régions repose sur le concept de participation au développement de son propre milieu et que, dans cette optique, le gouvernement se proposait là aussi de mettre sur pied un nouvel organisme supra-municipal. Cet organisme devait réunir plusieurs intervenants de la région issus de milieux différents. On

proposait un nouveau type de relation entre l'Etat et les régions, relations basées sur la concertation. Cette concertation devait aussi s'appliquer entre les différents intervenants régionaux qui se retrouvait autour d'une même table.

CHAPITRE 3 : LE SOMMET SOCIO-ECONOMIQUE AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN CHIBOUGAMAU.

Ce phénomène de restructuration institutionnelle dont nous avons présenté les principaux aspects sera illustré par un exemple concret; celui du sommet socio-économique qui s'est tenu au Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau. Les préparatifs de ce sommet se sont échelonnés sur une période d'un peu plus d'un an, l'étape finale s'étant déroulée en mai 1984. Même si cette dernière étape a pris une grande envergure par sa diffusion et du fait qu'elle a conduit à la création d'une nouvelle table de concertation, le CRCD, nous considérons important de reprendre le déroulement de ce sommet depuis le début, c'est-à-dire à partir de la réalisation de la première étape, celle des colloques de zones, pour suivre avec celle des tables sectorielles, le forum et la phase finale. Mais d'abord, nous dégagerons les principales caractéristiques qui distinguent le Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau des autres régions québécoises. C'est ensuite que nous présenterons les faits et événements qui ont entouré le déroulement du sommet socio-économique de la région 02. Ainsi, les mécanismes qui ont guidé la formulation du consensus régional seront mis en lumière en plus des rôles clés que chacun devait remplir en vue d'atteindre les objectifs poursuivis. Il va sans dire que la tenue du sommet socio-économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se distingue de ceux qui se sont tenus dans d'autres régions du Québec et nous pourrons le constater, mais nous verrons quand même se profiler l'ombre de son initiateur: l'Etat. En dernier lieu, nous examinerons la réaction du milieu associatif qui est la seule à avoir

contesté la dynamique opérationnelle. Au préalable, observons les principaux traits de la région.

3.1 : Le Saguenay-Lac-Saint-Jean : portrait d'une région extravertie.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau est une région ressource exploitée d'abord pour sa forêt, ensuite pour son potentiel en hydroélectricité et plus tard pour ses mines situées principalement à Chibougamau-Chapais. Le pouvoir décisionnel relatif à l'économie régionale est toujours demeuré de l'extérieur de la région. La forêt est exploitée par trois grandes compagnies papetières; Price, la Consolidated-Bathurst et la Société Forestière Domtar. Quant au potentiel hydro-électrique de la région, il fut mis à contribution dès 1925 par la multinationale Alcoa qui fabrique l'aluminium. L'Alcan possède six centrales hydro-électriques dans la région qui représentent 93,3% de sa capacité totale de production d'électricité. La compagnie Price possède sept centrales qui produisent 5,2% de l'électricité régionale (Lapointe, Adam; Provost Paul; Simard Paul; 1981).

Les principales rivières aménageables sont la rivière Mistassini, Pérignonka et l'Ashuapmushuan, cette dernière faisant l'objet de luttes de la part de la population pour sa conservation (Trottier, Denis; 1983).

Quant aux mines, elles se situent surtout (90%) dans le secteur de Chibougamau-Chapais et appartiennent à quatre sociétés minières: Campbell Chibougamau Mines, Patino Mining Corp., Opémiska Mines Ltd et Norbeau Mines Québec ltée. Le potentiel minier y est élevé : on y extrait le tiers du cuivre québécois, 30% de l'argent, 20% de l'or et 10% du zinc. Moins importante, on retrouve au Saguenay un gisement de Columbium à Saint-Honoré. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau est donc une région

ressource dépendante des décisions extérieures. Concentrant une grande part des emplois, les grandes entreprises régionales requièrent de moins en moins de main d'oeuvre, dû à la modernisation de leur exploitation.

Un problème qui persiste d'une année à l'autre est celui du sous-emploi, plus important au Saguenay-Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec.

De plus, selon les données du bureau Travail Québec (1983), le taux de syndicalisation dans la région s'élève en 1982 à 55,9% alors que la moyenne québécoise s'établit à 27,8% alors que les conflits de travail y sont plus fréquents et durent plus longtemps que dans l'ensemble du Québec.

Les seules activités économiques sous contrôle régional se retrouvent dans le secteur coopératif au niveau de l'agriculture, des entreprises du groupe aliments et boissons et des PME manufacturières qui sont tout de même dépendantes des grandes entreprises par leur fourniture de biens et services. En juin 1984, la population régionale atteignait 309706 habitants sur une superficie de 105 946 KM carrés (40 906 milles carrés), ce qui représente une faible densité de population : seulement 2,9 habitants par kilomètre carré. Plus de la moitié de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau (55,1%) est concentrée dans quatre municipalités urbaines : Chicoutimi et Jonquière ont sensiblement la même population (19,9% et 19,6%) , Alma en détient 8,8% et Ville de la Baie suit avec 6,8%. Une partie du territoire régional est donc constituée d'une population urbaine alors qu'une autre partie vit dans un milieu semi-urbain ou rural.

TABLEAU 1 ; TAUX DE CHOMAGE AU SAGUANAY-LAC-SAINT-JEAN
CHIBOUGAMAU COMPARE A CELUI DU QUEBEC.

ANNEE	SAG. LAC-ST-JEAN	PROV. QUEBEC
1980	12,6	9,9
1981	12,9	10,4
1982	15,5	13,9
1983	17,1	13,9
1984	16,6	12,8
1985	14,8	11,8

SOURCES : Travail Québec ,1983

Trois sous-régions forment le territoire régional; le Lac-Saint-Jean avec Alma comme principale ville , le Saguenay où l'on retrouve l'agglomération formée par les villes de Chicoutimi, Jonquière et La Baie et finalement les municipalités de Chibougamau et de Chapais qui se distinguent par leur éloignement géographique des deux autres sous-régions. D'ailleurs, ces deux municipalités s'identifient davantage à une autre région, celle du Nord du Québec.

"Nous considérons en effet que de par notre situation géographique, notre tissu social et nos ressources économiques, notre région est naturellement ce qu'il conviendrait d'appeler la partie sud du Nord du Québec. Un simple constat sur les distances à parcourir que ce soit pour aller en Abitibi où au Lac-Saint-Jean et sur les différences pratiquement inconciliables entre le milieu de vie de ces deux régions et celui que l'on retrouve dans les villes du territoire, suffit à démolir l'hypothèse que nous soyons le prolongement naturel de l'une ou l'autre de ces régions... Par contre, nous nous sentons chez nous dans la grande entité géographique du Nord du Québec et c'est de ce côté que nous voulons bâtir notre avenir."

(Mémoire présenté au Ministre François Gendron par la municipalité de Chibougamau-Chapais; administration générale; 1983,10)

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau représente donc un exemple de développement anarchique basé sur l'exploitation des ressources naturelles sans égard pour la qualité de l'eau, de l'air et de la conservation

de la faune. La diversification économique s'avère difficile puisque dans plusieurs cas, il faut soit lutter pour empêcher que les méfaits se poursuivent, soit remettre en état les détériorations qui résultent de plusieurs décennies d'exploitation et de contrôle extérieur sur le territoire et la population qui l'habite. C'est donc ce contexte que le sommet socio-économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau voulait modifier, par l'encouragement d'une dynamique régionale de développement.

3,2 : Le sommet socio-économique au Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau.

3,2,1 : Les objectifs.

L'objectif ultime que désiraient atteindre les organisateurs du sommet socio-économique tenu au Saguenay-Lac-Saint-Jean porte sur la formulation d'un consensus entre les agents régionaux qui intervenaient le développement économique. Consensus qui devait permettre d'identifier les orientations et les priorités de développement de la région (Sommet sur le Développement et l'Economie de la région 02; La Concertaction, 1984; 4). Tel que les organisateurs le présentent, le sommet constitue un défi en vue de repenser le développement de la région. Selon eux, le développement doit s'orienter vers une amélioration de la gestion, des modes d'exploitation des ressources naturelles et vers une maximisation des retombées en région. En plus, la mise sur pied des sommets s'articulait autour de la consolidation des activités dans les secteurs nouveaux; tourisme, loisir , culture, environnement. Toujours selon ses organisateurs, le sommet socio-économique aurait permis d'aborder la question d'une redéfinition des

pouvoirs décisionnels nécessaires aux régionaux pour régler eux-mêmes leurs problèmes. Bref, le sommet économique régional représentait un objectif de concertation en vue de formuler un projet collectif commun à tous les intervenants régionaux. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce processus s'est soldé en Avril 1985 par l'implantation d'un nouvel organisme de concertation relativement aux orientations de développement socio-économique: le CRCD (Conseil Régional de Concertation et de Développement). Nous en avons présenté les traits principaux lorsque nous avons parlé du document Le Choix des Régions. Une nouvelle structure prend forme au niveau régional où s'activeront autour d'une même table divers intervenants issus de différents secteurs.

3,2,2: Les mécanismes préalables à la tenue du sommet.

Le sommet sur le développement et l'économie de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui s'est déroulé les 2,3 et 4 mai 1984 aux vues de tous via sa diffusion télévisée, n'est que l'aboutissement d'un processus plus long qui s'est étendu sur une période d'un an. La démarche s'inscrit en quatre étapes distinctes, chacune d'elle répondant à un objectif pré-établi. Les colloques de zones se voulaient une première étape de consultation auprès de la population, les tables sectorielles poursuivaient la concertation, le forum devait engendrer le consensus entre les intervenants et l'étape finale, en plus de divulguer ce même consensus était identifiée par ses organisateurs comme étant décisionnelle.

La réalisation du sommet économique a été encadré par trois comités : le comité de gestion, le comité ministériel et le comité

d'orientation. Le comité d'orientation constituait la pièce maîtresse du sommet. Il devait établir les objectifs liés à chaque étape, en préciser les orientations et mener à terme la réalisation de toutes les démarches du sommet. Quelques-unes des tâches qui furent attribuées au comité d'orientation portaient sur l'identification des thèmes, leur contenu, le choix des invités, les modalités de déroulement des étapes et l'établissement des programmes. Le comité d'orientation est donc chargé de l'aspect lié au contenu du sommet économique alors que l'on verra que le comité de gestion, tout en suivant le même itinéraire, s'est chargé de l'aspect technique. Le comité d'orientation a été appelé, une fois le sommet terminé, à se transformer en comité de suivi, responsable de la réalisation des propositions issues du sommet. Il est composé de représentants d'organismes qui reflètent plusieurs sphères d'activités.

"...élus en novembre 1982, lors d'une assemblée tenue à Alma. Ils sont 28 représentants une vingtaine de secteurs d'activités ou d'intérêts, et exercent leur autorité sur les personnes qui travaillent concrètement dans l'organisation du sommet, et qui proviennent de l'UQAC, du gouvernement du Québec (OPDQ, MICT, MCQ ect), du CRD et des programmes d'emplois fédéraux."

(Damphousse, Michel; Progrès-Dimanche; 2 octobre 1983; 71)

Parallèlement à la réalisation des propositions issues du sommet socio-économique, une fusion est opérée entre le CRD et le comité du suivi pour devenir le Conseil Régional de Concertation et de

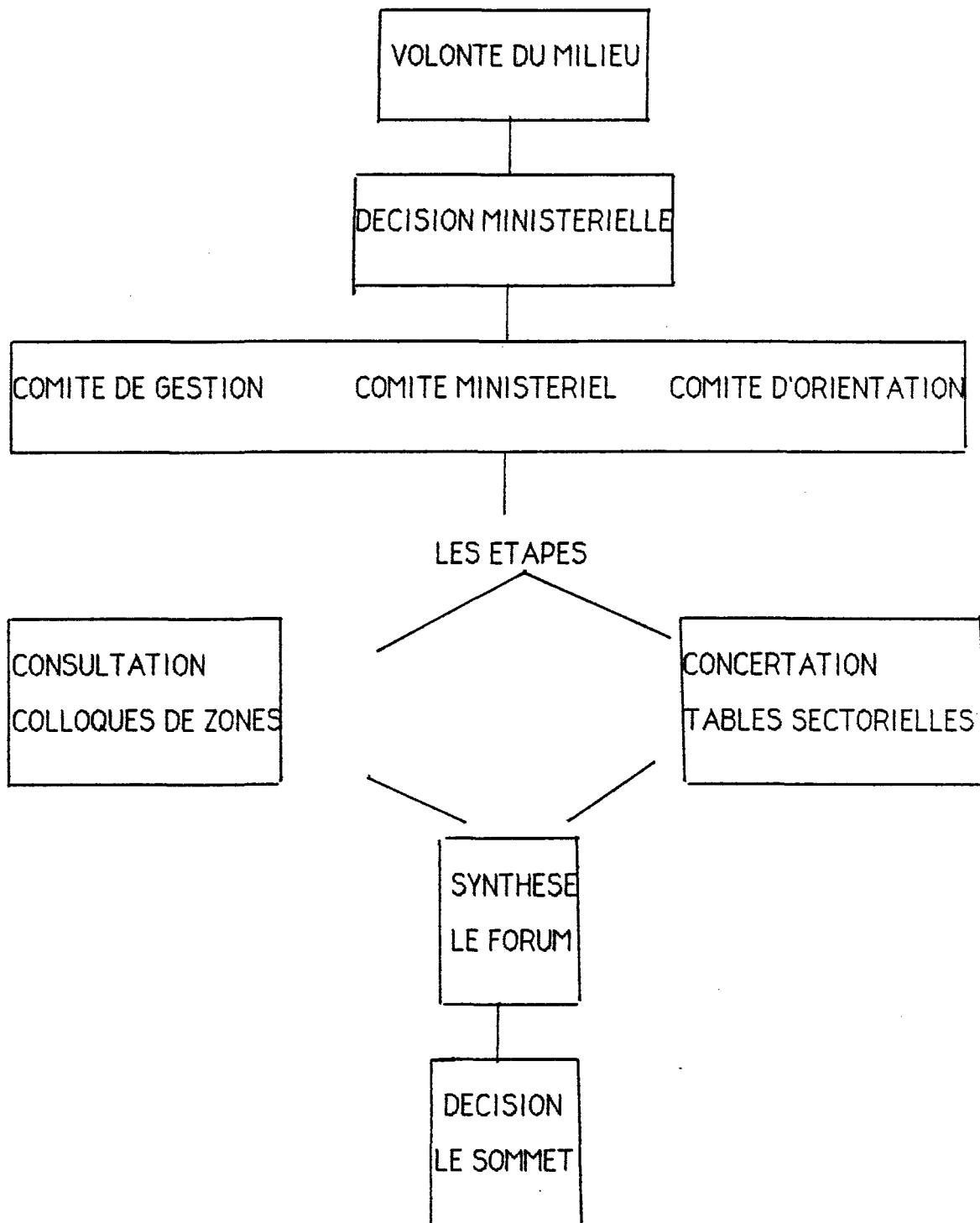
Développement (CRCD), instance nouvelle qui fonctionne sur la base d'une table de concertation régionale.

Le comité de gestion a assumé une tâche plus technique qui consiste à assurer la préparation, l'organisation et la réalisation des activités du sommet économique. Fait exception à cette règle l'organisation des activités qui englobent les colloques de zones. Ces derniers ont été pris en charge par des organismes municipaux, que ce soit le commissariat industriel ou encore la société de développement économique. Le comité de gestion est composé de fonctionnaires régionaux du gouvernement et de personnes ressources d'organismes du milieu qui, pour la plupart provenaient de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Enfin, le comité ministériel s'est vu attribuer la tâche d'assurer la liaison entre le sommet et le conseil des ministres. C'était un relais officiel de l'Etat en région et il était garant de l'implication financière et technique du gouvernement dans la réalisation du sommet régional. Il devait se dissoudre une fois le sommet terminé (figure 1).

Chacune des étapes du sommet s'est déroulée en des temps précis et selon des modalités différentes. Nous reprenons chacune de ces étapes en vue d'éclaircir leur fonctionnement et les conditions dans lesquelles elles se sont tenues. Sous l'égide des commissariats industriels ou des sociétés de développement économique, les colloques de zones se sont déroulés dans huit municipalités: Jonquière, Dolbeau, Chibougamau-

FIGURE 1 : LES ETAPES DU SOMMET DE LA REGION 02



SOURCES: Responsable du déroulement: OPDQ, janvier 1983

TABLEAU 2 ; LIEU, DATE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX COLLOQUES DE ZONES, SOMMET SUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE DE LA REGION
02 1983

LIEUX	DATES	NOMBRE
CHICOUTIMI	9, 10, 11 MAI 1983	214
ALMA	3 MAI 1983	213
CHIBOUGAMAU-CHAPPAIS	11 JUIN 1983	99
SAINTE-FELICIEN	1 MAI 1983	84
DOLBEAU	7 MAI 1983	76
LA BAIE	29 MAI 1983	42
JONQUIERE	19 MAI 1983	40
ROBERVAL	15 MAI 1983	--

SOURCES: Dossier du sommet : 1984

Chapais, Roberval, Saint-Félicien, Alma, Chicoutimi et La Baie. Ces colloques invitaient à l'expression des positions concernant les orientations de développement favorisées par les acteurs locaux. Il se sont échelonnés sur une période de trois mois, c'est-à-dire d'avril à juin 1983.

Les intervenants étaient invités à prendre part aux différents colloques de zones de leur secteur par l'intermédiaire d'invitations parues dans les média écrits de la région. Ainsi, l'un des traits prépondérant qui caractérise la participation aux colloques de zones concerne la spontanéité relativement à l'implication des acteurs. Notons que l'importance de la participation a varié considérablement d'un colloque à l'autre. En guise d'exemple, la municipalité d'Alma a reçu chez elle 213 intervenants lors de son colloque de zone alors qu'une municipalité comparable pour sa population telle La Baie, n'a recueilli que 42 intervenants. Cette différence peut être due soit à une faille au niveau de la diffusion des invitations auprès de la population, soit à l'indifférence de la population Bairiveraine.

Le déroulement des colloques est similaire d'une municipalité à l'autre. Dans tous les cas, on fonctionnait par thème adapté aux besoins de chaque municipalité. C'est ainsi par exemple qu'une plus grande importance a été attribuée à l'agriculture et à la transformation des produits alimentaires à Roberval où ce secteur constitue une priorité alors que dans une ville minière telle chibougamau-Chapais, le thème qui porte sur les mines a pris beaucoup plus d'envergure. Il en a été ainsi des autres municipalités où les particularités qui abritent chaque milieu ont été respectées. De ces discussions ressortaient plusieurs propositions ou

recommandations de nature très concrète telle par exemple la proposition émise à Saint-Félicien, à la table sur l'environnement qui réclame l'imposition d'une taxe spéciale sur les produits polluants avec distribution locale des fonds pour favoriser la dépollution ou encore une autre qui porte sur la nécessité de réaménager la jonction de la route 169 Nord avec la route 169 Sud à Hébertville et l'ajout d'une signalisation appropriée. Ainsi, de chaque colloque de zone sortaient des propositions qui étaient reprises en vue d'élaborer une problématique discutée lors des tables sectorielles.

On se questionne sur l'attention prêtée aux spécificités contenues dans ces propositions au fur et à mesure de l'opération. Une fois passé le stade des tables sectorielles et celui du forum, la proposition qui concerne par exemple la restauration de la route 169 ne se transformera-t-elle pas à la fin du processus en nécessité d'améliorer l'infrastructure routière dans la région?

Au moment de la tenue de ces mêmes colloques , étaient nommés quelques délégués qui devaient prendre place au forum pour sélectionner les projets faisant le consensus chez les participants et qui pourraient être l'objet d'engagements formels de la part du gouvernement et des régionaux.

La phase qui a suivi la tenue des colloques de zones était celle des tables sectorielles. De ces tables devait se dégager l'aspect concertation. Au nombre de douze, elles se sont déroulées dans six municipalités différentes à savoir Chicoutimi, Jonquière, La Baie, Alma, Saint-Félicien et Roberval et ce, au cours des mois d'octobre et de novembre

1983. Elles se sont tenues dans des municipalités prioritairement affectées par le problème traité dans chaque table. Les participants qui étaient invités ont été triés parmi les personnes ressources considérées qualifiées dans chaque secteur d'activité. Une base constituée de douze documents qui devaient servir aux discussions a été rendue publique quelques semaines précédent l'évènement. Ces textes totalisaient plus de 300 pages qui visaient à préciser les problèmes reliés à chaque secteur et à identifier les terrains d'intervention possibles ("Document"; L'Etoile du Lac; Alma , 26 septembre 1983, 26).

La majorité des auteurs provenaient de l'université du Québec à Chicoutimi et ont été choisis selon leurs compétences. Ce qui montre l'importance prise par cette université dans la préparation de ce sommet. De plus, deux document ont été préparé; un premier intitulé L'état de la situation: une région à la recherche d'alternatives, a été réalisé conjointement par un agent de recherche de l'OPDQ et un économiste de l'UQAC et présenté en juin 1983, une deuxième partie intitulée L'état de la situation: partie II, a suivi.

De la concertation autour de ces douze thèmes clés, il devait se dégager une liste de propositions qui devaient être discutées lors de la troisième étape: le forum.

TABLEAU 3 : TABLES SECTORIELLES, SOMMET, 1983

TABLES SECTORIELLES	LIEUX	DATES
Agriculture et agro-alimentaire	Roberval	OCTOBRE/NOV. 1983
Environnement	Alma	"
Coopération	Alma	"
Gestion des ressources humaines	Chicoutimi	"
Virage technologique	Chicoutimi	"
Tertiaire	Jonquière	"
Culture	Jonquière	"
Concertation et pouvoir régional	Jonquière	"
Tourisme et loisir	Saint-Félicien	"
Forêt	Saint-Félicien	"
Dév. ind. et entrepreneurship	La Baie	"

SOURCES: Dossiers du sommet, 1984.

Lorsqu'ils se sont référés au sommet, les journaux locaux ont repris majoritairement les slogans contenus dans le document Le Choix des Régions. Les titres à eux seuls sont révélateurs de cette observation: "Accroître l'autonomie régionale par le développement des coopératives" (Garon , Claude; Le Lac Saint-Jean; Alma, 26 Octobre 1983, 26), "Economie Régionale : le développement passe par les gens" (Bernier, Yvon; Le Quotidien; Chicoutimi, 22 Octobre 1983, 5), "Le Sommet Régional : une affaire collective" (Damphousse, Michel ; Le Lac Saint-Jean; Alma 5 octobre 1983, 4), "Je crois au Sommet à condition que les gens se mettent à table" (Fournier, Guy; Progrès-Dimanche; Chicoutimi, 23 octobre 1983, 42). Une fois de plus, on fait appel à des intervenants de tous les milieux qui semblent participer volontiers à la nécessité de se définir de nouveaux horizons de développement. Déjà, des solutions émergent : l'entrepreneurship local, la prise en main par les régionaux, le développement par la base etc, solutions qui ne semblent en rien distinguer le Saguenay-Lac-Saint-Jean des autres régions du Québec. De plus, il semble qu'il devienne nécessaire pour les organisateurs du sommet de démontrer que le sommet socio-économique n'appartient qu'aux régionaux. A trois reprises, le coordonnateur général du sommet, Michel Damphousse, également directeur général de l'OPDQ , a cru nécessaire de préciser qu'aucun organisme ne pouvait s'approprier l'organisation, la direction ou la préparation du sommet.

"Les portes-paroles autorisés du sommet ont toujours cherché à faire comprendre à la population que cet évènement historique prévu

pour le printemps prochain est précédé par une foule d'évènements préparatoires qui n'appartient à personne."

(Damphousse, Michel; "Le CRD participe au Sommet mais ce n'est pas l'organisateur"; Chicoutimi, Progrès-Dimanche, 2 octobre 1983, 71)

Ainsi, l'Etat gageait sur la participation des acteurs régionaux au processus du sommet pour les amener à repenser le développement de la région.

Subséquemment avait lieu l'étape du forum qui devait engendrer le consensus. Elle s'est déroulée dans la municipalité Almatoise, les 3 et 4 février 1984. Le forum devait être une mise en relation d'intervenants qui devaient s'accorder sur maintes propositions destinées à être acceptées lors de l'étape finale. Il s'agissait de définir clairement les orientations de développement privilégiées par les acteurs régionaux et de réaliser une épuration des propositions qui allaient être présentées à la dernière phase du sommet économique. Cette étape a été désignée par ses organisateurs comme étant celle du consensus (Sommet sur le développement et l'économie de la région 02; vol.1, no.6, 1984, 4). Ces propositions devaient servir de base à la discussion qui allait se dérouler lors de l'étape finale. Les personnes invitées au forum provenaient des étapes subséquentes agissant en tant que délégués en provenance des colloques de zones ou des tables sectorielles. Toutefois, plusieurs intervenants désignés par le comité d'orientation du sommet sont venus s'ajouter.

Dans notre analyse, nous nous proposons de désigner cette phase comme étant de nature politique du fait des choix importants sur

TABLEAU 4 : PROVENANCE DES INTERVENANTS AU FORUM, SOMMET SOCIO-ECONOMIQUE, REGION 02, 1984

ATELIER	TABLES SECTORIELLES	COLLOQUES DE ZONES	AJOUTS	TOTAL
FORET	8	6	2	16
AGRICULTURE ET AGRO-ALIMENT.	8	4	3	15
DEV. IND. ET EN- TREPRENEURSHIP	8	5	6	19
GESTION DES RESS. HUMAINES	8	3	2	13
VIRAGE TECHNOLOGIQUE	8	1	4	13
TOURISME ET LOISIR	8	6	2	16
CONCERTATION				
POUV.REGIONAL	8	4	5	17
MINES ET MOYEN NORD	8	3	7	18
ENVIRONNEMENT	9	1	5	15
TERTIAIRE	7	6	4	17
CULTURE	8	0	8	16
COOPERATION	8	0	7	15
TOTAL	96	39	55	190

SOURCES : DOSSIERS SUR LE SOMMET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION 02;
Janvier 1984.

lesquels les participants ont statué. Ces choix ont permis une orientation décisive des propositions présentées à la dernière étape. Pourtant, les organisateurs quant à eux ont préféré présenter l'étape finale comme étant décisionnelle, ce qui , selon nous ne correspond pas à la réalité puisque déjà, le matériel à traiter lors de la dernière étape était pré-sélectionné et orienté .

De plus, les intervenants présents au forum ont dû suivre une ligne de conduite établie au préalable. L'invitation officielle que le président du sommet , Réjean Simard, a fait parvenir aux invités du forum en représentation du comité organisateur du sommet, précise qu'un document leur serait fourni sur les priorités à donner aux propositions de chaque atelier (Annexe 1, point2). Même si l'on considère cette étape comme étant de nature politique du fait des choix qu'elle impliquait, l'encadrement opéré par l'Etat nous questionne sur la représentation du milieu.

De cette phase , un total de 119 propositions furent retenues. Les invitations furent adressées personnellement aux participants et les manchettes des journaux restèrent muettes face à la divulgation des résultats, ce qui ne fut pas le cas lors de l'étape qui suivit, l'étape finale.

La phase qui a mis fin au processus du sommet fut baptisée "Le Sommet sur la Concertaction". Elle eu lieu les 3,4 et 5 mai 1984 à Jonquiére. L'exercice de concertation trouvait alors sa concrétisation finale par la divulgation publique d'un consensus régional. Les organisateurs

qualifiaient cette étape de décisionnelle et chaque proposition devait être acceptée à l'unanimité. On procédait de nouveau par thématique sectorielle en énumérant une à une les propositions d'actions colligées dans un cahier de propositions. Seuls les invités à titre de participants avaient droit de parole à la table centrale qui regroupait 34 sièges dont 6 pour la présidence. D'autres invités siégeaient à titre de conseillers(ères) ou d'observateurs(trices). Il appartenait aux gérants de siège de faciliter l'accès des invités à la table pour s'exprimer sur une proposition. Le droit de parole fut accordé à chaque participant pour une durée maximale de deux minutes, droit qui pouvait d'ailleurs être limité par le président des délibérations en fonction des contraintes de temps liées à l'organisation. Faut-il mentionner qu'une telle limitation dans le temps nous oblige à nous interroger sur la profondeur avec laquelle les sujets ont pu être traités.

Ceux qui participaient à cette phase, c'étaient selon l'expression même des organisateurs, les décideurs et décideuses, ceux à qui on demandait de s'engager publiquement et de poser des gestes concrets qui influeraient sur le développement de la région 02 (idem, p.16-17). Les débats furent diffusés en direct sur les ondes de Radio Québec, la production étant assumée par le comité organisateur et la co-production par radio-Québec. La transmission des émissions fut échelonnée sur une période de trois jours et contenait 25 heures de diffusion (Pedneault, Michel; "Le sommet Economique à Radio Québec; Le Quotidien; Chicoutimi, 12 avril 1984, 2). Le financement de la diffusion fut assuré par une contribution financière provenant du secrétariat des conférences du Québec et par une souscription réalisée auprès des entreprises et organismes de la région. De plus , une campagne de promotion fut mise sur pied à partir du 23 avril 1984,

tant dans les média écrits, qu'électroniques. Il était donc essentiel pour les initiateurs du sommet que toute la population régionale, du moins une part importante, soit présente, voit et croit. Qu'elle voit des groupes traditionnellement opposés s'entendre ensemble et se définir un projet qui inclue des objectifs communs. Les intervenants conviés à prendre part au sommet économique provenaient de milieux diversifiés tels le monde des affaires, les syndicats, le gouvernement, certaines institutions financières, etc.

Un fait qui a largement retenu l'attention des média porte sur la prise de position des quatres députés fédéraux et du ministre responsable des dossiers régionaux à Ottawa à l'effet de ne pas participer au sommet. Selon les députés , ceci était dû au refus des organisateurs du sommet économique de modifier le moment de présentation des résolutions qui concernaient directement l'intervention fédérale. Ils réclamaient que la tenue des débats ait lieu le vendredi au lieu du mercredi (Lalancette, Gilles; "Députés absents"; Le Progrès-Dimanche; Chicoutimi, 10 avril 1984). Plus tard, Gilles Marceau fournira une explication différente, celle-là basée sur le peu de place qu'occupait le palier fédéral au sommet (Progrès Dimanche, 15 avril 1984, p.10).

L'image que les média écrits véhiculaient était révélatrice des intentions du processus: "L'Heure de vérité" (Le Quotidien; Chicoutimi, 27 avril , 1984,4), "Place au rendez-vous historique" (Le Réveil; Chicoutimi; 1 mai 1984,1),"Mgr Couture y croit" (Le Journal de Québec; 1 mai 1984, 6). D'autres, tel le député fédéral Gimael soutenait que le sommet n'était qu'un "gros show" (Journal de Québec; Québec ; 15 avril 1984, 6). Mais le message

principal était celui de la concertation: "L'Heure est venue de chercher ce qui nous unit et d'oublier ce qui nous divise." (Progrès-Dimanche; Cahier spécial; 29 avril 1984, 1).

Ce discours ne vise-t-il pas le remplacement d'une conscience de classe en vue de faire adhérer les membres de la collectivité régionale aux objectifs de l'Etat et rendre possible la réorganisation des rapports sociaux et économiques? Rappelons le cinquième trait commun aux corporatistes exposé par Archibald : "une limitation de l'opposition des classes sociales qui se fait au grand jour et qui intègre les éléments fonctionnels de la société qui coopère" (Archibald, Clinton; 1984,40). Cette réorganisation des rapports sociaux et économiques impliquerait essentiellement la participation des syndicats, du monde des affaires et des municipalités avec le gouvernement. L'enjeu: le transfert aux communautés régionales de problèmes issus de la restructuration des sociétés capitalistes, telles la gestion de l'emploi et la gestion de politiques sociales.

Il en ressort que les thèmes portant sur la problématique de l'emploi et sur la collaboration syndicale ont figuré au premier plan dans le déroulement de la phase finale du sommet.

"On n'a heureusement pas assisté à un affrontement entre les puissances syndicales et le monde des affaires, mais à la recherche commune de solutions au problème du chômage et du sous-développement."

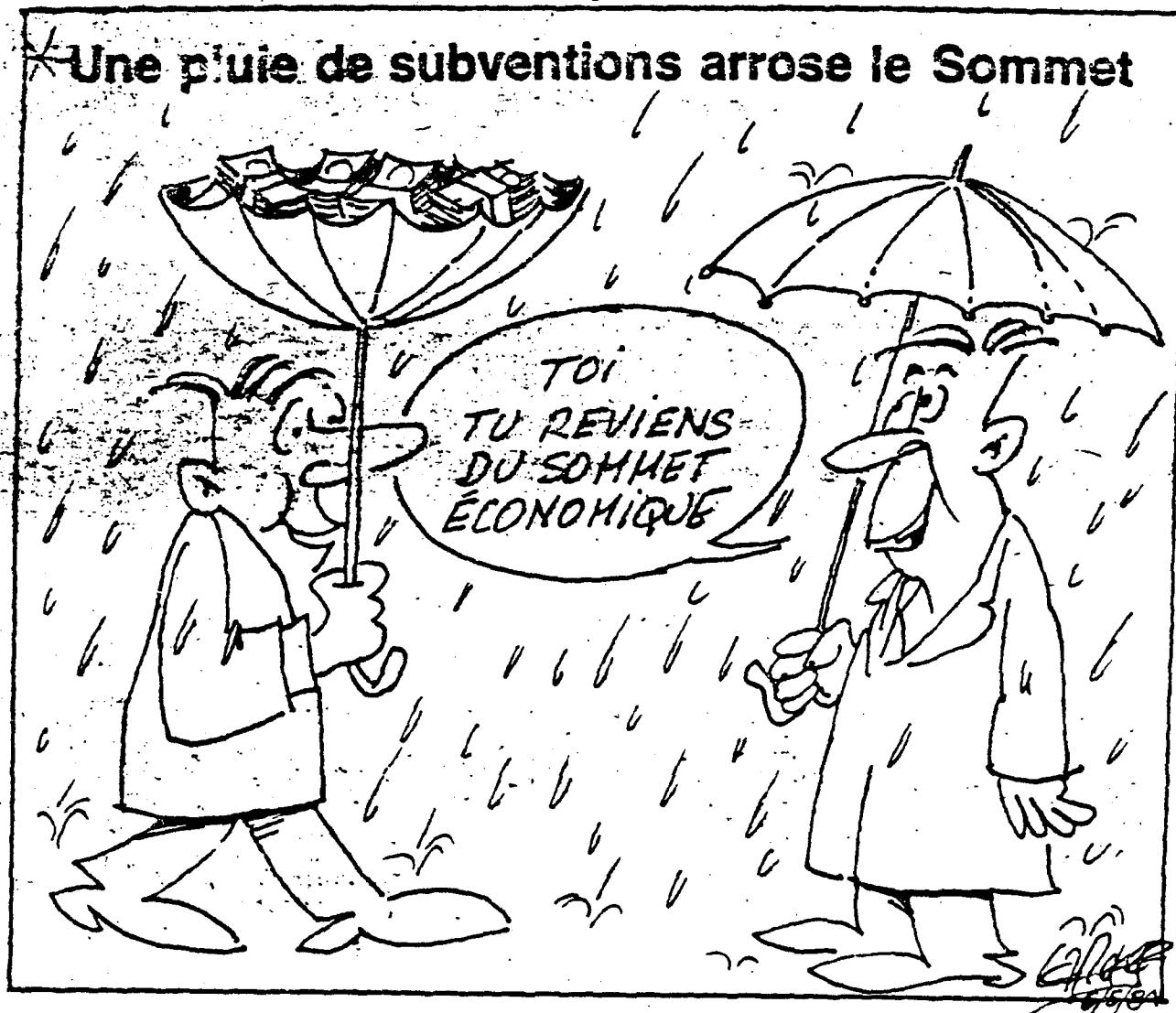
(Le Quotidien; Chicoutimi, 3 mai 1984,3)

"Malgré les divergences de vue évidentes, patrons et syndicats de la région sont prêts à participer ensemble à certaines initiatives touchant notamment les relations de travail, l'emploi et la qualité de vie au travail."

(Le Quotidien; Chicoutimi, 5 mai 1984, 4)

A la fin, deux traits principaux se dégagent des résultats du sommet : l'adoption de 107 résolutions et une averse de subventions gouvernementales... et on parle toujours de désengagement de l'Etat. "\$8 millions pour une usine de panneaux gauffrés" (L'Etoile du Lac; Alma, 9 mai 1984, 2), "\$1 million pour le Conseil de la Culture" (Le Réveil; Chicoutimi, 8 mai 1984), \$1 million pour le 450 ième anniversaire de Jacques Cartier" (idem), \$685 000 pour Parc Saguenay et \$2 millions pour la Vieille Pulperie" (L'Etoile du Lac; Alma, 9 mai 1984, 3), \$140000 pour La Tournée"(Le Journal de Québec; Québec; 15 mai, 1984). D'ailleurs, l'image qui en découle est celle d'une pluie de subventions (figure 1).

Un an plus tard, c'est-à-dire en mai 1985, le gouvernement crée par décret le Conseil Régional de Concertation et de Développement(CRCD). Ainsi, une fusion s'est opérée entre le CRD et le Comité du Suivi. Le territoire où s'exercent les activités du nouvel l'organisme s'étend à toute la région administrative 02 et contient quatre MRC: celle du Fjord du Saguenay, du Lac-Saint-Jean Est, de Maria Chapdelaine et du Domaine du Roy et les villes de Chibougamau et Chapais. Le CRCD a comme fonction d'assurer une concertation entre les acteurs régionaux, de définir les grandes orientations de développement, d'établir les priorités d'intervention, d'administrer le Fond d'Intervention Régional, de servir d'organisme de représentation auprès du gouvernement du Québec. Le conseil



SOURCE: Le Quotidien, samedi 5 mai, 1984, p.8.

d'administration est composé de 39 membres où prédominent le monde syndical avec six sièges, le monde municipal avec onze et les conseils régionaux qui eux aussi, en possèdent six. Les autres sièges sont répartis entre les grandes entreprises (2), les PME (2), les organismes de promotion (3), le monde de l'enseignement et de la recherche (3), la coopération et la finance (3) et finalement les groupes sociaux (2). Ainsi, un nouveau relais institutionnel de l'Etat est créé qui fait agir dans une seule structure les élus et les agents économiques et sociaux du milieu.

3.3 : Une remise en question du sommet : celle des groupes populaires.

Dès la formation du comité d'orientation qui était, rappelons-le le pivot de toute la démarche du sommet, vingt groupes sociaux se sont réunis à trois reprises, le 29 novembre 1982, le 20 décembre 1982 et le 31 janvier 1983, en vue de discuter la faible représentation accordée aux groupes populaires dans la planification de ce sommet. Une décision fut prise à l'effet de demander aux responsables du sommet un plus grand nombre de sièges sur le comité d'orientation.¹ En réponse, ils furent informés qu'un seul siège était offert aux groupes populaires et que la Société Nationale des Québécois en était l'organisme représentant. En plus d'être peu représentatif des groupes populaires et de leur grande diversité, il s'avérait que la personne qui représentait la Société Nationale des

Québécois siégeait également à la vice-présidence du CRD. Au cause de cela, il fut décidé par les groupes populaires de ne pas participer au sommet sur le développement régional en tant que regroupement, ce qui n'empêchait pas la participation de certains groupes à titre individuel.

Plusieurs groupes sociaux ont donc été absents du processus qui devait institutionnaliser la concertation. Seulement les groupes écologistes accptèrent d'y participer. Au moment du forum, un seul individu se présentait comme porte-parole de tous les groupes sociaux se prétendant représentatif d'un nombre considérable de sphères d'activités telles; l'environnement, le logement, la radio et la télévision communautaires, les handicapés, les femmes, le monde coopératif ect.

Il est important de se référer aux arguments apportés par les grōupes sociaux qui ont choisi de fonctionner à l'extérieur des structures proposées par l'Etat . A l'intérieur d'une rencontre destinée à prendre position au sujet du sommet et à proposer différentes alternatives (20 décembre 1982) ,le regroupement s'est défini des priorités. Le mouvement associatif se base sur des valeurs dites post-matérialistes. Ces valeurs sont liées à la satisfaction des besoins qui favorisent l'épanouissement personnel et collectif; la qualité de vie prenant le pas sur la quantité des richesses matérielles. Ainsi, la notion de profit est remise en question. Le but n'étant plus l'accumulation mais l'autonomie. Aussi, il est plus important pour eux de faire la promotion de valeurs fondamentales telles que l'autonomie, la liberté, le respect de soi et des autres, l'harmonie, la liberté, la solidarité locale et mondiale, le pacifisme et le respect des

droits fondamentaux (égalité, respect de la diversité culturelle, droit à la dissidence, droit au logement décent).

Or l'autonomie dont le groupe parle requiert qu'ils aient le contrôle de leurs objectifs. Ainsi, il arrive que les subventions gouvernementales, qui représentent une source de financement importante chez ces groupes entrent en contradiction avec l'objectif autonomiste du regroupement puisque des exigences particulières sont souvent rattachées aux demandes de subventions, exigences qui s'expriment en terme d'activités ou de modalités à suivre (Joyal, André; 1984). La mise à contribution des groupes sociaux peut représenter un potentiel considérable qui diminuerait de façon importante le coût des services sociaux dispensés jusqu'alors par l'Etat. Cette hypothèse renverrait à la problématique liée à la crise de l'Etat Providence où celui-ci pourrait se départir de ses responsabilités en matière sociale et économique en misant sur le travail sous-payé (Hamel, Pierre; 1983). L'adhésion à de tels objectifs qui proviennent de l'Etat ne menace t-elle pas l'autonomie des groupes?

Avec la création du CRCD qui faisait suite à celle des MRC, une nouvelle image de la dynamique régionale prend forme. Des nouvelles institutions sont créées qui serviront de lieu de concertation entre les intervenants et avec l'Etat. Cet exercice de concertation transforme la réalité régionale en même temps qu'elle agit sur le mode de rapports sociaux entretenus jusque là.

CHAPITRE 4 : LES ACTEURS DE LA RESTRUCTURATION INSTITUTIONNELLE.

Le document de consultation sur le développement des régions proposé par le gouvernement québécois faisait mention de la nécessité d'une entente entre les intervenants régionaux sur les principes et objectifs de base nécessaires à la définition d'un nouveau cadre d'action. On l'a vu, ce nouveau cadre s'appuyait sur la nécessité pour les acteurs de la région de développer des habitudes nouvelles de concertation en vue de prendre en main leur devenir collectif. Des audiences publiques qui ont porté sur le document ont eu lieu dans quinze villes du Québec. Elles ont débuté de 24 novembre 1983 à Rouyn et se sont terminées de 6 avril 1984 à Hull (Le Choix des Régions; Rapport de Consultation; 1985). Dans l'ensemble du Québec, 350 mémoires furent déposés dont 259 ont été entendus.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau, ces audiences se sont tenues les 19 et 20 janvier 1984 dans la municipalité de Jonquière. Un total de 22 mémoires furent déposés. Il faut toutefois préciser que trois mémoires qui provenaient du secteur géographique de Chibougamau-Chapais ont été livrés lors des audiences tenues dans la région no 10, c'est-à-dire celle incluant le Nord du Québec. Celà s'est réalisé à la demande des auteurs même des mémoires. Un autre mémoire, celui de la Chambre de Commerce de Chicoutimi n'a pas été discuté en audiences publiques puisque sa présentation au ministre a été effectuée le jour des rencontres. Dans tous les cas, le mémoire présentait la position d'un organisme structuré, organisme issu du milieu régional incluant différents secteurs

d'intervention (tableau 5). L'Etat tâte le pouls. Déjà, certains acteurs régionaux sont appelés à réagir face à cette nouvelle politique qui consiste à institutionnaliser la concertation.

Dans le but de voir le rôle et la place des différents acteurs dans la restructuration institutionnelle dont la stratégie est élaborée dans le Choix des Régions, et mise en pratique lors de la réalisation du sommet socio-économique, nous avons identifié les acteurs qui ont participé aux audiences publiques sur le Choix des Régions et ceux qui sont intervenus pendant les différentes étapes du sommet.² La participation des différentes catégories d'acteurs à chacune des étapes a été analysée en tenant compte du total de participants à chaque étape classés selon leur catégorie professionnelle. (figure 2 et 3). Pour se faire, nous avons, dans un premier temps, consigné certaines informations concernant ces acteurs sur des fichiers signalitiques, pour ensuite les traiter sur micro-ordinateur. Les catégories utilisées pour le classement des intervenants ont été les suivantes:

- a) Citoyen,
- b) Institutions gouvernementale,
- c) Institutions para-gouvernementale,
- d) Institution municipale,
- e) Groupements sociaux,
- f) Syndicat,
- g) Grande entreprise (200 et plus),
- h) PME (Petite et Moyenne Entreprise),
- i) Autres.

L'objectif de l'analyse est de voir si les transformations institutionnelles dont nous avons déjà fait état peuvent engendrer des mutations plus profondes capables d'atteindre la dynamique des rapports sociaux entretenus par les intervenants régionaux entre eux et avec l'Etat? Si une nouvelle articulation Etat/Société locale prend forme, quelle orientation prendra t-elle?

4.1 : La présence gouvernementale et para-gouvernementale.

Les institutions para-gouvernementales sont liées à la gestion étatique de l'espace local. Les décisions de ces organismes intermédiaires mises sur pied par l'Etat (Godbout, Jacques; 1983) influent sur les populations régionales et reproduisent la rationalité de l'Etat, propagent les normes préconisées par l'appareil étatique, tout en leur conférant une légitimité. C'est pourquoi, dans notre analyse, nous avons traité de façon plus précise la participation du gouvernement au sommet régional 02 et celle du niveau para-gouvernemental.

Interrogeons tout d'abord l'implication du gouvernement aux différentes étapes du sommet. Les intervenants gouvernementaux au sommet constituent seulement 7,1% mais leur participation prend une importance différente selon les étapes. La participation aux colloques de zones est légèrement inférieure à ce chiffre (6,9%). Dans les étapes ultérieures, soit les tables sectorielles et le forum, leur participation est passablement aussi en deçà de la moyenne (4,1% et 5,3%).³

Mais lors de l'étape finale qui tient lieu de diffusion du consensus auprès de la population régionale. Sa représentation grimpe à 18,4% (tableau 6, figure 2 et 3).

L'assistance des institutions para-gouvernementales est la deuxième en importance, derrière les PME. Néanmoins, la participation des PME diverge des organismes para-gouvernementaux. Au total la participa-

TABLEAU 5 : REPARTITION DES INTERVENANTS AUX AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE CHOIX DES REGIONS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, 1983.

LIEU	CATEGORIE		GOUV.		P-GOUV.		MUNIC		SYND		COOP		GR.POP		CORP		PME		GR.ENTR.		INST.FIN.		TOTAL	
	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)
CHOIX DES REGIONS	—	—	7	32	11	50,0	1	4,5	—	—	2	9,0	1	4,5	—	—	—	—	—	—	—	—	22	100,0

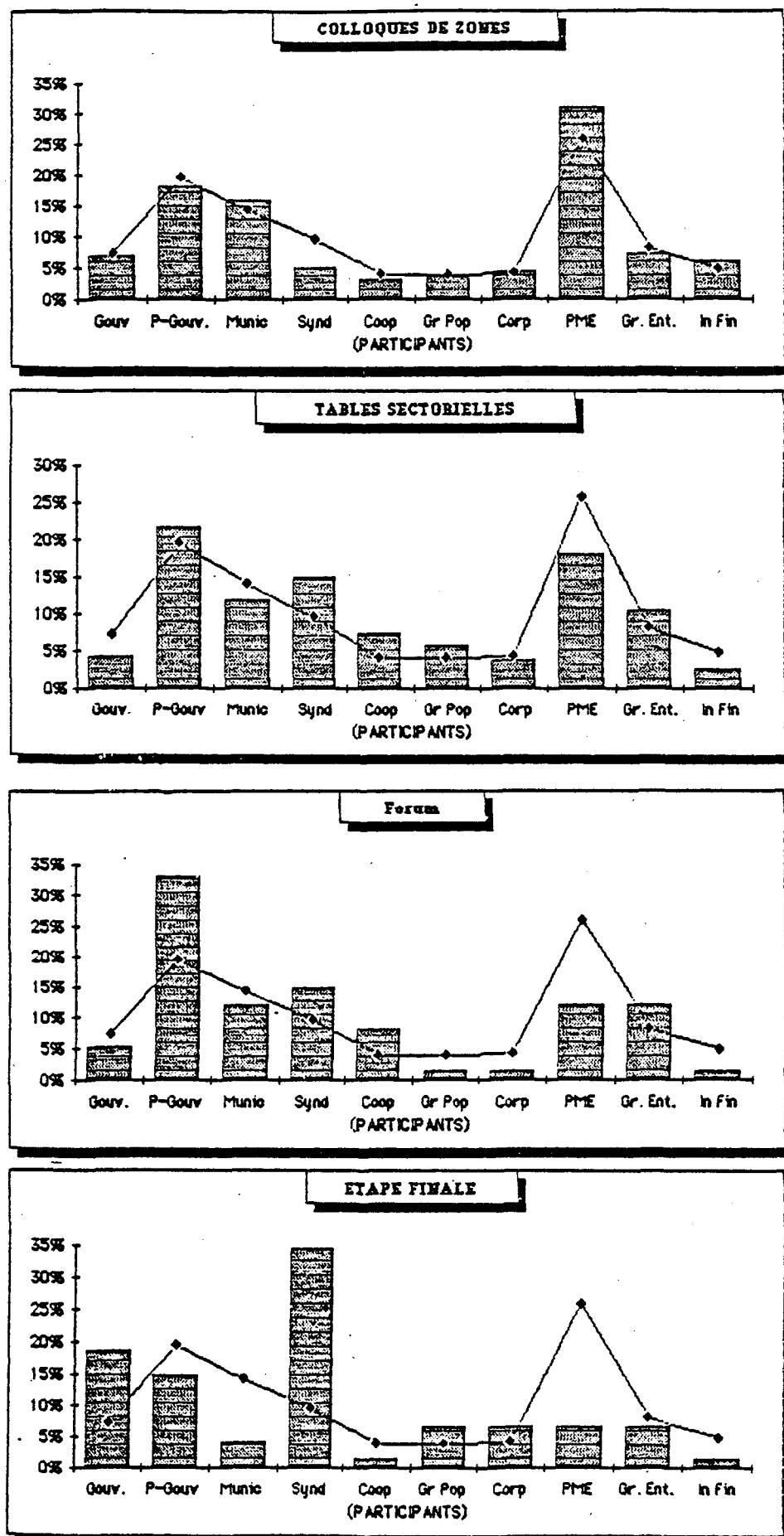
SOURCES: Mémoires soumis lors des audiences publiques sur Le Choix des Régions, Jonquière, 1983.

TABLEAU 6 : REPARTITION DES INTERVENANTS AU SOMMET ECONOMIQUE 02 SELON LES CATEGORIES D'APPARTENANCE, 1983-1984.

CATEGORIES ETAPES	GOUV.		P-GOUV.		MUNIC.		SYND.		COOP.		GR. POP.		CORP.		PME		GR. ENTR.		INST. FIN.		TOTAL	
	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)	NBR	(%)
COLLOQUES DE ZONES	53	6,9	138	18,0	121	15,7	38	4,9	22	2,9	26	3,4	33	4,3	237	30,9	55	7,2	45	5,8	768	100,0
TABLES SECTORIELLES	8	4,1	42	21,6	23	11,9	29	15,0	14	7,2	11	5,7	7	3,6	35	18,0	20	10,3	5	2,6	194	100,0
FORUM	4	5,3	25	33,0	9	11,8	11	14,5	6	7,9	1	1,3	1	1,3	9	11,8	9	11,8	1	1,3	76	100,0
ETAPE FINALE	14	18,4	11	14,5	3	3,9	26	34,2	1	1,3	5	6,6	5	6,6	5	6,6	5	6,6	1	1,3	76	100,0
TOTAL	79	7,1	216	19,4	156	14,0	104	9,3	43	3,9	43	3,9	46	4,1	286	25,7	89	8,0	52	4,6	1 114	100,0

SOURCES : Dossiers sur le Sommet et l'économie de la région 02, 1983-1984

FIGURE 2: IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION AU SOMMET 02 SELON LES ETAPES. 1983-84

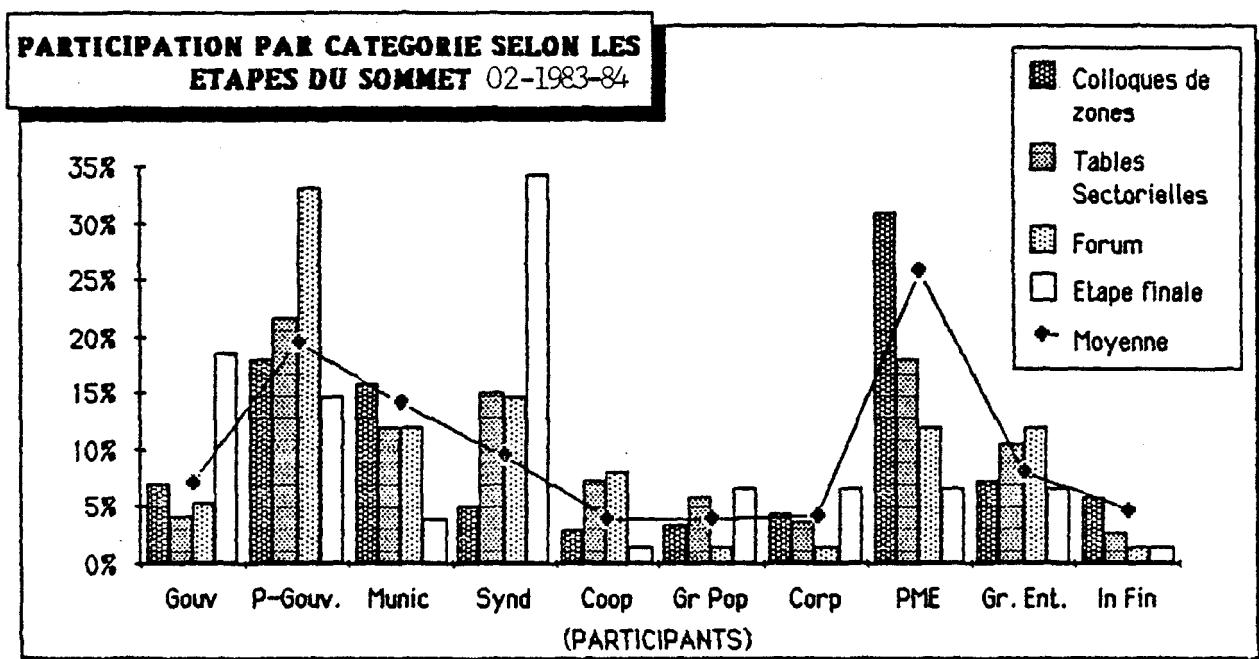


LEGENDE



Part des catégories lors de chaque étape
Part des catégories dans le total

FIGURE 3



tion des organismes para-gouvernementaux s'élève à 19,4% soit près du cinquième du nombre des participants. C'est à l'occasion du forum que son intervention est la plus importante avec une représentation atteignant 33%, c'est-à-dire près du tiers des participants à cette étape. Celle-ci est cependant la plus faible à l'occasion de l'étape finale du sommet. Sa représentation se chiffre alors à 14,5%. Si l'on se rapporte aux colloques de zones, on y observe une situation semblable. Il est possible de constater que la présence du niveau para-gouvernemental aux audiences publiques portant sur Le Choix des Régions peut être évaluée à 32% du total, se situant derrière celle des municipalités (50%).

Nous établirons maintenant les relations qui existent entre la participation des institutions para-gouvernementales et gouvernementales. Puisque nous présumons que le niveau para-gouvernemental constitue l'un des dispositifs mis en place par l'Etat pour s'assurer la reproduction de son contrôle et de sa domination sur l'espace régional, nous additionnons le niveau de participation des représentants gouvernementaux à ceux de son relais. Celà nous procure une image plus conforme à la réalité quant à l'emprise qu'effectue l'Etat sur la restructuration institutionnelle régionale poursuivie lors du sommet sur le développement et l'économie de la région 02 et ce, même si dans certaines occasions ces deux types d'institutions peuvent diverger d'opinion ou d'attitude face à certains intérêts.

La représentation de l'appareil étatique au sommet c'est-à-dire au processus de restructuration régionale constitue plus du quart des intervenants, et dans le cas de certaines étapes, plus du tiers.

TABLEAU 7 : REPRESENTATION DES PILLIERS GOUVERNEMENTAL ET PARA-GOUVERNEMENTAL AU SOMMET ECONOMIQUE DE LA REGION 02 (%), 1983-1984

ETAPES	GOUV. ET PARA-GOUV.
Colloques de zones	24,9
Tables sectorielles	25,7
Forum	38,3
Etape finale	32,9
ENSEMBLE DU SOMMET	26,5

SOURCES : Dossiers du Sommet économique: 1984

Lorsque la présence gouvernementale est moindre, les institutions para-gouvernementales se substituent et opèrent une fonction de contre poids. Cette compensation est évidente à l'occasion des tables sectorielles et du forum. Lorsque se sont déroulées les tables sectorielles, le gouvernemental ne compte que pour 4,1% alors que son organe relais participe dans une proportion de 21,6%. Lors de l'étape du forum, on remarque une nette sur-représentation du niveau para-gouvernemental (33%) pendant que l'implication gouvernementale est de 5,3%. Une emprise accrue de l'appareil étatique se manifeste alors pour atteindre 38,3% des participants.

Ce contrôle exercée par l'Etat concernant la définition d'un projet de développement futur pour la région nous interroge. Dans ces circonstances, peut-il subsister une manifestation véritable de l'identité propre à la communauté régionale? Celà, lorsqu'intervient la définition exclusive du développement amenée par l'Etat. Si la réponse s'avère positive, c'est dire que le projet présenté par le gouvernement s'harmonise avec les aspirations des régionaux comme le miroir qu'ils réflètent sur leur propre territoire. Pourtant, cette éventualité remet en question la présence considérable de l'appareil étatique puisque les gens du milieu auraient tout aussi bien été en mesure de définir eux-mêmes leurs propres priorités et orientations de développement. S'agit-il plutôt d'une nécessité pour l'Etat de destructurer le tissus social des espaces de développement extravertis comme c'est le cas pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau?

L'Etat s'intègre au plan régional sous forme d'intériorisation de ses propres visées de restructuration des rapports sociaux. Ce qui, on est en droit de le croire, diminue la marge de manœuvre des acteurs régionaux. L'Etat indique aux intervenants régionaux qu'ils ont un choix fondamental à effectuer, celui de définir leurs priorités de développement régional mais il s'insère dans un processus qu'il dit vouloir susciter à la base.

Cette présence de l'Etat au processus de mise en place du consensus en région, ne risque t-elle pas d'exclure les divisions qui sévissent au plan économique, politique et social émanant du milieu dont l'expression aurait pu émerger en son absence? Ne risque t-elle pas de fausser les données qui équivalent au projet de société?

Nous faisons l'hypothèse que l'Etat devient l'outil de restructuration des sociétés capitalistes en faveur de la crise.

4,2 : Participation des municipalités au processus de concertation.

Comment s'est comporté le palier municipal au moment où s'est accompli l'exercice de concertation proposé par le gouvernement? Parmi les intervenants qui ont présenté un mémoire à l'occasion des audiences publiques sur le Choix des Régions, une proportion de 50% provenait du monde municipal. Sur un total de 22 mémoires émis par les intéressés, 11 représentaient le monde municipal. Cette réaction est attribuée au

réagencement des structures institutionnelles régionales qui frappe en plein cœur le niveau municipal. Effectivement, les politiques présentées dans le Choix des Régions introduisent de nouvelles dépendances auprès du palier municipal, ce qui pourrait le faire réagir. Cependant, la représentation du monde municipal décroît progressivement à mesure que l'on s'achemine vers l'aboutissement final du sommet, cette réduction n'est pas sans surprendre. La participation globale du monde municipal à l'exercice du sommet s'établit à 14%. Ce qui classe l'apport du milieu municipal en troisième position. A l'occasion des colloques de zones, la participation municipale de 15,7%. Une sous-représentation des municipalités est apparue cependant lorsque se sont déroulées les tables sectorielles (11,9%) et le forum (11,8%). Cette sous-représentation s'est nettement intensifiée lorsque s'est concrétisée la scène finale, alors que la représentation municipale n'atteint que 3,9%.

Quelques interprétations qui ne sont pas exclusives peuvent éclaircir ce phénomène d'affaiblissement progressif de la participation municipale lors du sommet économique. Rappelons que les étapes du sommet proposaient un ancrage territorial différent d'une phase à l'autre. Les colloques de zones trouvaient racine au niveau des municipalités, les tables sectorielles étaient implantées selon le secteur d'activité abordé, le forum et l'étape finale se sont déroulés respectivement dans les sous-régions du Lac-Saint-Jean (Alma) et du Saguenay (Jonquière). Déjà se dessine à partir des tables sectorielles une territorialité qui répond davantage à la région administrative 02. L'ancrage territorial qui est proposé à partir de ces tables sectorielles ne correspond peut-être pas à celui des municipalités? Aussi, la portée territoriale des interventions municipales s'établirait plus particulièrement au niveau des municipalités

et des secteurs d'intervention. Cette attitude traduirait une résistance de la part des élus municipaux à participer à un redéploiement spatial qui ne coïncide pas avec l'échelle de rapports sociaux qu'ils gèrent. Une autre appréciation a trait au contenu vers lequel semble se diriger le consensus. Il est possible que les préoccupations du monde municipal ne conviennent pas avec l'accomplissement d'une restructuration institutionnelle imposée par l'Etat. L'éruption d'acteurs nouveaux qui transposent une normalité dissemblable peut provoquer une attitude de résistance. L'affectation d'une mentalité distincte et de rapports sociaux diffusés par des technocrates mandataires de la rationalité étatique pourrait témoigner d'un désengagement progressif de la part des municipalités. Cette éventualité peut induire l'articulation consciente d'une prise de position différente chez les élus municipaux relativement à l'assaut gouvernemental. Le monde municipal ne se sent-il pas partie prenante des orientations proposées au cours du processus? Une constante demeure : ces traductions soulèvent dans tous les cas une brisure entre les aspirations ascendantes et les ambitions descendantes de l'Etat.

4,3 : Les syndicats.

Alors que la participation municipale s'affaiblit à mesure qu'avance la réalisation du sommet, le monde syndical étend graduellement son empreinte. La part du mouvement syndical lors de la phase de clôture atteint un niveau culminant : 34,2%.

Le mouvement syndical a été très modéré au moment d'exprimer son avis sur les politiques gouvernementales ayant trait aux transformations institutionnelles en région. Il n'occupait que 4,5% des mémoires portés lors des audiences publiques sur le Choix des Régions. Cette participation syndicale ne s'amplifie pas outre mesure au moment des colloques de zones où il assiste dans une proportion de 4,9%. Aux phases qui correspondent aux tables sectorielles et au forum, elle atteint 15,0% et 14,5%. Or, au terme du sommet économique 02, elle s'élève à 34,2%.

Ces indices de participation doivent être analysés plus en profondeur selon le type d'organisation syndicale et ce, en raison des distinctions établies au plan idéologique entre les divers métiers représentés, les professions, branches d'industries ect. Celà laisse pressentir des possibles divergences au niveau de leurs positions face au redéploiement industriel.

Dans tout le processus, la CSN intervient au second rang après l'UPA (Union des Producteurs Agricoles), illustrant une proportion de 22,9% de l'assistance syndicale. Pourtant, selon le cheminement officiellement déterminé par les organisateurs du processus, le forum et l'étape terminale devaient réunir des délégués provenant majoritairement des étapes antérieures. On peut s'interroger dès lors sur la portée et l'importance que l'on attribue à chacune des étapes du sommet.

La CSN est présente surtout lors de l'étape finale où elle concentre 46,3% de la représentation syndicale. Alors que son absence se fait nettement remarquer à l'occasion des colloques de zones et des tables

sectorielles (Tableau 8). L'UPA figure surtout à l'occasion des colloques de zones (62,2%) et suit un comportement qui diverge notablement de celui de la CSN. Lors de l'étape finale, sa participation paraît faible (12,2%). On peut supposer que cette propension à assister essentiellement à une phase plutôt qu'à une autre, coïncide avec le niveau de convergence entre les différents syndicats et l'instance gouvernementale. En ce sens, la convergence entre les producteurs agricoles et l'Etat, en vue de développer une politiques économique nationale de fixation des prix agro-alimentaire est déjà établie. Ainsi, l'UPA aurait estimé plus judicieux de faire intervenir ses membres au niveau local, leur permettant une contribution concrète dans leur milieu.

Prenons quelques lignes pour apporter des spécifications concernant le taux de syndicalisation au Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau. En 1982, alors que le taux régional de syndicalisme n'atteint que 27,8% à l'échelle du Québec, dans la région 02 il atteint 55,9% (Le Marché du Travail, janvier 1985). Ce taux est principalement départagé entre deux syndicats. Dans l'ensemble de la région, la CSN représente 38,4% et la FTQ 16,9% des adhésions syndicales (Le Marché du travail, janvier 1985).

La CSN et la FTQ constituent donc les partenaires indispensables pour l'établissement d'un consensus régional. Ainsi, lors de

TABLEAU 8 : PARTICIPATION AU SOMMET ECONOMIQUE DE LA REGION 02 DES INTERVENANTS DE PROVENANCE SYNDICALE (%), 1983-1984.

SYNDICATS ETAPES	CSN	FTQ	CSD	CEQ	FSSA	METAL	UPA
Coll. de zones	---	2,7	27,0	---	11,1	---	62,2
Tables sect.	---	20,0	---	10,0	10,0	20,0	40,0
Forum	45,4	9,1	18,2	---	27,3	---	---
Etape Finale	46,3	24,4	4,9	---	12,2	---	12,2
MOYENNE	22,9	14,0	12,5	2,5	15,1	4,4	28,6

SOURCES ; Dossiers sur le sommet économique 02 : 1984

la phase finale du sommet, la représentation syndicale appartenant à la CSN et à la FTQ atteint 70,7 %. Les syndicats répondent donc affirmativement à l'appel effectué par l'Etat.

En plus, si l'on additionne l'implication gouvernementale, la participation des institutions para-gouvernementales et de la contribution syndicale, l'on atteint 67,1% des participants. Il semble donc que la présence des acteurs étatiques et syndicaux soit un facteur important de la réussite de la concertation régionale.

D'ailleurs, un an plus tard, on observait des transformations importantes concernant les rapports entre les patrons et les syndicats.

"L'atmosphère des relations ouvrières-patronales s'est radicalement transformée depuis la tenue du Sommet sur l'Economie et le Développement en 1984...Au palmarès des pertes subies par les conflits de travail au Québec, notre région est passée, en l'espace d'un an, de la première à la dernière place. Selon le langage de la statistique, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est devenu le paradis des relations de travail...Rappelez-vous que les dirigeants syndicaux se sont honnêtement prêtés au jeu de la concertation lors du sommet. Ils étaient fort conscients des conséquences néfastes sur l'emploi des nombreux et longs affrontements."

(Le Quotidien; 18 avril 1986, 8)

4,4 : Les PME

A l'occasion des audiences publiques sur Le Choix des Régions, la PME régionale est absente. Quant à sa participation au sommet économique, elle a atteint 25,7% du total. Plus du quart des représentants au processus global du sommet provenait des PME. Il faut cependant observer la représentation des PME à chaque phase pour obtenir une évaluation plus exacte de cette implication. A l'occasion des colloques de zones, la représentation de la PME est 30,9%. Or, cette représentation s'amenuise progressivement. Au moment des tables sectorielles, elle se chiffre à 18,8%, à 11,8% au forum et à 6,6% à l'étape finale.

Pourquoi une telle baisse de participation de la part des PME à mesure que progresse l'opération du sommet? Soit que les PME conçoivent une dévalorisation de leur rôle en raison d'un faible appui financier de la part de l'Etat à leur développement, soit que leur implication n'ait été stimulée réellement qu'à l'occasion des colloques de zones. Ce qui voudrait dire qu'on les confine au niveau local.

4,5 : Les coopératives de production.

Les coopératives de production qui se sont jointes à l'une ou l'autre des phases du sommet économique 02 oeuvrent principalement dans le domaine de l'exploitation forestière. Ces coopératives sont établies en milieu rural et regroupent un nombre restreint de membres. Ces coopératives vivent intensément les contraintes imposées par le contexte

économique international. Celà s'explique par différents facteurs tels: la nature de l'exploitation (concurrence internationale forte au niveau de la forêt), ajoutés à leur dimension restreinte, en plus de promouvoir un type d'organisation du travail théoriquement distinct de celui du capitaliste (Girard, Jeannette; 1985). Son modèle qui est porteur de changements en matière de démocratisation du milieu de travail et de participation est plutôt menacé . En celà, elles diffèrent des PME. Toutefois, les coopératives de production se voient confrontées à un environnement international qui requiert la maximisation des profits et de la rentabilité (Lévesque, Benoit et als; 1985). La représentation des coopératives au déroulement du sommet économique régional équivaut à 3,9% au total. Leur participation est plus importante à l'occasion des tables sectorielles et au forum où elles constituent 7,2% et 7,9% des participants. Mais au stade final, elles ne comptent que pour 1,3%.

Tout comme les PME, ces coopératives résolvent les insuffisances liées à la gestion locale des problèmes d'emplois. Le modèle de travail y est standard, non-syndiqué et à faibles salaires. Elles n'adhèrent pas à l'émulation internationale. Néanmoins, elles se distinguent par l'éclosion de ses valeurs de coopération qui influent dans l'organisation interne (Girard, Jeannette: 1985).

L'incitation à un développement autonome issu de la base par la stimulation de l'entrepreneurship local que promulgue l'Etat n'a t-il pas relégué les PME et les coopératives à une échelle locale? Le désengagement de l'Etat ne les écarte t-il pas de la formulation d'un consensus où leur rôle est déjà déterminé? Celui de s'auto-développer.

4,6 : Les groupes populaires.

Nous avons déjà expliqué (chapitre 3) la décision des groupes sociaux de ne pas participer à l'une ou l'autre des étapes du sommet. Chez les groupes populaires qui se sont impliqués, on retrouve soit ceux qui n'assistaient pas aux rencontres ou ceux qui siégeaient à titre personnel.

La présence des groupements sociaux change d'une étape à l'autre du sommet. Leur contribution à l'exercice dans son ensemble totalise 3,9%. Leur implication parvient à son apogée au moment de la phase finale alors qu'ils constituaient 6,6% du total et lors des tables sectorielles où elle atteint 5,7%.

Leur niveau d'assistance s'établit à 5,7% à l'occasion des tables sectorielles. Nous analyserons maintenant le type de groupements sociaux présents aux différentes étapes. Ces spécifications sont importantes puisque le mouvement associatif part de besoins humains, ce qui englobe une sphère d'intervention considérablement étendue et diversifiée (tableau 9).

L'étude de la répartition des groupements sociaux présents au sommet économique régional nous indique que ceux-ci diffèrent d'une étape à l'autre sauf dans les cas des comités d'environnement (tableau 9). D'un total de 24 groupements, 21 n'assistent qu'à une seule étape. Ici aussi, on réalise que les participants présents lors du forum et de l'étape finale du

TABLEAU 9 ; PARTICIPATION DES GROUPEMENTS SOCIAUX QUI ONT PARTICIPE AU SOMMET ECONOMIQUE 02.1983-1984

SECTEURS D'INTERVENTION	COLLOQUES	TABLES SECT.	FORUM	ETAPE FINALE
FEMMES	AFEAS	34,6	27,3	----
	PRO-VIE	3,8	---	---
	CERCLE FERM.	3,8	---	---
	FED. FEMMES	---	---	14,3
	FEM. EMPLOIS	---	---	14,3
ENVIRONNEMENT	RECYCLO-LAC	7,7	---	---
	CORP. PLATEAUX	3,8	---	---
	COMITE ENV.	11,5	18,2	14,3
	RECUP. QUEBEC	---	9,1	---
AUTRES	ROCCA	7,7	---	---
	AGE D'OR	7,7	---	---
	LANGAGE PLUS	3,8	---	---
	SOBRIETE CAN.	3,8	---	---
	THEATRE POP.	3,8	---	---
	VILLE EN MOUV.	3,8	---	---
	BRICH	---	9,1	---
	CHOMEURS(EUSES)	---	9,1	---
	LA RUBRIQUE	---	9,1	---
	LOGEONS-NOUS	---	9,1	---
	SOMMET JEUNES	---	9,1	14,3
	ASS. PERS. HAND.	---	---	14,3
	REG.DEF.DROITS	---	---	14,3
	SOC.NAT.QUEB.	---	---	100,0
	AQDR	3,8	---	14,3

SOURCES; Dossiers du sommet économique 02: 1984

sommet ne proviennent pas nécessairement des étapes précédentes tel que le proposait le processus défini par les organisateurs du sommet.

La participation des groupes sociaux au processus global s'avère faible et hésitante. Au forum, on enregistre qu'une infime contribution qui se matérialise par la présence de la Société Nationale des Québécois. Celà laisse grandement circonspect quant à l'affirmation des intérêts très hétérogènes que défendent les différents groupes sociaux. D'une étape à l'autre, un désengagement se produit qui laisse sans représentant une fraction des causes à défendre.

La mission précisée dans le sommet économique 02 pourrait éventuellement constituer un motif explicatif de cette observation. Le mandat dont il s'est doté qui consiste à ériger le consensus ne permettrait pas l'expression des dissensions. On peut dès lors s'interroger sur la nature des groupes sociaux présents au moment du sommet économique régional. Représentait-il une couche plus traditionnelle et mieux structurée des organisations sociales et territoriales? Ou ont-ils plus simplement à dessein d'influencer les tendances relatives au développement régional par une participation accrue?

Rappelons l'opposition qui a été observée au Saguenay-Lac-Saint-Jean devant la faible représentativité laissée aux groupements sociaux lors du sommet économique régional. Il y avait plus de 20 groupes sociaux qui adhéraient à cette opposition.

Doit-on en déduire pour autant que leurs revendications se situent en deçà ou au delà du niveau régional? Ou plutôt, cette dissidence n'est-elle pas motivée par une discordance entre le discours étatique et l'image que les groupes se font d'eux-mêmes? Le glas sonnerait-il faux? Nous assisterions à l'éclosion d'une opposition fondée sur une incompatibilité concernant l'identité territoriale entre les agents étatiques et les groupements sociaux.

Une dernière interrogation a trait au rôle que l'Etat veut attribuer aux groupements sociaux soit celui de gérer localement les problèmes sociaux (Klein, Juan Luis; 1986). Les groupements populaires qui offrent une pratique sociale plus radicale, répondront-ils uniquement à ce rôle de gestion des problèmes sociaux? Iront-ils plus loin dans leur désir de transformation de l'ordre social?

3,7 : Les corporations patronales et professionnelles.

Les corporations patronales expriment les intérêts des personnes du monde des affaires tels les propriétaires de commerce (SIDAC, Chambre de commerce), la petite bourgeoisie traditionnelle que l'on retrouve surtout chez les notables, différents clubs sociaux dont l'admissibilité est souvent caractérisée par une statut social distinctif (Lions, Chevaliers de Colombs), des propriétaires regroupés etc. Leur structure est bien ancrée dans la région.

Si l'on compare leur présence par rapport à celle des autres acteurs qui se sont engagés lors du sommet économique 02, les corporations patronales sont faiblement représentées et ce, au moment de toutes les phases du sommet économique 02. Leur représentation globale atteint 4,1%. Elles sont représentées davantage lors de la dernière étape (6,6%). Cette amplification plus importante au stade final peut relever d'un effort de la part de ces groupes pour défendre des intérêts qui leurs sont particuliers, ou d'un intérêt pour avoir une certaine visibilité.

4,8 : La grande entreprise.

La présence des grandes entreprises fait défaut lors des audiences publiques sur le Choix des Régions. Elles sont davantage présentes lors des tables sectorielles (10,3%) et du forum (11,8%). Dans l'ensemble, ses représentants ne compte que pour 8,0% du total.

Comme la grande entreprise détient le contrôle des principaux secteurs économiques de la région, les tables sectorielles requéraient leur présence. Celà pourrait expliquer en partie la participation plus importante des grandes entreprises lors des tables sectorielles. Citons un exemple où le concours de la grande entreprise s'est avéré nécessaire; le cas de la table sur les mines qui s'est déroulée à Chibougamau-Chapais ou encore celle sur la forêt qui s'est tenue à Saint-Félicien. Face à cette contribution de l'entreprise, on doit s'interroger. La demande provient-elle de l'entreprise elle même ou l'incitation ne procède t-elle pas plutôt des organisateurs du sommet économique régional? Les grandes entreprises se soucient-elles de

faire valoir une cause dont la dimension est strictement régionale? Le peu de participation de la grande entreprise au sommet économique ne démontre t-il pas que l'enjeu se situe à un niveau différent de celui de la région? On a vué (Chapitre 1) que la grande entreprise trouve sa cohérence économique dans la dimension internationale. Ce qui l'intéresse en région tient donc davantage au bassin d'emplois qu'elle y retrouvera et aux ressources qu'elle pourra exploiter. Dans la mesure où les politiques gouvernementales correspondent avec celles de la grande entreprise, il n'y a pas lieu pour cette dernière d'intervenir par l'intermédiaire d'un sommet régional.

Une dernière cause qui expliquerait le peu de participation de la grande entreprise est peut-être liée au fait qu'elles aient déjà pris soin de négocier leurs possibles désaccords directement avec les instances étatiques ! Il est possible également que leurs propres perspectives régionales aient de toute manière un poids supérieur à celui que pourrait proposer un acteur qui influe sur la scène sociale et régionale et cela, qu'elle soit ou non présente au sommet économique 02.

4,9 : Les institutions financières.

L'implication des institutions financières au sommet économique régional 02 est très faible (4,6%). Il s'agit principalement des caisses populaires et de leur fédération qui constituent la moitié de la représentation des institutions financières régionales.

TABLEAU 10 : REPRESENTATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES AU
PROCESSUS DU SOMMET ECONOMIQUE REGIONAL 02 (%). 1983-84

ETAPES	ORGANISMES	(%)
COLLOQUES DE ZONES	BANQUE CAN.NATIONALE	9,1
	BANQUE FED. DE DEV.	4,5
	BANQUE ROYALE	4,5
	CAISSE D'ETABLISSEMENT	2,3
	CAISSE POPULAIRE	34,1
	FED.DES CAISSES POP.	15,9
	FED. SOCIETE D'ENTRAIDE	20,5
	PRUDENTIELLE	2,3
	SYNDIC AUTHORISE	2,3
	TRUST GENERAL	2,3
TABLES SECTORIELLES	BANQUE DE COMMERCE	2,3
	BANQUE CANADIENNE NAT.	20,0
	CAISSE POPULAIRE	20,0
	FED. CAISSE POP.	40,0
FORUM	FED. SOCIETE D'ENTRAIDE	20,0
	FED. CAISSES POPULAIRES	100,0
ETAPE FINALE	CAISSE D'ETABLISSEMNET	100,0

Sources: Dossier du Sommet Economique 02: 1984.

Comment comprendre un tel désintérêt de la part de cette catégorie d'institution? Peut-on croire que les préoccupations en matière de développement régional déterminées par les institutions financières sont incompatibles d'avec celles qui sont proposées dans le sommet économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau?

La formulation du consensus dont il est question dans l'accomplissement du sommet économique régional 02 s'enracine dans l'existence même d'une identité particulière aux acteurs régionaux. C'est pourquoi, on peut se questionner sur la fonction qu'accomplit l'encadrement de l'Etat en milieu périphérique. Vient-il susciter la naissance d'une conscience régionale délimitée selon ses critères ? L'enjeu se détermine alors à l'intérieur même de la confection du projet collectif commun. Il s'agirait d'une autonormalisation mise de l'avant par l'Etat qui consisterait à faire participer les acteurs régionaux à leur propre situation de marginaux.

L'encadrement du gouvernement en région lors du sommet économique va à l'encontre des buts avoués par l'Etat québécois en matière de prise en main du développement par une population qui procède de la base. En tenant compte de ces considérations, quel sens doit-on attribuer à un tel encadrement opéré par le gouvernement à l'intérieur des mécanismes de fabrication du consensus? L'importance de la participation gouvernementale au sommet témoigne d'une emprise accrue d'un processus qui, théoriquement

devait se solder par la formulation d'un projet qui convienne à tous les acteurs régionaux.

Mais cette identité, cette inspiration, de quelle couche de la population locale ou régionale sera t-elle issue? L'identité qui se définit comme la représentation que les groupes se sont forgés d'eux-mêmes. Dans la réalité quotidienne, elle prend forme dans les signes, les valeurs, les attitudes qui guident les comportements. L'identité trouve son sens dans des réalisations ancrées sur un territoire. Ce lieu témoignera de leurs projets et fera miroiter leur appartenance. Ainsi, elle stimulera l'élosion d'une solidarité entre les membres et promulguera la défense d'un projet socio-politique de développement autonome.

Le problème de l'origine de l'identité régionale doit cependant être abordée avec circonspection. Se réduire à une analyse qui simplifie l'opposition entre l'Etat et ses appareils et la société civile correspondrait à une négation de la dynamique interne à la région. L'identité ne se suffit pas à elle-même, elle ne représente pas un bloc interne détaché de ses liens avec une dimension globale qui soit en dehors d'elle-même. A l'échelon local et régional, on constate la potentialité de multiples appartenances à des regroupements distincts. Selon qu'ils occupent un lieu ou un autre dans la sphère sociale et économique, leur identité se révèlera de manière différente. Qu'ils habitent le monde rural ou urbain, qu'ils participent à un réseau professionnel, qu'ils appartiennent à des réseaux politiques supra territoriaux ou encore qu'ils militent en faveur d'une problématique sociale; ils se définiront un ancrage territorial visible et particulier. Le pouvoir municipal est un relais institutionnel qui véhicule des logiques superposées

qui sont multiples. Nous pénétrons alors toute la problématique de la représentativité du pouvoir municipal, des relais gouvernementaux et du gouvernement en région. Ces agents qui prétendent agir au nom de la population régionale, le font-ils comme résultante de la dynamique régionale? Il existe des rapports de force tout aussi dynamiques au plan local que nous ne pouvons absolument pas nous permettre d'appréhender sous l'angle d'une collectivité locale perçue comme une masse homogène. Plusieurs groupes d'intérêts divergents s'y manifestent et l'on doit en tenir compte. Dès lors, quelle dynamique est proposée par l'Etat. La redéfinition des rapports sociaux que propose l'Etat se soldera soit par des alliances nouvelles Etat/Société Civile au moyen de ses institutions (MRC, CRCD), soit par une scission relativement aux orientations privilégiées par l'un et par l'autre.

CHAPITRE 5 : LES ACTEURS DE LA RESTRUCTURATION REGIONALE ET LEUR TERRITOIRE.

De l'analyse qui a porté sur l'identification des intervenants au sommet, nous concluons que l'objet réel de la politique de concertation promue par l'Etat réside dans la transformation du tissu social en région et que l'enjeu réside principalement dans l'adhésion de la population à un plan de sauvegarde de l'emploi. En effet, on a pu constater qu'une redéfinition des rapports sociaux et salariaux s'est opérée au Saguenay-Lac-Saint-Jean Chibougamau. Pensons seulement à l'empressement avec lequel les syndicats se sont ralliés aux objectifs de concertation de l'Etat, au dirigisme pratiqué par le gouvernement et par son appareil et au retrait des PME et des municipalités avec la progression du mécanisme du sommet.

On peut faire l'hypothèse que malgré son discours autonomiste, l'Etat entretient la dépendance des régionaux. Il intervient dans leur définition du développement et il oriente le contenu et le sens du projet commun , du consensus tant recherché par le sommet. En plus, il évacue les divisions potentielles qui auraient pu s'exprimer en établissant des structures qui rejettent toute forme de dissension.

La question à laquelle nous nous proposons de répondre dans ce chapitre est celle-ci: la réforme institutionnelle instaurée par l'Etat vient-elle confirmer ou modifier la territorialité des intervenants régionaux? On se questionne sur l'émergence d'une rupture entre un Etat centralisateur et la population locale qui exprime ses aspirations spécifiques. Nous

traiterons donc des territorialités définies par chaque type d'acteurs selon qu'ils privilégient un lieu d'intervention à un autre, selon l'image qu'ils se font de l'espace régional et selon aussi la forme qu'ils aspirent lui donner.

Le sommet a t-il provoqué une intégration nouvelle des différentes collectivités régionales? Quels types de rapports entretiennent les différents intervenants avec leur territoire et entre eux?

En vue de définir la territorialité des acteurs régionaux, nous nous sommes basés sur deux indicateurs: la dynamique spatiale des intervenants et la participation au sommet des différentes catégories socio-professionnelles. Dans un premier temps, nous traitons de la dynamique spatiale des participants au sommet socio-économique lors de l'une ou l'autre des étapes. L'étude de la dynamique spatiale des acteurs sur leur territoire peut nous informer de l'existence d'une forte emprise des intervenants sur leur environnement et par la même occasion sur leur quotidien, ou encore d'une perte de contact des habitants avec l'espace qui les entoure et ce ce fait, de l'absence d'une autonomie réelle. Ainsi, par le décodage des pratiques spatiales, c'est-à-dire en déterminant la portée sur l'espace des interventions des régionaux, il nous est possible de rendre compte du type de relations qui se matérialisent sur le territoire.

Pour être en mesure de rendre opérationnelle cette notion de dynamique spatiale, nous avons identifié les déplacements des intervenants impliqués à partir de leur lieu d'origine jusqu'à l'endroit où se déroulait l'activité. Le lieu d'origine désigne le lieu où est situé l'organisme

représenté par l'intervenant. Le lieu de l'activité, désigne la localité où se déroulaient les différentes étapes du sommet. Nous avons cartographié la participation en utilisant un coefficient de participation et celà pour chaque étape. Nous parlerons d'une sous-représentation lorsque l'indice est en deçà de 0,8, une représentation normale lorsqu'il s'établit entre 0,8 et 1,2 et une sur-représentation lorsqu'il excède 1,2 (cartes 1,2 et 3).

Ensuite, nous avons identifié quatre échelles spatiales qui correspondent à celui du local, des trois sous-régions impliquées dans le sommet (le Saguenay, le Lac-Saint-Jean et Chibougamau-Chapais), de la région dans l'ensemble et du Québec. Celà signifie que lorsqu'une catégorie d'acteurs circule au niveau local, ils n'ont pas dépassé les limites de leur municipalité pour se rendre à l'activité du sommet. De la même manière, les acteurs qui se sont déplacés sur un rayon plus étendu, celui du sous-régional par exemple, ont dû déborder le cadre de leur municipalité pour se rendre à l'activité ou, dans le cas du niveau régional, dépasser le niveau sous-régional. Lorsque l'acteur provenait de l'extérieur de la région, il était inscrit dans l'échelle nationale.

Pour décoder cette même territorialité, nous avons retenu un facteur supplémentaire, celui de la participation selon les catégories socio-professionnelles. En tenant compte de la participation selon les catégories socio-professionnelles, on a là un indicateur de la relation entretenue entre le type d'intervenants et le territoire d'action. L'analyse basée sur la distribution spatiale de la participation des différentes catégories d'acteurs au sommet nous éclairera davantage sur la hiérarchie spatiale.

Car en privilégiant un espace plutôt qu'un autre, l'Etat reproduit par son relais une hiérarchie spatiale régionale. En rendant compte de la localisation spatiale selon le type d'intervenants (figures 4 et 5), on a un indice de l'articulation régionale et de sa cohérence. Car s'il existe un déséquilibre entre les différents groupes d'intervenants, il est possible qu'apparaisse une rupture entre la conception du projet collectif issu du sommet et sa réalisation effective. L'existence d'une rupture entre la conception du projet et sa matérialisation questionne d'autant l'identité des régionaux.

5,1 : L'ancrage des intervenants au sommet économique.

Des 1 131 intervenants qui se sont impliqués, 546 soit 48,3% se limitent à participer aux opérations ayant lieu dans leur propre municipalité. La participation des acteurs aux colloques de zones (carte 1) montre une sur-représentation des acteurs plus fréquente dans les municipalités rurales et une représentation moyenne dans les municipalités urbaines que sont Chicoutimi, Jonquière, Alma et La Baie.

Lorsqu'on analyse la distance parcourue par les intervenants pour assister aux tables sectorielles, on ne peut pas véritablement identifier un niveau spatial qui prédomine. C'est l'échelle régionale qui est toutefois la plus fréquente (38,4%), ensuite l'échelle sous-régionale (33,2%) et enfin l'échelle locale (25,8%).

Concernant la municipalité de Chibougamau-Chapais aux tables sectorielles, la totalité des intervenants provenait soit de la même

TABLEAU 11 : PROVENANCE DES INTERVENANTS AUX ETAPES DU SOMMET

ETAPES	LIEU OU S'EST DEROULEE L'ACTIVITE	PROVENANCE DES INTERVENANTS								TOTAL NOMBRE %	
		MEME LOCALITE		MEME SOUS-REGION		MEME REGION		EXTERIEUR A LA REGION			
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
COLLOQUES DE ZONES	CHIBOUGAMAU-CHAPAIS	83	84,7	3	3,1	11	11,2	1	1,0	98 100,0	
	JONQUIERE	30	76,9	8	20,5	1	2,6	-	-	39 100,0	
	LA BAIE	18	45,0	22	55,0	-	-	-	-	40 100,0	
	ST-FELICIEN	53	57,0	29	31,2	10	10,8	1	1,0	93 100,0	
	ALMA	90	42,7	91	43,1	27	12,8	3	1,4	211 100,0	
	CHICOUTIMI	181	85,8	27	12,8	1	0,5	2	0,9	211 100,0	
	DOLBEAU	20	26,7	50	66,6	3	4,0	2	2,7	75 100,0	
SOUS-TOTAL		475	61,9	230	30,0	53	6,9	9	1,2	767 100,0	
TABLES SECTORIELLES	CHIBOUGAMAU-CHAPAIS	14	87,5	-	-	-	-	2	12,5	16 100,0	
	JONQUIERE	12	22,2	24	44,4	17	31,5	1	1,9	54 100,0	
	LA BAIE	1	8,3	5	41,7	6	50,0	-	-	12 100,0	
	ST-FELICIEN	3	7,7	8	20,5	27	69,2	1	2,6	39 100,0	
	ALMA	11	32,3	11	32,3	12	35,4	-	-	34 100,0	
	CHICOUTIMI	8	36,4	7	31,8	6	27,3	1	4,5	22 100,0	
	ROBERVAL	*	*	8	72,2	5	27,8	-	-	13 100,0	
SOUS-TOTAL		49	25,8	63	33,2	73	38,4	4	2,1	190 100,0	
FORUM	ALMA	9	12,0	12	16,0	53	70,7	1	1,3	75 100,0	
ETAPE FINALE CHOIX DES REGIONS	JONQUIERE	11	14,3	39	50,7	16	20,8	11	14,3	77 100,0	
	JONQUIERE	2	9,1	6	27,3	14	63,6	-	-	22 100,0	
TOTAL		546	48,3	350	30,9	209	18,5	26	2,3	1 131 100,0	

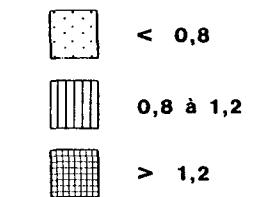
★ Données non disponibles

Sources : Dossiers sur le sommet socio-économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1983-84

IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION AUX COLLOQUES DE ZONES EN SAGAMIE

1983

INDICE DE REPRÉSENTATION

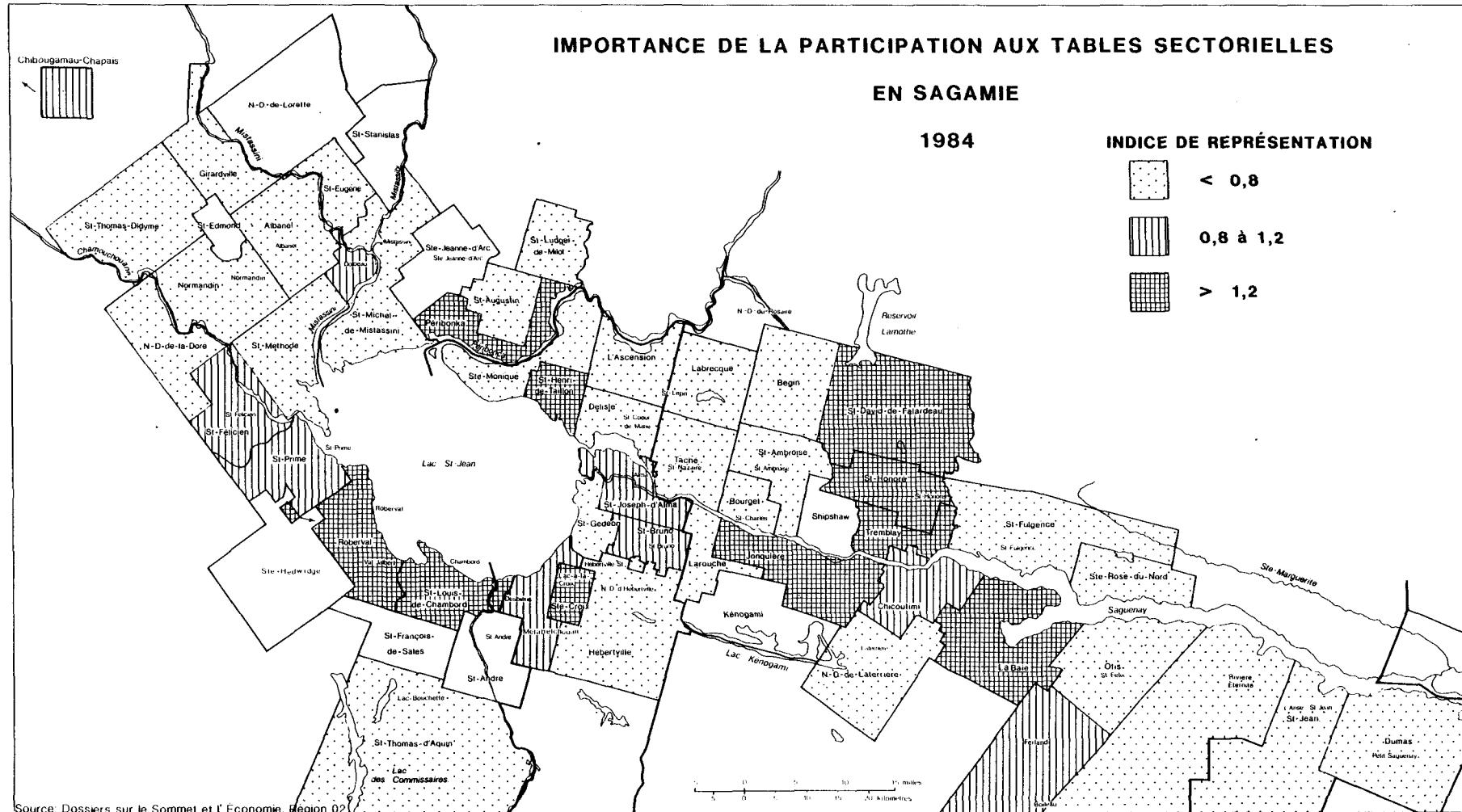


Source: Dossiers sur le Sommet et l'Économie, Région 02

municipalité (87,5%) ou de l'extérieur de la région (12,5%), ce qui montre le manque d'intégration de ce secteur au reste de la région, manque d'intégration que le sommet n'a pu réussir à diminuer. On l'a vu, la municipalité de Chibougamau-Chapais se caractérise par son exploitation dans les gisements miniers, elle est dépendante des décisions qui sont prises par les compagnies minières extérieures et cela transparaît nettement. Compte tenu l'absence de contacts avec le territoire régional, on peut questionner l'appartenance de ces municipalités au reste de la région.

Si on se rapporte au degré de participation des acteurs aux tables sectorielles (carte 2), on constate que la participation est forte dans trois municipalités hôtes d'une ou plusieurs tables de concertation. Il s'agit en l'occurrence des villes de Roberval, La Baie et Jonquière. Quant aux autres municipalités où ont eu lieu des tables sectorielles (Saint-Félicien, Chicoutimi, Alma et Chibougamau-Chapais), la participation de la population est moyenne. En même temps, les municipalités rurales tendent à être sous-représentées et ce, dans une large proportion. Il y a là l'expression d'un contraste manifeste si l'on compare ce degré de participation avec celui que l'on a pu observer aux colloques de zones.

Comme les tables sectorielles ne concernent plus le devenir d'une communauté locale en particulier mais davantage un secteur économique, l'espace est alors simplement perçu et conçu comme lieu de production. Ces pratiques sectorialisées privilégient des impératifs d'ordre économique dont l'articulation ne trouve son sens ni au plan local, ni régional mais bien

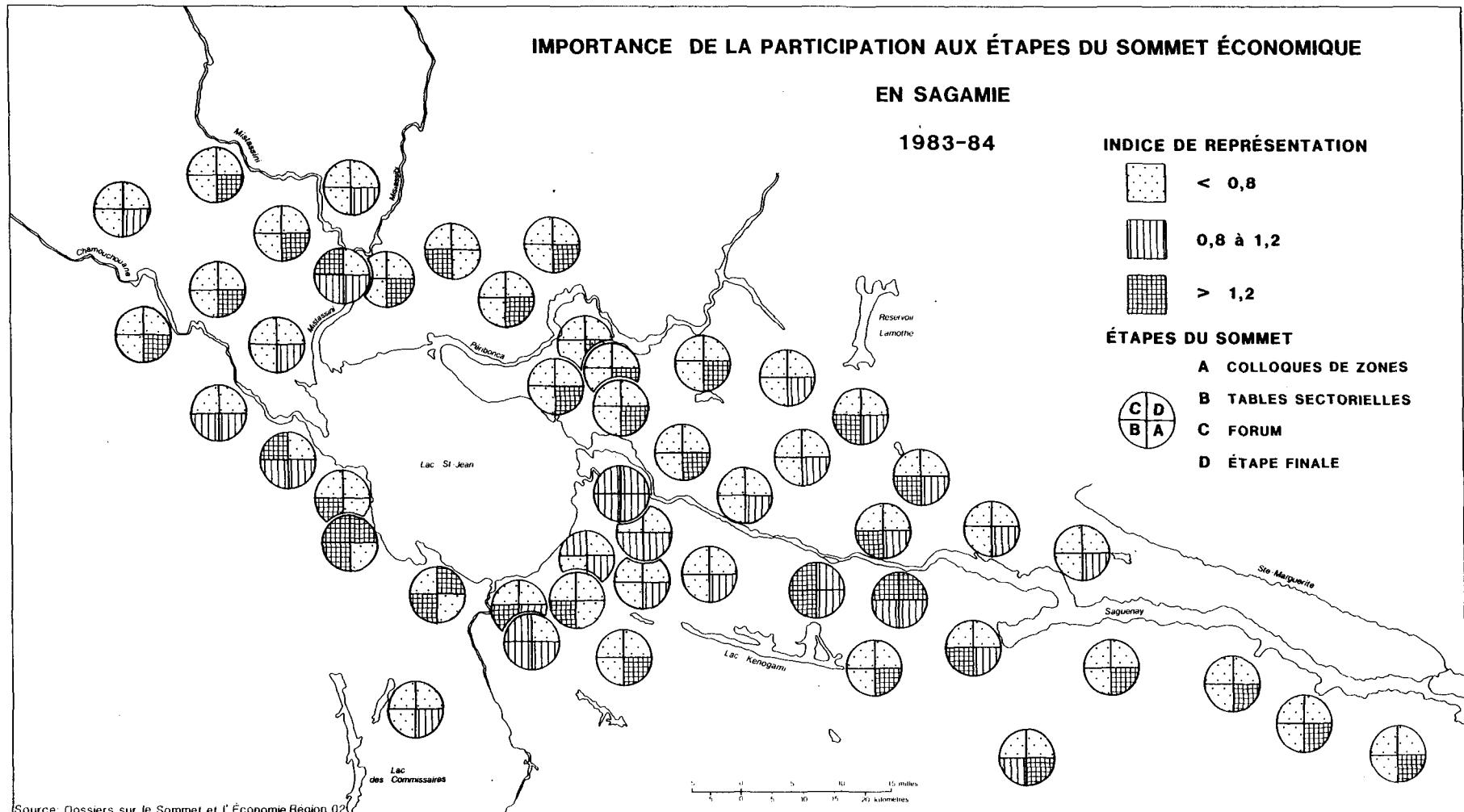


davantage au plan de la concurrence internationale répondant ainsi à une logique économique. C'est pourquoi il importe de poser un regard sur les lieux où furent localisées chacune des tables sectorielles (tableau 12).

A partir des tables sectorielles, on voit une illustration toute autre de la représentation des acteurs au processus du sommet. Elle s'enracine dans les milieux urbains et néglige dans une large mesure la participation des agents issus des localités rurales. Les intervenants des milieux ruraux ne semblent plus être conviés à présenter leur priorités face au développement.

Lorsque l'on parvient à la dernière étape du sommet, les intervenants des différentes municipalités sont sous-représentés sauf en ce qui concerne les municipalités de type urbain telles que Chicoutimi, Jonquière et Alma (carte 3). Les populations des centres ne n'exprimerait-elles pas un ancrage différent de celle des milieux ruraux?

Un constat se dégage: les intervenants régionaux privilient le palier local comme lieu d'intervention. Par la participation des acteurs et par l'étude de leur provenance spatiale (tableau 11), on découvre que plus la dimension du territoire affecté est restreinte, c'est-à-dire qui correspond au palier local, plus le taux d'implication des acteurs est élevé. L'analyse de la participation des intervenants à chaque étape du sommet montre que la prédominance de l'ancrage local s'accentue lors des colloques de zones.



Nous avons déjà mis en relief la spontanéité de la participation des acteurs lors des colloques de zones. La population était alors invitée publiquement à travers les média locaux à y participer activement en vue de répondre à une consultation d'où se dégageraient certaines problématiques liées au développement régional. L'attachement que les intervenants ont face à leur milieu confirme l'existence d'un ancrage spatial qui prend une dimension locale.

L'encadrement d'acteurs locaux par une structure territoriale distincte de celle qui résulte du milieu, ne peut-il pas désamorcer cette spontanéité des gens qui font le développement? En effet, une possible autonomie qui pourrait se développer à partir du palier local est contrecarrée par la structure territoriale que préconise l'Etat. De cette façon, le territoire régional devient un lieu où l'Etat y a superposé ses structures au lieu de les substituer, ce qui l'aurait contraint au respect des besoins de la base et de ce fait, l'aurait conduit à tenir compte de l'ancrage local. Car le palier local est le lieu d'une expérience pour les groupes concernés. C'est à ce niveau que se forment les solidarités populaires et c'est aussi à ce niveau qu'elles s'expriment. Les acteurs peuvent y laisser leur empreinte en modelant le territoire et en le transformant.

Le palier local en région périphérique est éloigné de l'Etat, autant physiquement que par une rationalité distincte. Ainsi, la dimension restreinte du palier local, sa plus grande accessibilité pour les groupes qui y vivent peuvent constituer une menace pour l'Etat et pour son contrôle sur le territoire régional. Le palier local de l'Etat a comme fonction de traduire

les besoins du milieu local, de le canaliser, de le récupérer. Si le relais de l'Etat est inefficace, les revendications des groupes locaux ne sont pas acheminées vers l'Etat. Ainsi, un nouvel intermédiaire sera requis, celui-là étant plus conforme au type de développement voulu par l'Etat qui répond à ses impératifs. Ces derniers concernent la reproduction des normes de l'Etat sur la gestion de l'espace et sur le contrôle de la population.

Au moment du sommet économique, l'Etat "paternaliste" venait appuyer la mise en marche de plusieurs projets et faire la promesse de plusieurs budgets. Le nouveau relais qui résulte de ce processus s'appuie sur des nouvelles élites, ajoutées aux élus municipaux, qui peuvent désormais s'affirmer comme relais de l'Etat et répondre aux nouvelles modalités de l'organisation de l'espace promue par l'Etat. Il en résulte une institution intermédiaire qui est l'aboutissement d'une collaboration de classes dont le primat consisterait à réguler les conflits potentiels, à assurer la paix sociale.

Comme nous l'avons déjà dit, l'encadrement spatial concourt à orienter la façon de penser le développement de la population. On présume alors que l'ordre spatial que l'Etat se propose d'établir au niveau régional permettra de reproduire l'ordre social qui le supporte. Il peut dès lors surveiller, hiérarchiser et classifier. La transformation des institutions modifient les comportements et les mentalités. Une mutation du cadre d'organisation territoriale pourra avoir une incidence sur les rapports de force existant au niveau local et entre les divers pouvoirs régionaux.

Lorsque l'on s'achemine vers des choix réfléchis et arrêtés, le niveau urbain se montre comme étant l'organisation spatiale qui sert de lieu de médiation entre l'Etat et les régionaux. La maîtrise de la circulation des idées se fait plus aisément lorsqu'elle se concentre et ce, en des lieux préalablement identifiés. Il existe donc des clivages socio-culturels au plan local qui ne peuvent se manifester au plan régional.

L'espace est donc fonctionnel; il existe non pas une territorialité mais plusieurs territorialités qui se traduisent par l'existence de relations différenciées avec l'espace. Ainsi, l'intégration des Hommes au territoire au moment des colloques de zones prend une dimension locale et se transforme lors des étapes subséquentes pour adopter un sens différent. Est-ce à dire que la territorialité se transforme, qu'elle n'est pas statique et définitive? Peut-être, car le contrôle de l'espace par un agent exogène peut forcer l'adaptation des Hommes à une conception déterminée de l'espace où l'Homme n'a plus vraiment d'emprise sur son environnement puisqu'il est décidé de l'extérieur. Toutefois, la recherche d'expression d'une identité spécifique peut constituer une voie de rupture d'avec un Etat trop unificateur qui respecte plus ou moins les divergences issues des pluralismes locaux.

Le résultat du sommet étant tourné vers des aspirations exogènes, en l'occurrence vers l'Etat, on peut s'interroger s'il n'y aurait pas là un phénomène de déterritorialisation. Car le contrôle du processus qui conduit à l'autonomie c'est-à-dire le contrôle de l'information liée aux réalisations qui s'ancrent sur le territoire, doit appartenir aux individus qui assurent le développement pour le qualifier réellement de travail autonome.

concentrent dans une proportion de 87,7% dans cinq municipalités alors que plus de trente municipalités rurales n'ont pas de tels représentants.

En ce qui concerne les grandes entreprises, 31,9% sont localisées à Chibougamau-Chapais (tableau 13).

Quant aux participants du monde municipal, ils sont les moins concentrés spatialement. Seuls les intervenants du monde municipal répartissent davantage leurs interventions dans plusieurs localités de la région, le taux de représentation le plus élevé étant de l'ordre de 15,4% dans la municipalité de Chicoutimi (tableau 13). On le voit (figure 4), la distribution spatiale est plus équilibrée. Ces acteurs du monde municipal, ce sont les conseillers, les maires, les professionnels qui préparent les plans d'urbanismes ect.

Quant aux milieux ruraux, ils n'ont pas été représentés au sommet dans la mesure de leur importance économique. En effet, les municipalités urbaines que sont Chicoutimi, Jonquière, Alma et La Baie concentraient en juin 1984, 55,1% de la population régionale. Le reste, c'est-à-dire 49,9% de la population était répartis entre les municipalités de type semi-urbain (Saint-Félicien, Dolbeau, Roberval) ou rural. Il y a donc une disproportion dans la concentration des intervenants au sommet des principales municipalités urbaines par rapport à leur population. Chicoutimi qui abrite 19,9% de la population régionale, apportait 57,8% des corpora-

Toutefois, on constate que la population s'exprime spontanément et s'approprie un espace qui s'harmonise avec le milieu local et ce, de façon plus intense lorsqu'il est question des milieux ruraux.

L'enracinement à un milieu local met en relief toute la question de l'autonomie décisionnelle. Si l'autonomie est stimulée et encouragée à une échelle spatiale qui ne correspond pas à celle vécue, les régionaux s'exposent à vivre une rupture entre eux et le territoire qu'ils veulent modeler. Cependant, s'ils tiennent compte des réalités quotidiennes, ils auront une réelle main mise sur leur devenir. Ce qui suppose un pouvoir décisionnel pour les régionaux. Une opération de grande envergure opérée et programmée de l'extérieur peut apparaître incompréhensible puisque la population perd la finalité des entreprises qu'ils doivent mettre à l'oeuvre. Comme le mode de vie s'appuie sur une pratique spécifique de l'espace, la perte de contrôle sur l'environnement et sur la forme que les individus lui donneront pourrait se traduire par un vide qui s'exprimerait par l'annihilation du sens de leurs réalisations (Raffestin, Claude; 1982).

Le discours idéologique véhiculé lors du sommet, plus précisément lors du forum et de la dernière étape, concourt à orienter le type de développement sur l'espace. Il le fait par l'intermédiaire de la structure qu'il veut mettre sur pied. Le discours est fait de langage et c'est là l'essentiel de la communication, de la relation, qui est elle-même l'essence de la territorialité: relation Homme / territoire et relation entre les individus. La maîtrise du développement par une collectivité, de sa conception aux transformations sur l'espace, requiert le respect intégral de l'identité. L'imposition des pratiques qui transforment le milieu rural peut-

être perçu comme une agression extérieure et renforcer leur culture locale. Ce qui représente l'effet pervers d'une volonté extérieure de contrôler le sens du développement du milieu rural. Mais s'il y a effectivement imposition de pratiques qui altèrent la culture locale, les individus peuvent être dépossédés de l'information qui les rend autonome et qui fait qu'ils disposent de leur avenir (). En autant, bien sûr, que les collectivités détiennent déjà une telle maîtrise de leur environnement qui leur permet d'accéder à leur autonomie.

Quelle est donc l'échelle privilégiée par l'Etat lorsqu'il fait la promotion de l'autonomie et de l'entrepreneurship? L'Etat veut bien parler de développement communautaire local, mais parallèlement, il crée une structure qui prend assise au niveau régional. Le sens conféré au territoire par l'Etat contraste avec celui suggéré à la population locale. Ainsi, une partie de la population est confinée au plan local alors qu'une autre fraction, plus restreinte celle-là, devra agir au niveau régional.

5,2 : La territorialité vue à travers la dynamique spatiale des intervenants.

La répartition des intervenants au sommet économique par catégorie socio-professionnelle pour l'ensemble des municipalités (figure 4) peut nous éclairer sur l'existence d'une concentration spatiale des différentes catégories socio-professionnelles d'acteurs lors du sommet. Même si, en nombre absolu, on obtient une participation élevée chez une catégorie d'acteurs, il n'est pas dit que la répartition spatiale de ces

intervenants est pour autant équilibrée sur l'ensemble de la région. C'est ce que nous allons vérifier.

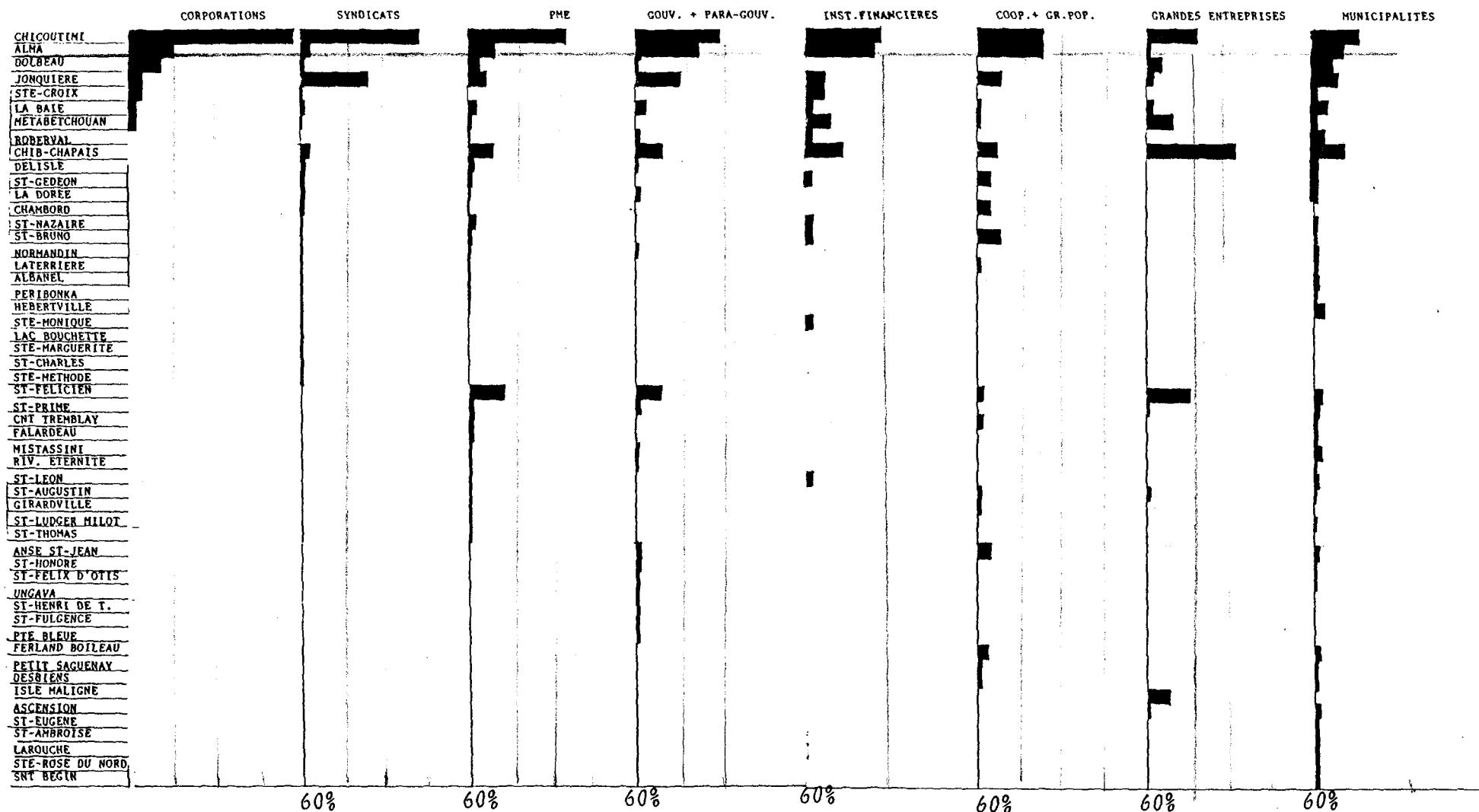
L'étude de la répartition spatiale des intervenants selon l'appartenance à leur catégorie socio-professionnelle montre qu'à Chicoutimi les corporations régionales sont le plus largement représentées avec 57,8%. Faisant suite aux corporations, on trouve les syndicats (42,9%) et les PME (35,0%).

La présence des corporations régionales dans tout le processus se place au dernier rang lorsque l'on tient compte du nombre absolu (figure 4) mais cette catégorie est la plus concentrée au plan spatial. Nous entendons par corporation patronale les organismes et regroupements d'individus dont la principale condition d'adhésion réside dans l'exercice de fonctions similaires ou connexes à un même secteur économique telles les Chambres de Commerce ou les SIDAC, qui réunissent le milieu des affaires. Ce type d'organisations agissent surtout au niveau local. On inclut dans cette catégorie les institutions représentatives de certaines professions, telle par exemple la corporation des médecins ou dentistes. Il arrive que les deux sphères d'activités, économiques et sociales, convergent à l'intérieur d'une même organisation où le critère de sélection se fait selon l'appartenance à un statut particulier dans un objectif de socialité; c'est le cas des "Chevaliers de Colomb" où des "Lions".

L'étude de la répartition des catégories socio-professionnelles montre aussi que le gouvernement et son relais sur le territoire se concentrent dans les principales municipalités urbaines telles Chicoutimi (30,1%), Jonquière (15,9%) et Alma (22,8%). Les représentants de l'Etat se

FIGURE 4 : REPARTITION DE LA PARTICIPATION PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET PAR MUNICIPALITE (%)

%



SOURCES: Dossiers sur le sommet socio-économique de la région 02; 1984

TABLEAU 14 : REPARTITION SPATIALE DE LA REPRESENTATION GOUVERNEMENTALE AU SOMMET 02, 1983-1984 (%)

LOCALITES	GOUV. ET PARA-GOUV.
Chicoutimi	30,1
Alma	22,8
Jonquière	15,9
Chibougamau-Chapais	9,8
Saint-Félicien	9,1

SOURCES; Dossier du sommet socio-économique, région 02;
1984

tions, 42,9% des syndicats, 35,0% des PME et 30,1% de l'appareil gouvernemental (tableau 13).

Autant les différences vécues entre les acteurs de milieux et d'intérêts divergents n'ont pas été mises à jour, autant les conflits qui opposent les milieux rural et urbain n'ont pas surgi lors de ce sommet économique. Il semble que l'on ait atteint un niveau de consensus qui dépasse les différences!

Parallèlement à ce que l'on a déjà observé c'est-à-dire l'emprise de certains acteurs sur la formulation du consensus (chapitre 2), il apparaît que certaines catégories sociales s'emparent également d'une portion stratégique du territoire.

De plus, même si nous avons constaté l'importance de l'ancre local lors de notre analyse de chaque étape du sommet (cartes 1, 2 et 3), la représentation selon les catégories d'acteurs nous révèle une prépondérance de certains groupes d'acteurs sur d'autres. Les corporations patronales et professionnelles du fait qu'elles sont sectorielles et fonctionnelles, ferment la voie à des transformations possibles dans les rapports sociaux et économiques. Les oppositions surviennent rarement, ce qui élimine l'émergence de conflits et de confrontations liés aux oppositions de classes et ce, tout en entretenant les hiérarchies fonctionnelles. Une telle concentration des corporations en un même lieu, c'est-à-dire à Chicoutimi, nous incite à croire qu'elles s'établissent en un lieu stratégique d'accès à

l'information, nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions. Par le fait même, les corporations entrent de plein pied dans un mécanisme d'institutionnalisation où le gouvernement lui-même met sur pied une représentation sectorielle.

Il semble que le maintien de telles hiérarchies sur le territoire soit particulièrement encouragé par les corporations patronales et professionnelles et par les syndicats. Leur concentration élevée (57,8% et 42,9%) dans la municipalité de Chicoutimi présuppose la reproduction d'une hiérarchie fonctionnelle reflétée sur l'espace. L'instauration d'une structure institutionnalisée contenant tous les secteurs d'activités de la société régionale par fonction devient importante pour l'Etat. Car les représentations et les valeurs qui visent à modeler les comportements ont déjà fait un sérieux bout de chemin chez les intervenants impliqués, d'autant plus qu'on leur a déjà dit que ce sont eux les initiateurs de leur autonomie donc les responsables de leur dépendance...

Quant à l'appareil d'Etat, il réside dans la région de façon permanente en s'ancrant dans les centres urbains, sans toutefois dépendre d'eux puisque leur survie financière provient de l'extérieur. Mais l'inverse n'existe pas, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'acteurs qui pénètrent l'Etat tout en représentant le milieu local. L'appareil gouvernemental en région n'a pas de comptes à rendre à la population locale, même que c'est la population qui est dépendante de l'appareil gouvernemental. Ce dernier rend ses comptes à l'Etat ou plus précisément à chaque ministère auquel est rattaché l'institution. Ainsi la population locale est perçue par ses intermédiaires comme de simples clients à desservir. Une négociation entre le palier local

et l'Etat pourrait faire ressurgir l'existence déjà effective d'un rapport de force où la dépendance du local par rapport à l'Etat déciderait du "consensus". De plus, l'intervention de l'Etat qui consiste à créer un cadre de concertation est-elle à propos lorsque l'on constate que c'est un facteur d'ordre socio-culturel, en l'occurrence la manifestation d'une identité "régionale", qui déterminera si oui ou non un projet pourra s'exprimer sur le territoire.

Cette concertation aura t-elle une signification démocratique? Car cette appartenance à la région est théoriquement le fondement, la légitimité des actes posés par l'Etat en région puisque c'est sur la base de l'appartenance qu'il a proposé la création des MRC. De plus, il ne faut pas perdre de vue qu'une réelle concertation requiert la reconnaissance de l'égalité entre les partis en présence, donc l'existence légitime et reconnue d'un pouvoir qui appartient aux catégories présentes. On l'a déjà vue (chapitre 2), on peut douter de l'existence d'un tel pouvoir et d'une telle égalité.

De ces observations, le moins que l'on puisse affirmer, c'est que la société locale, comme la société régionale n'est pas un tout en harmonie, elle est imprégnée par l'interrelation de tous les types d'acteurs. L'absence de manifestations conflictuelles qui prévaut entre l'espace urbain et l'espace rural ne serait-elle pas la résultante de tant d'éloges à la primauté accordée à l'appartenance à un territoire commun? De la même manière que l'on présente aux acteurs du sommet économique un projet collectif que personne n'oserait compromettre, risquant de détruire du même coup la prétendue identité régionale. Ainsi , que ce soit par

l'intermédiaire du territoire ou par l'expression directe et ouverte des intervenants, les oppositions sont neutralisées. Un couteau à deux tranchants qui agit autant sur l'appartenance territoriale que sur l'identité régionale qui oblige dans les deux cas à unir les opposants et donc à reproduire la hiérarchie dans les rapports sociaux, économiques et politiques.

Nous voilà devant un mirage qui consiste à présenter une action collective où tous coopèrent. Mais la disparition des différences, c'est aussi une perte d'autonomie pour les collectivités! Où en est-on de l'aspiration à l'autonomie, thème favori de l'Etat, et de l'identité qui la sous-tend? L'autonomie n'est-elle pas présenté par l'Etat dans un emballage compartimenté? C'est-à-dire que chaque catégorie d'acteur a un rôle, une fonction précise, de telles sorte que l'autonomie fonctionnerait sans intelligence, lacune évidemment palliée par la contribution de l'Etat. Peut-on, en étant réaliste, repenser le local ou le régional en faisant émerger l'identité territoriale? Une telle attitude laisserait à la population le soin de décider de l'espace qu'ils désirent s'approprier et donc à l'Etat la nécessité de s'adapter aux expressions sociales. Mais cela va à l'encontre de la volonté de l'Etat, de mettre sur pied une structure nouvelle pré-déterminée par la politique nationale car on le voit, elle ne respecte déjà plus les particularismes locaux et régionaux. Le projet collectif dont il s'agit n'annonce t-il pas une fermeture de la collectivité sur elle-même, risquant de vivre une rupture avec l'extérieur, qu'il s'agisse du national ou de l'international. De cette façon, la communauté régionale est vulnérable et contrôlable puisqu'elle ne peut plus sortir d'elle-même pour combler ses

besoins. Un tel paradoxe vécu par les collectivités régionales anéantirait toute possibilité concrète d'affirmer son autonomie.

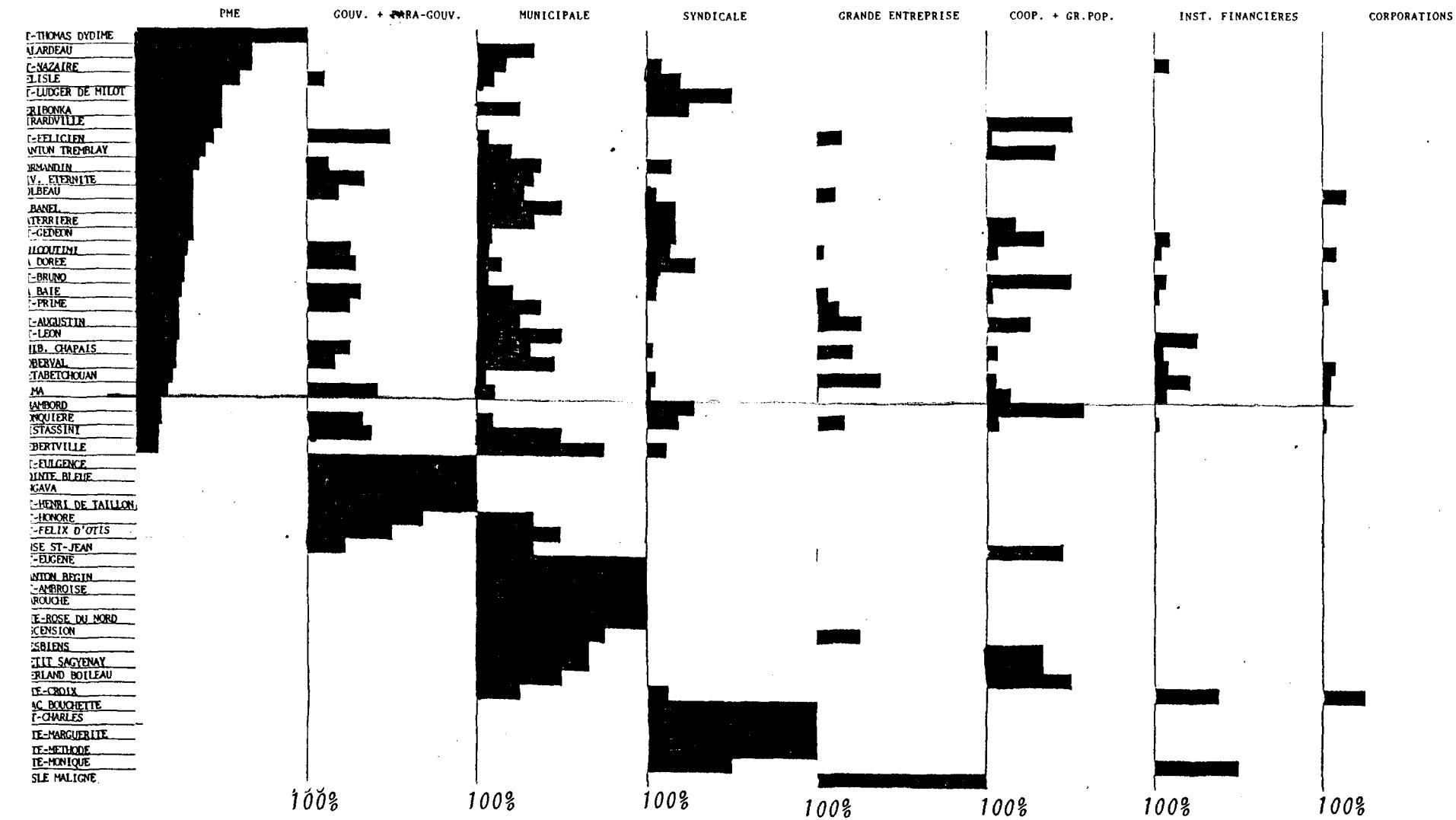
5,3 : La différenciation socio-professionnelle des municipalités.

La répartition des intervenants au sommet par municipalité montre une différenciation socio économique marquée d'une municipalité à l'autre (figure 5).

Nos données nous indiquent que d'un lieu à l'autre, il se produit une différenciation des statuts territoriaux qui peut aller dans certains cas jusqu'à une prédominance absolue d'un type d'acteurs dans une seule municipalité. Tel est le cas par exemple de la municipalité de Saint-Thomas Dydime dont les représentants au sommet provenaient exclusivement de la PME. Cette situation se répète dans les municipalités de Saint-Fulgence, Pointe Bleue, Ungava et Saint-Henri de Taillon où, cette fois c'est l'appareil gouvernemental qui domine. De telles situations, où une municipalité n'est représentée que par une seule catégorie socio-professionnelle se répète aussi lorsque les représentants appartiennent soit au monde municipal, aux syndicats ou à la grande entreprise.

En tenant compte de toutes les municipalités qui ont été représentées à un moment ou à un autre au sommet, c'est-à-dire de 53 municipalités de la région, les représentants du monde municipal sont présents dans 75,5% des cas, donc pour 39 municipalités. Ce sont eux qui

FIGURE 5 : REPARTITION DES INTERVENANTS AU SOMMET DE LA REGION 02 PAR MUNICIPALITE, 1983-84



SOURCES : Dossiers sur le sommet socio-économique de la région 02; 1984

participent le plus fréquememnt au moment de représenter les municipalités. L'implication des représentants des différentes municipalités demeure au niveau local, le plan régional n'étant pas défini pour les municipalités comme lieu prioritaire d'intervention. La répartition des intervenants sur l'espace régional est donc variable d'une municipalité à l'autre.

De plus, une lecture horizontale de la composition des intervenants au sommet (figure 5) nous révèle que certaines catégories sociales y dominent nettement. Selon l'importance, il s'agit des PME, ensuite de l'appareil gouvernemental, du monde municipal et des syndicats. Rappelons que ces mêmes PME constituent la base économique sur laquelle s'appuie une part importante du discours idéologique de l'Etat et de ses institutions.

Cette faible homogénéité spatiale nous interroge sur l'existence d'une réelle cohésion sociale. Car l'un des facteurs requis pour mettre sur pied un consensus entre les intervenants d'une collectivité régionale se trouve dans la cohésion entre les agents sociaux.

La réalité observée nous présente une territorialité conçue sous l'angle d'une parcellarisation des lieux et des fonctions. Les liens de solidarités, essentiels à l'alimentation d'une forte identité, ne sont nullement manifestés sur l'espace régional. Dans tout le processus du sommet, le territoire ne semble pas se réinventer dans le sens de la formation d'espaces multi-fonctionnels où le primat serait accordé à l'expression des collectivités locales. En effet, dans la plupart des munici-

TABLEAU 15: REPARTITION DES INTERVENANTS AU SOMMET DE LA REGION 02
PAR MUNICIPALITE. 1983-1984 (%)

MUNICIPALITES	PME	GOUV.+PARA-G.	MUNIC.	SYND.	GR. ENT.	COOP.+GR. POP.	INST.FIN.	CORP.
ST-THOMAS	100,0	-	-	-	-	-	-	-
FALARDEAU	66,7	-	33,3	-	-	-	-	-
ST-NAZAIRE	66,7	-	16,7	8,3	-	-	8,3	-
DELISLE	60,0	10,0	10,0	20,0	-	-	-	-
ST-LUDGER	50,0	-	-	50,0	-	-	-	-
PERIBONKA	50,0	-	25,0	25,0	-	-	-	-
GIRARDVILLE	50,0	-	-	-	-	50,0	-	-
ST-FELICIEN	45,6	31,6	6,3	-	13,9	2,5	-	-
CANTON TREM.	40,0	-	20,0	-	-	40,0	-	-
NORMANDIN	37,5	12,5	37,5	12,5	-	-	-	-
RIV. ETERN.	33,3	33,3	33,3	-	-	-	-	-
DOLBEAU	33,3	16,7	27,8	5,6	11,1	-	-	13,9
ALBANEL	33,3	-	50,0	16,7	-	-	-	-
LATERIERE	33,3	-	33,3	16,7	-	16,7	-	-
ST-GEDEON	33,3	-	8,3	16,7	-	33,3	8,3	-
CHICOUTIM	31,0	25,7	7,4	13,9	4,0	6,2	3,7	8,0
LA DOREE	28,6	28,6	14,3	28,6	-	-	-	-
ST-BRUNO	28,6	-	7,1	7,1	-	50,0	7,1	-
LA BAIE	27,3	30,3	21,2	6,1	6,1	3,0	3,0	3,0
ST-PRIME	25,0	25,0	37,5	-	12,5	-	-	-
ST-AUGUSTIN	25,0	-	25,0	-	25,0	25,0	-	-
ST-LEON	25,0	-	50,0	-	-	-	25,0	-
CHIB. CHAPAI	23,9	24,8	15,6	3,7	21,1	5,5	5,5	-
ROBERVAL	23,1	15,4	46,2	-	-	-	7,7	7,7
METABETCHUAN	21,1	-	5,2	5,2	36,8	5,2	21,1	5,3
ALMA	18,7	42,0	10,7	2,7	0,7	13,3	7,3	4,7
CHAMBORD	14,3	-	-	28,6	-	57,1	-	-
JONQUIERE	14,1	32,6	9,6	19,3	15,6	5,1	2,2	1,5
MISTASSINI	12,5	37,5	50,0	-	-	-	-	-
HEBERTVILLE	12,5	-	75,0	12,5	-	-	-	-
ST-FULGENCE	-	100,0	-	-	-	-	-	-
POINTE BLEUE	-	100,-	-	-	-	-	-	-
UNGAVA	-	100,0	-	-	-	-	-	-
ST-HENRI	-	100,0	-	-	-	-	-	-
ST-HONORE	-	66,7	33,3	-	-	-	-	-
ST-FELIX	-	50,0	50,0	-	-	-	-	-
ANSE ST-JEAN	-	22,2	33,3	-	-	44,4	-	-
ST-EUGENE	-	-	100,0	-	-	-	-	-
CANTON BEGIN	-	-	100,0	-	-	-	-	-
ST-AMBROISE	-	-	100,0	-	-	-	-	-
LAROUCHE	-	-	100,0	-	-	-	-	-
STE-ROSE	-	-	100,0	-	-	-	-	-
ASCENSION	-	-	75,0	-	25,0	-	-	-
DESBIEENS	-	-	66,7	-	-	33,3	-	-
PETIT SAG.	-	-	66,7	-	-	33,3	-	-
FERLAND B.	-	-	50,0	-	-	50,0	-	-
STE-CROIX	-	-	25,0	12,5	-	-	37,5	25,0
LAC BOUCHET.	-	-	-	100,0	-	-	-	-
ST-CHARLES	-	-	-	100,0	-	-	-	-
STE-MARGUER	-	-	-	100,0	-	-	-	-
STE-METHODE	-	-	-	100,0	-	-	-	-
STE-MONIQUE	-	-	-	50,0	-	-	50,0	-
ISLE MALIGNE	-	-	-	-	100,0	-	-	-

SOURCES: Dossiers sur le sommet socio-économique de la région 02,
1983-1984.

palités, on constate une nette prépondérance d'une catégorie socio-professionnelle. L'enjeu semble s'apparenter à un plus grand contrôle de la région et à une apparence d'harmonie et d'homogénéité, plus qu'à la nécessité de stimuler une intégration des collectivités locales. L'Etat s'éloigne davantage des milieux locaux qu'il ne s'en rapproche.

Nous cherchions à savoir si la réforme institutionnelle mise sur pied par le gouvernement venait transformer ou consacrer l'espace vécu par les couches socio-professionnelles en région. Suite à celà, nous nous sommes questionnés sur l'intégration des collectivités locales au processus du sommet.

Il apparaît clairement que le lieu privilégié par les intervenants régionaux comme lieu d'ancrage est le palier local. L'expression d'un développement endogène qui respecte les besoins des intervenants devrait s'inscrire au plan local et non au niveau du régional, invention de l'Etat. En effet, la structure préconisée par l'Etat ne permet pas aux intervenants d'exercer une quelconque emprise sur le territoire puisque les cadres dans lesquels ils doivent évoluer ne leur appartiennent pas. Les intervenants perdent l'emprise qu'ils ont sur leur milieu, ils sont alors plus vulnérables, mieux controlables. Suite à celà , il n'est pas surprenant de constater que la structure proposée par l'Etat entretient et reproduit la hiérarchie des rapports autant sur le plan économique, politique que social. L'unification prend le pas sur les respect des différences et des spécificités, les oppositions ne sont donc pas reconnues et une fois de plus, on tente de rendre le milieu rural plus homogène.

CONCLUSION

Nous nous sommes questionné sur les enjeux de la restructuration institutionnelle effectuée en région. Il ressort que la dynamique des rapports sociaux et salariaux entre les intervenants régionaux et avec l'Etat était directement visée par ces transformations. La restructuration du tissu social se traduit par l'appauvrissement de la périphérie, répondant alors à un processus de régionalisation de l'industrie. L'instance syndicale et le palier municipal sont des intervenants de première ligne pour transformer ces rapports salariaux et sociaux, rapports qui devaient déboucher sur la sauvegarde de l'emploi qui vient pallier au vide laissé par la grande entreprise. De plus, l'expression par les intervenants régionaux d'un ancrage qui prend assise au niveau local appuie la thèse selon laquelle l'Etat tenterait de redéfinir la dynamique des rapports sociaux dans un cadre spatial différent de celui de la population. Par le fait même, les intervenants deviennent plus vulnérables, mieux controlables. Ainsi, l'Etat par ses interventions voudrait créer un nouveau cadre d'appartenance en superposant des structures nouvelles, les MRC et les CRCD qui sont des structures vides puisqu'on y greffe des éléments dont les préoccupations se situent à un tout autre niveau, celui du local. L'identité manifestée par les intervenants n'est pas conforme à ce que l'Etat propose, une brisure se reflète entre le local et l'Etat et un terrain de bataille a été créé pour transformer l'appropriation locale des intervenants; ce sont les MRC et les CRCD. On ne parle pas d'un projet mobilisateur où les régionaux contrôlent leur devenir en définissant un terrain d'intervention qui leur appartienne, en précisant le contenu et la nature du projet collectif, avec en main les pouvoirs décisionnels pour orienter le sens du développement. Au lieu de

celà l'Etat conserve pour lui le pouvoir et laisse aux régionaux le rôle d'exécuter. Ce qui est remis en question, c'est le mode de gestion locale, économique et politique exercé par les élus locaux. L'Etat transforme les modes de gestion pour mieux orienter la recomposition du rapport salarial de telle sorte qu'il répond favorablement aux nécessités imposées par le redéploiement spatial des industries. Pour celà, l'Etat devait engendrer un consensus socio-économique national entre lui, le patronat et les syndicats. Dans de telles structures, l'Etat se trouve mieux que jamais protégé des doléances provenant du local, une zone tampon construite dans la paix et la bonne entente sera le déversoir des conflits régionaux.

En réalité l'autonomie dont il est question est une participation encadrée, administrée par des intervenants gouvernementaux. Une participation active exigerait de la part de l'Etat un respect des valeurs qui guident les comportements des intervenants régionaux. Là seulement, la participation pourrait conduire à une politisation des acteurs régionaux dans la mesure où il leur est possible de se réapproprier ce pouvoir nécessaire à l'application d'un projet collectif. Or, la stratégie du consensus ne semble pas représenter la solution toute faite pour pallier à l'absence de pouvoir politique qui paralyse les régionaux au moment de transformer leur milieu de vie selon leurs aspirations.

Ce que l'Etat projette sur les régionaux, c'est une identité venue d'ailleurs, c'est une image qui crée l'effet d'un miroir brisé.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREW, Caroline; LEVEILLEE, Jacques; QUESNEL, Louise; "Le pouvoir local et les stratégies de réalignement dans les centres urbains du Québec"; in Anthropologie et Sociétés; vol.9, no.2, 1985, pp. 117-150.
- ARCHIBALD, Clinton; Un Québec corporatiste?; ed. Asticou, 1984, 422 pages.
- AYDALOT, Philippe; "La crise économique et l'espace: recherche sur les nouveaux dynamismes spatiaux" ; La Revue Canadienne des Sciences Régionales; Vol. VII, no 1, 1984, pp 9-31.
- BAREL, Yves; La société du vide; Ed. du Seuil, Paris, 1984, 262 pages.
- BARITEAU, Claude; "Crises et stratégies locale: Plessisville, Saint-Georges, Thetford Mines"; in Anthropologie et Sociétés; vol. 9, no. 2, pp. 57-84.
- BASSAND, Michel; GUINDANI, Sylvio; "Mal développement régional et luttes identitaires"; Espaces et Sociétés; no.42, 1983, pp13-26.
- BELANGER, Yves; HAMEL, Pierre; "Les régions face au réajustement des politiques gouvernementales"; Cahiers de Recherche Sociologique, vol.3, no.1, avril 1985.
- BERGERON, , Gilles; BOULIANE, Noël; Etat de la situation : une région à la recherche d'alternatives; Sommet sur le Développement et l'Economie de la région 02 (éditeur); juin 1983, 101 pages.
- BERGERON , Gilles; Etat de la situation, partie II: Analyses sectorielles; Sommet sur le développement et l'Economie de la région 02 (éditeur), sans date, 219 pages.

- BERGERON, Gilles; DESY, Jean; Rapport d'une participation aux tables sectorielles sur l'environnement et le pouvoir régional dans le cadre du Sommet sur l'Economie et le Développement Régional; Chicoutimi; GRIR; Document de travail no.5; décembre 1984, 32 pages.
- BERNIER, Yvon; "Economie régionale: le développement passe par les gens."; Le Quotidien, Chicoutimi, 22 octobre 1983, p.5.
- BISSONNETTE, Rita; "L'UMRCQ du Québec: la stratégie des petites patries"; Cahiers de l'ACFAS 1985; Faculté d'aménagement; Université de Montréal, Montréal, 1985, pp. 155-162.
- BOUCHET, Jean; "Dynamique spatiale de la population et des activités, questions pour l'aménagement du territoire." in AYDALOT, Philippe; Crise et espace; Économica, Paris, 1984, pp. 60-79.
- CHEVALIER, B.; "Développement micro-régional et planification locale"; in PLANQUE, Bernard; Développement décentralisé, L.I.T.E.C., Coll. GRAL, Paris, 1983, pp 265-287.
- CHEVALIER, Jacques; RANGEON, François; SELLIER, Michèle; Le pouvoir régional; Centre Universitaire de Recherche Administratives et Politiques de Picardie; coll, GRAL; Presses Universitaires de France; 1982; 185 pages.
- COUTU, François; \$685 000. pour Parc Saguenay et \$2 millions pour la Vieille Pulperie."; L'Etoile du Lac, Alma, 9 mai 1984, p.3.
- DAMPHOUSSE, Michel; "Le CRD participe au sommet mais n'est pas l'organisateur"; Progrès-Dimanche, Chicoutimi, 2 octobre 1983, p.71.
- DAMPHOUSSE, Michel; "Le sommet régional: une affaire collective."; Le Lac-Saint-Jean, Alma, 5 octobre 1983, p.4.
- DEBLOCK, Christian; "Crise d'un modèle de développement industriel et impasse de la politique économique: le cas du Canada."; in Intervention Economique; ed.Saint Martin, Printemps 1985, pp. 157-172.
- DESY, Jean; KLEIN, Juan Luis; "La loi 125: cadre d'une nouvelle articulation de l'Etat à la société locale."; in Cahiers de l'ACFAS; no.31, ACFAS, Université de Montréal, 1985, pp. 101-126.

- DIONNE, Hugues; KLEIN, Juan Luis; "L'aménagement intégré des ressources; une alternative à la marginalité rurale."; Interventions Economiques; Numéro spécial sur la question régionale; no.8; 1982; pp 85-89
- FALL, Khadiyatoulah; KLEIN, Juan Luis; De la dépendance au développement auto-centré; Chicoutimi, GRIR; Notes de recherches; vol. 2, no. 4, 1983, 24 pages.
- FOURNIER, Guy; "Je crois au sommet à condition que les gens se mettent à table; Progrès-Dimanche; Chicoutimi, 23 octobre 1983, p.42.
- GAUTHIER, Benoit; Recherche sociale; de la problématique à la collecte des données; Presses de l'Université du Québec; Québec, 1984, 535 pages.
- GARNIER, Jean Pierre; "Localiser le social ou socialiser le local"; Espaces et Sociétés; no.40; janvier-juin 1982, pp 3-14.
- GARON, Claude; "Accroître l'autonomie des gens par le développement des coopératives."; Le Lac-Saint-Jean; Alma, 26 octobre 1983, p.26.
- GIRARD, Jeannette; Mouvement coopératif et exploitation forestière: le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean; mémoire de maîtrise en études régionales, présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi, Juillet 1983, 126 pages.
- GODBOUT, Jacques; La participation contre la démocratie; ed. Saint-Martin, Montréal, 1983, 190 pages.
- GODBOUT, Jacques; "Les relations central-local ou le rendez-vous manqué"; in Revue Internationale d'Action Communautaire; 13/53, printemps 1985, pp. 125-130.
- GONTCHAROFF, G.; "La démocratie en question"; in Revue Internationale d'Action Communautaire; Ed. Saint-Martin; 13/53, printemps 1985, pp. 119-124.
- HAMEL, Pierre; GERMAIN, Anick (sous la direction de); "L'aménagement et le pouvoir local"; Cahiers de l'ACFAS 1985; no.31, 1985, 188 pages.

- HAMEL, Pierre; GERMAIN, Anick; "L'autonomie des collectivités locales: entre la crise et le changement"; Revue d'Action Communautaire; ed. Yves Saint-Martin, 1985, pp. 35-46.
- HOUËE, Paul; "Pour une démarche de développement local ascendant"; Colloque Lebret; 4,5,6 juillet 1984; Saint-Malo, INRA-RENNES.
- INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITE; Nouvelles technologies et Caractéristiques du travail; Montréal; mai 1983, 125 pages.
- JALBERT, Lizette; "Décentralisation ou autonomie administrée"; in Cahiers de Recherches Sociologiques; La Décentralisation; pour quoi faire?; vol.3, no.1, ed. par le Département de Sociologie, Université du Québec à Montréal, Avril 1985.
- JULIEN, Pierre André; "Petites régions, crise et entrepreneurship"; Revue Canadienne des Sciences Régionales; Vol. 7, no.1, 1984, pp.51-64.
- JOYAL, André; "L'apport des entreprises communautaires dans les petites régions du Québec"; Revue Canadienne des Sciences Régionales; Vol. V11, no.1, 1984, pp.65-76.
- KLASSEN, L.H.; MEER, J.; "La dynamique des systèmes urbains et régionaux"; in PAELINK, Jean et SALLEZ, Alain; Espace et localisation; Paris, Economica, 1983, pp. 250-270.
- KLEIN, Juan Luis; LAROUCHE, Robert; L'Etat et l'élite locale à la croisée des chemins: les alternatives du développement régional vus au travers les SODEQ du Québec; Université du Québec à Chicoutimi; coll. Développement Régional; Chicoutimi, GRIR, 115 pages.
- KLEIN, Juan Luis; SAVARD, Suzanne; BOUDREAU, Richard; GAGNON, Christianne; L'Ancrage territorial du mouvement associatif en région périphérique; Chicoutimi, GRIR, communication présentée à L'ACFAS; Université du Québec à Chicoutimi, mai 1985, 49 pages.
- LALANCETTE, Gilles; "Députés absents"; Le Progrès-Dimanche, Chicoutimi, 10 avril 1984.
- LALANCETTE, Gilles; "Le fédéral absent au sommet"; Le Progrès-Dimanche, Chicoutimi, 15 avril 1984, p.10.

- LANGEVIN, Philippe; "Le nouveau développement"; in PLANQUE, Bernard; Le développement décentralisé; L.I.T.E.C., coll. GRAL, Paris, 1983, pp. 232-251.
- LAZZERI, Y.; Organisations et dynamique spatiale des fonctions et des qualifications dans les services aux entreprises; Centre d'Economie Régionale; notes de recherches no. 58, Aix, 1985.
- LEVESQUES, Benoit; COTE, Alain; CHOUINARD, Omère; RUSSEL, Jean-Louis; Profil socio-économique des coopératives de travail au Québec; 1985, Comité provincial des coopératives de production, de travail, pré-coopérative/Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, 180 pages.
- LIPPIETZ, Alain; Le Capital et son espace; ed. Maspéro; Paris, 1977, 178 pages.
- LIPPIETZ, Alain; "Crise de l'Etat providence; idéologies, réalités en enjeux dans la France des années 1980"; in BOIMENU, G.; BERNIER, G. (eds); Crise économique , transformations politiques et changements idéologiques; Sillery, Presses de l'Université du Québec; Cahiers de l'ACFAS, no.16; 1983, pp.49-86.
- LUNG, Yannick; "Régime d'accumulation et dynamique spatiale du capital: quel statut pour la région?" Revue d'économie régionale et urbaine; no.3, 1983; pp.440-461.
- MACLOUF, Pierre; SARBIB, Jean Louis; "Dualisation spatiale et dualisation sociale de la force de travail en période de crise: deux scénarios possibles."; Revue d'Economie Régionale et Urbaine; No.1, 1983, pp.119-146.
- MACLOUF, Pierre; "Les restructurations économiques et l'ancrage territorial de la crise de l'Etat-providence"; in Revue Internationale d'action Communautaire; "Les ambiguïtés du pouvoir local"; 13/53; printemps 1985, pp.9-18.
- MARTEL, Marcel; "Place au rendez-vous historique"; Le Réveil, Chicoutimi, 1 mai 1984, p.1.

- MUNGER, Benoit; "Patrons et syndicats se tendent la main"; Le Quotidien, Chicoutimi, 5 mai 1984, p.4.
- MUNGER, Benoit; "Développement économique; le sommet permet de créer un consensus."; Le Quotidien, Chicoutimi, 3 mai 1984, p.3.
- MUNGER, Benoit; "L'heure de vérité"; Le Quotidien, Chicoutimi, 27 avril 1984, p.4.
- NARGIRIER, Gilles; "Crise et nouvelle organisation du travail"; Revue Travail et Emploi; Services des études de la statistique; Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle; no.22, Paris, décembre 1984, pp.33-44.
- NORDQVIST, Stig; "L'harmonisation des politiques industrielles nationales et régionales en Suède; in BOISVERT, Michel; HAMEL, Pierre; Redéploiement industriel et planification régionale, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, 1985, pp. 69-93.
- OCDE; La recherche d'un consensus; Organiser le dialogue entre pouvoirs publics et interlocuteurs sociaux; Paris, 1982, 100 pages.
- PEDNEAULT, Michel; "Le sommet économique à Radio-Québec."; Le Quotidien; Chicoutimi, 12 avril, 1984, p.2.
- PHILIPPE, Jean; "Redéploiement industriel et spécialisation des régions"; La Revue Canadienne des Sciences Régionales; vol. V, no.2, 1982, pp. 333-351.
- PICKVANCE, Chris G.; "Crise économique et transformation du pouvoir local en enjeu politique: Grande Bretagne, 1979-1984."; in Anthropologie et Sociétés; vol. 9, no. 2, 1985 , pp. 25-56.
- PLANQUE, Bernard; "Communication et travail: l'espace dualisée, jusqu'où?"; Revue d'Economie Régionale et Urbaine, no.1, 1983, pp. 97-118.
- PLANQUE, Bernard; Le développement par les activités à haute technologie et ses répercussions spatiales, l'exemple de la Silicon Valley; CER, Aix Marseille, no.55, 1983.

- POCHE, Bernard; "La région comme espace de référence identitaire"; Espace et Société; no.42, janvier-juin 1983, pp.3-12.
- QUEBEC; Le Choix des régions; 1983, 131 pages.
- QUEBEC; Le Choix des régions: rapport de consultation synthèse; OPDQ (Office de Planification et de Développement du Québec); Québec, avril 1985, 25 pages.
- QUEBEC; Le Choix des régions: rapport de consultation; Saguenay-Lac-Saint-Jean; OPDQ, Québec, 22 pages.
- QUEBEC; Développement Economique; Le virage technologique: bâtir le Québec; phase 2; programme d'action économique 1982-1986, 241 pages.
- RAFFESTIN, Claude; Pour une géographie du pouvoir; Librairies Techniques (LITEC); Paris, 1980, 245 pages.
- RAFFESTIN, Claude; BRESSO, Mercedes; Travail, espace, pouvoir; L'Age d'Homme, Lausanne, 1979, 166 pages.
- RAFFESTIN, Claude; "Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité."; Revue Espace et Sociétés; no.41, juin-décembre 1982, pp.167-171.
- RICQ, Charles; "La région, espace institutionnel et espace d'identité"; Espaces et Sociétés; no. 41, juin-décembre 1982, pp. 113-129.
- ROMULUS, Marc; DEBLOCK, Christian; "Etat, politique économique et développement industriel au Québec"; in Interventions Économiques; éd. Saint-Martin, printemps 1985, pp. 193-232.
- ROSANVALLON, Pierre; La Crise de l'Etat providence; ed. du seuil, Paris, 1981, 183 pages.
- SACHS, Ignacy; "Stratégies de l'écodéveloppement"; Partiel, Paris, ed. Economie et humanisme, 1980, pp. 15-35.
- SAINT-PIERRE, J.; \$140 000 pour la Tournée"; Le Journal de Québec; Québec, 15 mai 1984.

- SAINT-PIERRE, J.; "Mgr Couture y croit"; Journal de Québec; Québec, 1 mai 1984, p.6.
- SAINT-PIERRE, J.; "Ce sommet économique régional, ce sera un gros show." Journal de Québec; Québec, 15 avril 1984, p.6.
- SANGUIN, A.L.; "Régions: enquête sur un concept au dessus de tout soupçon"; Protée, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi; Printemps 1983, pp. 3-10.
- SEGUIN, Marie Thérèse; ROY, Rita; "Contexte du début de la décennie 1980, grande question de développement économique"; Protée; Chicoutimi; Université du Québec à Chicoutimi, pp. 73-86.
- SIMARD, Réjean; "L'heure est venue de chercher ce qui nous unit et d'oublier ce qui nous divise"; Progrès-Dimanche; Chicoutimi, cahier spécial, 29 avril 1984, p.1.
- SIMARD, Michel; "\$1 million pour le Conseil de la Culture."; Le Réveil, Chicoutimi, 8 mai 1984.
- SIMARD, Michel; "\$1 million pour le 450ième anniversaire de Jacques Cartier"; Le Réveil, Chicoutimi, 8 mai 1984.
- SMITH, Michael Peter; TARDANICO, Richard; "Réactions locales à la crise économique; les ville américaines et la nouvelle division internationale du travail." ; in Anthropologie et Sociétés; vol.9, no.2, 1985.
- SOKOLOFF, Béatrice; "Le pouvoir municipal face au projet Gendron sur ((Le Choix des régions))"; in Cahiers de l'ACFAS; Université de Montréal, faculté de l'aménagement, section aménagement et urbanisme; Montréal, 1985, pp. 163-174.
- STOHR, Walter B.; "La Crise économique demande t-elle de nouvelles stratégies"; in Crise et espace; AYDALOT, Philippe; ed. Economica, 1984, pp 183-207.
- TREMBLAY, Bertrand; "La paix sociale stimule notre économie"; Le Quotidien, 18 avril 1986, p.6.

- TROTTIER, Denis; L'Ashuapmouchouan, le projet du siècle ((Ousse qu'on s'en va?)); mémoire de maîtrise en Etudes régionales, présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi; Septembre 1983.
- VANDERMOTTEN, C. , DRUMAUX, A.; "Contexte économique et relations de l'entreprise industrielle à l'espace, l'exemple de la Belgique; in Aydalot, Philippe (ed.); Crise et espace; Paris, Economica, 1984, pp. 140-159.

1 . NOM DE L'INTERVENANT _____

2 . NO TELEPHONE _____

3.. ADRESSE _____

4 . CATEGORIES:

- A) CITOYEN
- B) INSTITUTION GOUVERNEMENTALE
- C) INSTITUTION PARA-GOUVERNEMENTALE
- D) INSTITUTION MUNICIPALE
- E) GROUPEMENTS SOCIAUX
- F) SYNDICAT
- G) GRANDE ENTREPRISE (200 et plus)
- H) PME
- I) AUTRES

5 . LIEU DE PROVENANCE DU PARTICIPANT (ZONE): _____6 . SITUATIONLIEU

1. COLLOQUE DE ZONE DU SOMMET _____

2. TABLE SECTORIELLE DU SOMMET _____

3. FORUM DU SOMMET _____

4. DERNIERE ETAPE (LE SOMMET) _____

5. LE CHOIX DES REGIONS _____

7 . ATTITUDE: 1) PARTICIPATION 2) REFUS8 . ACCESSIBILITE D'ENTRETIEN AVEC LE PARTICIPANT

1) OUI 2) NON

9 . SI OUI: ADRESSE DU PARTICIPANT: _____

10. COMMENTAIRES: _____

ANNEXE 2 : LETTRE TRANSMISE AUX PARTICIPANTS DU FORUM.

Jonquière, le 31 janvier 1984

Monsieur,

Vous avez été choisi (e) pour participer au Forum régional, vendredi et samedi, 3 et 4 février 1984. Vous avez été délégué (e) par votre zone géographique, nommé (e) par les participants à l'une ou l'autre des tables sectorielles, ou désigné (e) par le Comité d'orientation du Sommet. Vous êtes, ou vous représentez, l'un ou l'autre des agents de développement régional, et vous avez déjà démontré votre intérêt dans cette cause.

En conséquence, et au nom des autorités du Sommet sur le développement et l'économie de la région 02, je vous invite officiellement à participer activement au Forum régional, et à lire avec attention, dès maintenant, les documents que voici:

- 1) La liste des propositions qui seront étudiées dans l'atelier pour lequel vous avez été choisi (e);
- 2) Un texte traitant des priorités à donner aux propositions de votre atelier, et contenant un fiche à remplir que vous devrez nous retourner avant le 1er février 1984;
- 3) Un texte intitulé "Présentation de la démarche", qui définit les objectifs du Forum;
- 4) Un texte intitulé "Fiche de travail d'une proposition";

NOTES

1. Pour ce, une lettre fut transmise à M. Réjean Simard, président du comité d'orientation, où demande était faite de permettre aux groupes une plus large représentation, (Lettre envoyée le 30 novembre 1982).
2. Ceci inclut la participation aux différents colloques de zones, aux tables sectorielles, au forum et au stade final. Nous avons du omettre le colloque de zone de Roberval étant donné d'innaccessibilité des données.
3. Nous verrons lors de l'analyse des données qui traitent de la contribution des organismes gouvernementaux que cette sous-représentation est largement compensée par la présence accrue des institutions de médiation ou relais du gouvernement en milieu régional (Figure 2).